



VOTRE SERVICE PUBLIC DE L'EAU

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

EXERCICE 2022



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté
conformément aux dispositions juridiques applicables

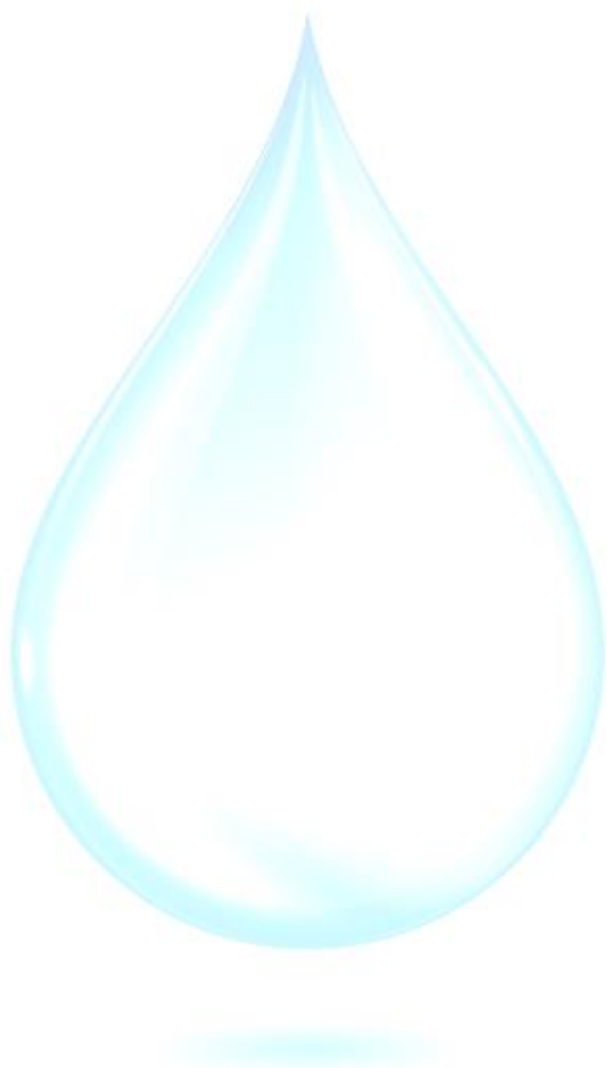
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs
sont consultables sur le site www.services.eaufrance.fr

SOMMAIRE

I. LE SYNDICAT EAU DU BASSIN CAENNAIS.....	5
A. LES STATUTS ET LES CHIFFRES-CLES	6
1. Les statuts	6
2. Les chiffres-clés	7
B. LE TERRITOIRE	9
1. Le périmètre territorial relevant de la compétence « production de l'eau potable »	9
2. Le périmètre territorial relevant de la compétence « distribution de l'eau potable »	10
3. Le récapitulatif des périmètres du territoire	11
C. LES COMPETENCES EXERCEES.....	12
1. Le cadre général d'intervention	12
2. La préservation de la ressource en eau	13
3. La production de l'eau potable	13
4. La distribution de l'eau potable	13
5. Les missions complémentaires et accessoires	13
D. LES ENJEUX DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE	14
E. LES MODES DE GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE EN 2022.....	15
1. La présentation des modes de gestion	15
2. La description des modes de gestion en vigueur en 2022.....	19
a. La régie	19
b. Le marché public de prestations	19
c. Les conventions de délégation de service public (DSP)	20
F. LES INSTANCES	22
G. L'ORGANISATION DES SERVICES	24
II. LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE.....	25
A. LA PRESENTATION GENERALE	26
1. Les prélèvements et la qualité de l'eau.....	26
2. Les périmètres de protection des captages	27
3. Les aires d'alimentation de captage	28
4. L'observatoire de la qualité de l'eau.....	31
5. Les restrictions d'eau	31
B. L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU	33
C. LE SUIVI DES PERIMETRES DE PROTECTION	35
1. Les sources de Moulines	35
2. Les forages de la Delle au Mont - Langrune-sur-Mer	35
3. Les forages de la Gronde	35
D. L'ANIMATION DU TERRITOIRE.....	36
1. Les actions agricoles	36
2. Les actions non agricoles	36
III. LA PRODUCTION DE L'EAU POTABLE.....	37
A. LA PRESENTATION DES INSTALLATIONS	38
1. La présentation générale.....	38
2. Les caractéristiques des installations.....	39
a. Les adductions	41
b. Les systèmes de production et de traitement.....	41
c. Les ouvrages de stockage (réservoirs ou châteaux d'eau).....	45
B. LES INDICATEURS DE GESTION.....	46
1. Les volumes.....	46
a. Les volumes produits par les systèmes de production actifs	46
b. Les volumes importés hors du syndicat EBC	48
c. Les volumes exportés hors du syndicat EBC	49
d. Les volumes mis en distribution (MED) sur le territoire relevant du syndicat EBC	50
e. Le bilan des volumes	51

2. La qualité de l'eau.....	52
3. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable.....	56
C. LES ETUDES ET LES TRAVAUX	57
1. Le schéma directeur d'alimentation en eau potable	57
2. L'usine de l'Orne	58
3. Les forages de Lion-sur-Mer	59
4. Les forages de Courseulles-sur-Mer et de Langrune-sur-Mer	59
5. Les forages de la Mue	60
6. Les travaux dans le cadre de la déclaration d'utilité publique (DUP) - Prairie à Caen	60
7. Les travaux dans le cadre de la déclaration d'utilité publique (DUP) - Moulines	61
8. La synthèse des montants financiers	61
D. LES FINANCES	62
1. Le compte administratif.....	62
a. La section d'investissement.....	62
b. La section de fonctionnement.....	66
2. La dette	70
a. L'état de la dette	70
b. L'encours de la dette	71
c. La durée d'extinction de la dette	71
IV. LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE	72
A. LA PRESENTATION DES INSTALLATIONS	73
B. LES INDICATEURS DE GESTION	77
1. La population desservie	77
2. Le nombre d'abonnés	78
3. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable.....	79
4. Le linéaire de réseaux de desserte (hors branchement)	81
5. Les volumes.....	83
a. Le bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable.....	83
b. Les volumes mis en distribution.....	83
c. Les volumes consommés comptabilisés	85
d. Les volumes vendus aux abonnés domestiques et non domestiques.....	87
6. Le rendement du réseau de distribution	88
7. L'indice linéaire des volumes non comptés.....	90
8. L'indice linéaire de pertes en réseau.....	92
9. La qualité de l'eau.....	94
10. Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	98
11. Les branchements en plomb	99
12. L'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés.....	100
13. Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées.....	102
14. Le taux de réclamations.....	103
15. Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente.....	104
16. Les abandons de créance et les versements à un fonds de solidarité.....	107
C. LES ETUDES ET LES TRAVAUX	108
1. Les créations/extensions et les renouvellements/améliorations du réseau d'eau potable	108
a. Les ouvrages de distribution	108
b. Les canalisations de distribution	109
2. Les opérations du programme 2022 en cours au 31 décembre 2022 ou reportées sur l'exercice 2023 ou ultérieur	110
3. Les opérations relevant d'une convention de maîtrise d'ouvrage	112
4. L'instruction des documents d'urbanisme sous l'angle de l'eau potable.....	113
5. La synthèse des montants financiers	114
D. LES FINANCES	114
1. Le compte administratif.....	114
a. La section d'investissement.....	114
b. La section de fonctionnement.....	117
2. La dette	120
a. L'état et l'encours de la dette.....	120
b. La durée d'extinction de la dette	120

V. LA TARIFICATION DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	122
<i>A. LES MODALITES DE LA TARIFICATION</i>	<i>123</i>
1. <i>Le service de production de l'eau potable</i>	<i>123</i>
2. <i>Le service de distribution de l'eau potable</i>	<i>123</i>
<i>B. LA FACTURATION DU SERVICE DE L'EAU POTABLE POUR 120 METRES CUBE (M3)</i>	<i>123</i>
VI. LES ACTIONS DE SOLIDARITE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	124
VII. LE TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS	124
VIII. LA NOTE ANNUELLE DE L'AGENCE DE L'EAU (AESN) SUR LES REDEVANCES FIGURANT SUR LA FACTURE D'EAU DES ABONNES ET SUR LA REALISATION DE SON PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION	124





I. LE SYNDICAT EAU DU BASSIN CAENNAIS

A. Les statuts et les chiffres-clés

1. Les statuts

En 1999, le syndicat mixte de production d'eau potable de la région de Caen (SYMPERC) a été créé. Dénommé RES'EAU à partir de 2004, il a vu ses missions et son territoire augmenter au fil des années. En 2019, afin de renforcer son identité et ses actions tout en affirmant son rôle et ses valeurs, le syndicat mixte de production et de distribution d'eau potable de la région de Caen a adopté un nouveau nom : Eau du Bassin Caennais (EBC).

A compter du 1^{er} janvier 2014, pour l'ensemble de ses membres, le syndicat EBC dispose de la compétence « production de l'eau potable ». Depuis le 1^{er} janvier 2017, le syndicat EBC exerce la compétence « distribution de l'eau potable » sur une partie de son territoire en héritant notamment des contrats de distribution des anciennes structures avec tout ce qui en incombe (*règlements d'eau potable, tarifs, engagements...*).

Depuis le 1^{er} janvier 2020, un règlement unique du service d'eau potable est applicable à l'ensemble du territoire relevant du syndicat EBC.

Par ailleurs, au regard des évolutions de missions et de territoires précitées, des études ont été engagées en 2020 afin de rationaliser et d'optimiser le service d'eau potable sur l'ensemble du territoire relevant du syndicat EBC (*périmètres de gestion, modes de gestion...*) et ainsi permettre, notamment, des conditions d'exploitation cohérentes et adaptées au territoire (*prix de l'eau entre autres*).

De plus, un schéma directeur d'alimentation en eau potable est actuellement en cours d'élaboration. Il donnera lieu notamment à l'établissement d'un schéma de distribution de l'eau potable.

Au 1^{er} janvier 2022, le syndicat EBC se compose de douze (12) membres à savoir :

- La communauté urbaine Caen la mer,
- La communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon,
- La communauté de communes Seules Terre et Mer,
- Le syndicat d'alimentation en eau potable de Bernières-Langrune-Saint-Aubin,
- Le syndicat d'alimentation en eau potable de Douvres-la-Délivrande - Cresserons - Plumetot - Luc-sur-Mer,
- Le syndicat mixte Eau en Val ès Dunes anciennement dénommé syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable d'Argences - Clos Morant,
- Le syndicat d'alimentation en eau potable de Troarn - Saint-Pair,
- La commune d'Anisy,
- La commune de Basly,
- La commune de Colomby-Anguerny,
- La commune de Courseulles-sur-Mer,
- La commune de Val d'Arry.

Les statuts du syndicat EBC applicables au 1^{er} janvier 2022 résultent d'un arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2020.

2. Les chiffres-clés

Pour l'exercice 2022, les chiffres-clés sont les suivants :

PRODUCTION



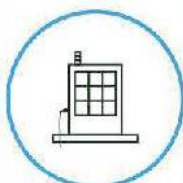
343 720 habitants
desservis



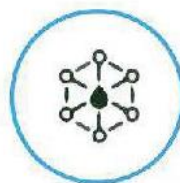
104 communes membres



1 prise d'eau superficielle
2 zones de captage de source
44 forages actifs
=> le tout regroupés en **27**
systèmes de production



1 usine de production d'eau
1 unité de charbon actif
4 unités de décarbonatation
6 unités de déferrisation



143 km
de canalisation
d'adduction



21 000 000 m³
d'eau potable produits
(soit $\approx$ 57 000 m³/jour)



10 réservoirs d'eau
de production
32 000 m³ de stockage



99 %
Taux de conformité des
prélèvements concernant
les paramètres
microbiologiques



58,70 %
Taux de conformité des
prélèvements concernant
les paramètres
physico-chimiques

DISTRIBUTION



76 communes membres



303 987
habitants desservis



111 942 abonnés



2144 km
de canalisation de
distribution (hors
branchements et
adduction)



46 sites de stockage
56 000 m³ de stockage



16 161 046 m³
d'eau facturé



88,19 %
de rendement



99,79 %
Taux de conformité des
prélèvements concernant
les paramètres
microbiologiques

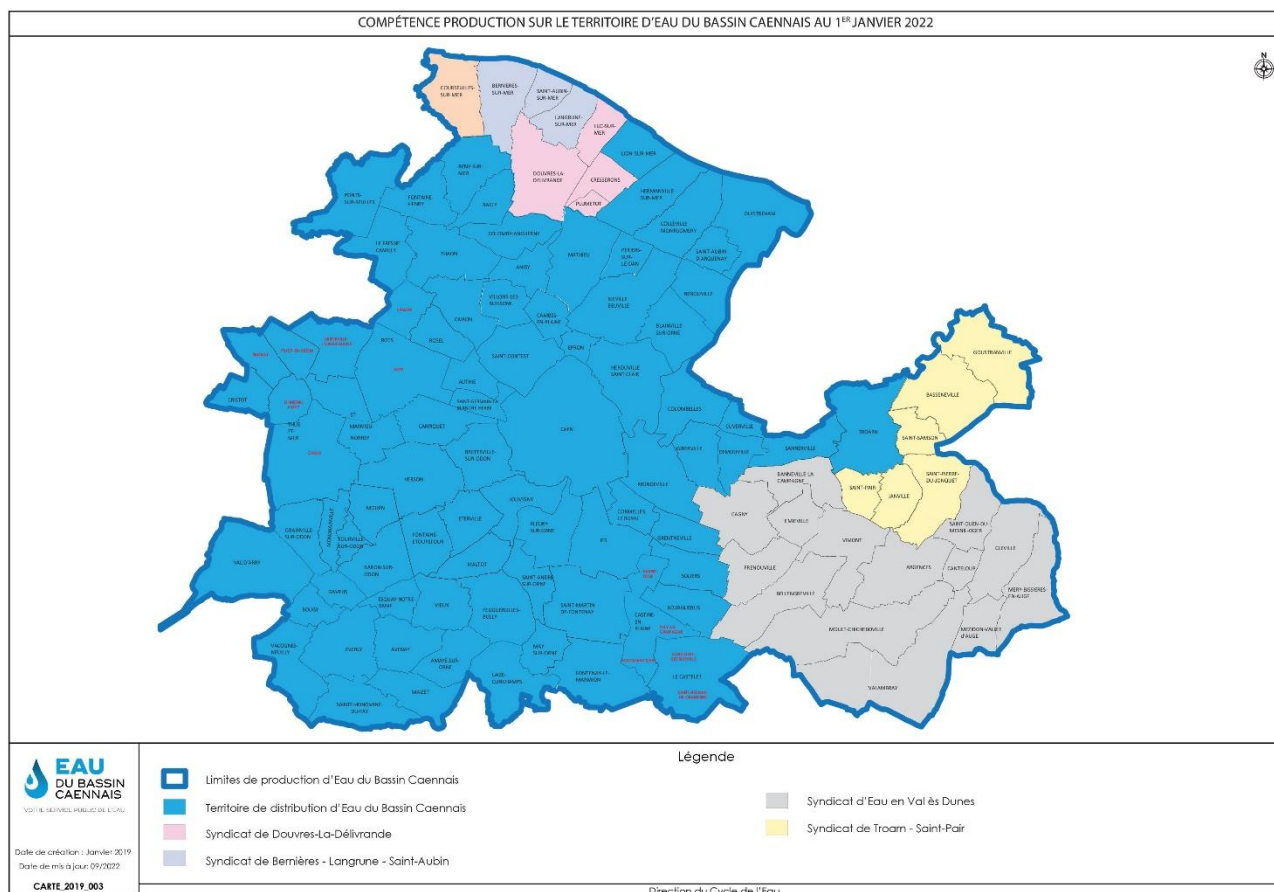


89.9 %
Taux de conformité des
prélèvements concernant
les paramètres
physico-chimiques

B. Le territoire

1. Le périmètre territorial relevant de la compétence « production de l'eau potable »

Au 1^{er} janvier 2022, le périmètre territorial relevant de la compétence « production de l'eau potable » est le suivant :



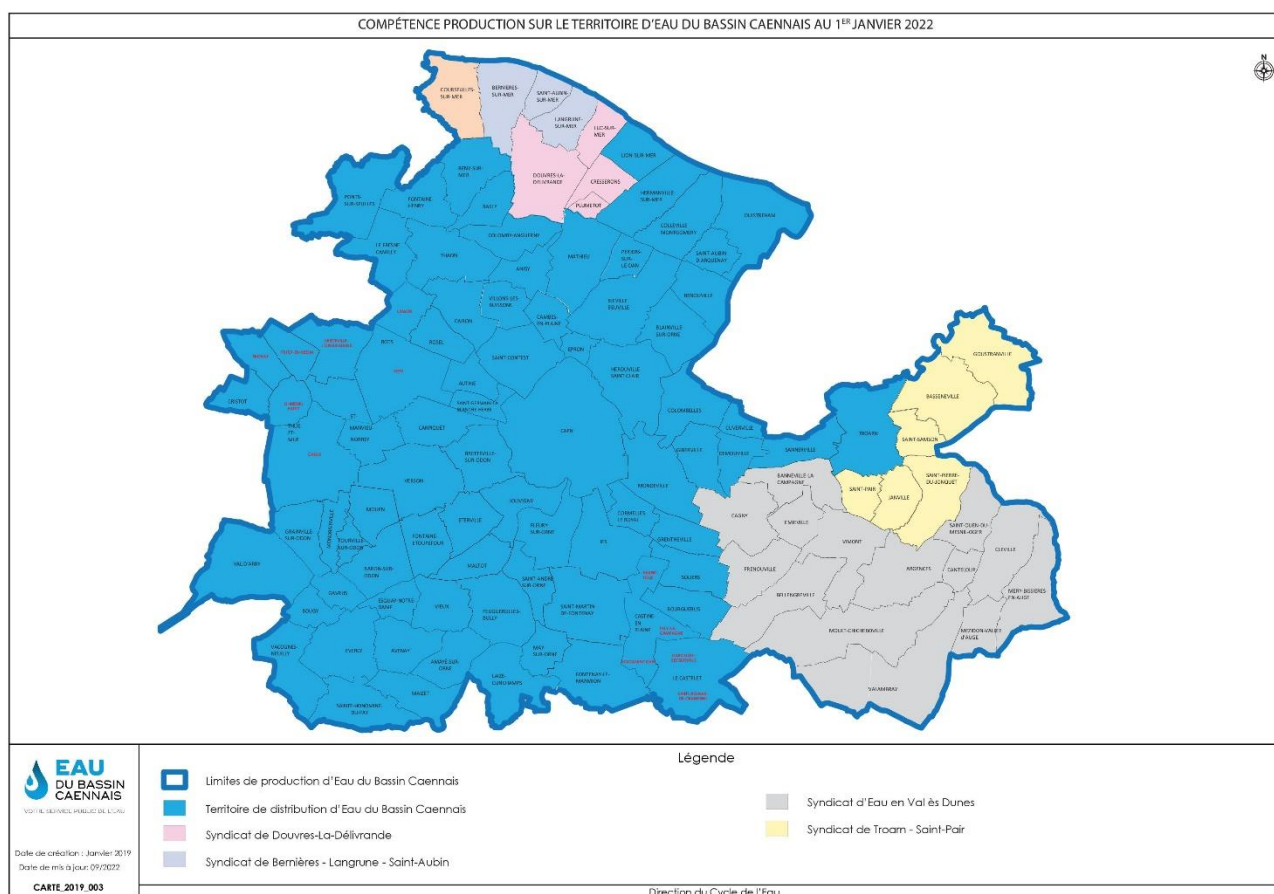
Ce périmètre est composé des douze (12) membres du syndicat EBC. Il représente 104 communes soit 343 720 habitants. Il regroupe alors près de 49 % de la population totale du département du Calvados.

3. Le récapitulatif des périmètres du territoire

Au regard de ce qui précède, le territoire relevant du syndicat EBC se caractérise par sa dualité de compétence exercée (*production de l'eau potable/distribution de l'eau potable*). Les périmètres de ce territoire sont alors les suivants :

Le périmètre territorial - Production et distribution de l'eau potable	Le périmètre territorial - Exclusivement - Production de l'eau potable
<u>12 membres composent le syndicat EBC</u>	
7 membres	5 membres
. La communauté urbaine Caen la mer . La communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon . La communauté de communes Seules Terre et Mer . La commune d'Anisy . La commune de Basly . La commune de Colomby-Anguerny . La commune de Val d'Arry *	. Le syndicat d'alimentation en eau potable de Bernières - Langrune - Saint-Aubin . Le syndicat d'alimentation en eau potable de Douvres-la-Délivrande - Cresserons - Plumetot - Luc-sur-Mer . Le syndicat mixte Eau en Val à Dunes . Le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Troarn - Saint-Pair . La commune de Courseulles-sur-Mer

* A compter du 1^{er} janvier 2023, la commune de Val d'Arry ne relèvera plus de la compétence du syndicat EBC. Elle relèvera du syndicat du Pré Bocage.

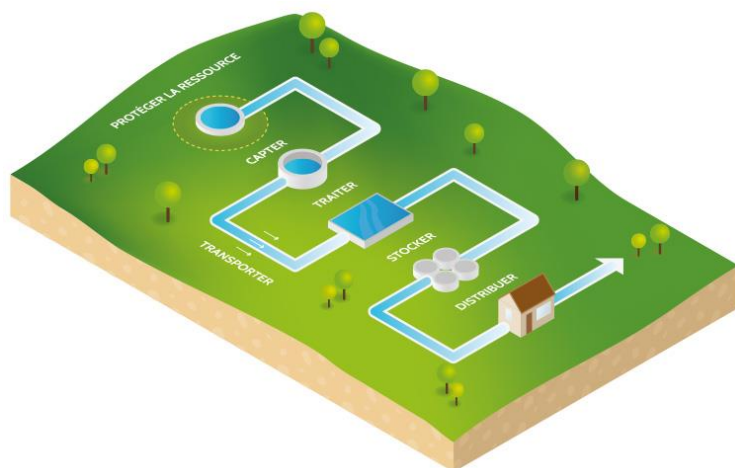


C. Les compétences exercées

Dans le cadre de ses compétences, le syndicat EBC met tout en œuvre pour assurer un approvisionnement sécurisé de l'eau potable auprès de ses destinataires (*membres, usagers domestiques et usagers non domestiques*). Cet approvisionnement est à la fois quantitatif et qualitatif. Il doit être en quantité suffisante pour satisfaire les besoins actuels et futurs ainsi qu'en qualité conforme aux normes applicables.

1. Le cadre général d'intervention

Le syndicat EBC intervient tout au long du circuit de l'eau représenté comme suit :



Par ailleurs, il agit dans le cadre du « petit cycle de l'eau » qui correspond au circuit domestique de l'eau. Ce circuit peut être schématisé de la manière suivante :



Ce cycle est organisé en cinq (5) étapes à savoir :

- Le pompage de l'eau. Sur le territoire du syndicat EBC, l'eau est pompée à 65 % dans la nappe phréatique,
- Le traitement de l'eau. L'eau pompée est propre mais elle n'est pas potable. Elle est rendue potable dans une usine de traitement. Elle y subit divers traitements chimiques à savoir d'une simple chloration jusqu'à un traitement plus conséquent (*eaux de surface*),
- Le stockage de l'eau. L'eau est stockée dans un réservoir. Le plus souvent, il s'agit d'un château d'eau. L'eau y est stockée dans la partie haute à l'aide de pompes. Cet ouvrage permet de garantir la disponibilité de l'eau pour chacun des usagers,

- La distribution de l'eau. L'eau est acheminée jusqu'aux habitations, les exploitations agricoles ou les sites industriels grâce à la pression exercée selon le principe des vases communicants,
- Le traitement des eaux usées. Après utilisation par les consommateurs, l'eau usée est acheminée jusqu'à la station d'épuration pour y être nettoyée. L'eau en ressort suffisamment propre mais non potable pour être rejetée dans le milieu naturel.

Le syndicat EBC intervient au cours des quatre (4) premières étapes décrites ci-avant ; le traitement des eaux usées relevant de la compétence de la communauté urbaine Caen la mer (*assainissement collectif, non collectif et pluvial*).

2. La préservation de la ressource en eau

Au titre de sa compétence « production de l'eau potable », le syndicat EBC assure la gestion des périmètres de protection des ouvrages de production lui appartenant ou mis à sa disposition ainsi que la réalisation de toutes actions, notamment, sur les aires d'alimentation de captage (AAC) visant à protéger les ressources d'eau potable.

3. La production de l'eau potable

L'exercice de cette compétence implique, notamment, pour le syndicat EBC :

- La recherche de nouvelles ressources d'eau potable sur et en dehors de son territoire,
- La production de l'eau potable nécessaire aux besoins de ses usagers et clients extérieurs à partir des ouvrages lui appartenant ou mis à sa disposition,
- Les achats et les ventes d'eau potable à des entités n'appartenant pas au syndicat EBC.

Par ailleurs, la production de l'eau potable comprend :

- Le captage de l'eau à son origine,
- Le traitement de l'eau,
- La gestion des réseaux et des ouvrages d'adduction pour le transfert de l'eau produite jusqu'aux points de livraison aux réseaux de distribution.

4. La distribution de l'eau potable

L'exercice de cette compétence consiste en :

- L'approvisionnement en eau potable de l'ensemble des usagers domestiques et non domestiques de son territoire,
- La création, le renouvellement et la gestion des réseaux de distribution et des ouvrages de stockage d'eau potable nécessaires à la sécurité et au bon fonctionnement de l'approvisionnement précité,
- La réduction des pertes en eau potable liées à la distribution,
- La promotion de l'utilisation de l'eau potable distribuée auprès des usagers par le syndicat,
- La facturation aux usagers des services consommés.

5. Les missions complémentaires et accessoires

Dans le cadre de ses compétences de production et de distribution de l'eau potable, le syndicat EBC peut exercer des activités présentant le caractère de complément normal, nécessaire et/ou utile à l'exercice de ses compétences.

Conformément aux dispositions juridiques applicables, le syndicat EBC peut exercer des missions de mutualisation et/ou de coopération ainsi que des prestations se rattachant à ses compétences ou dans le prolongement de celles-ci.

Par ailleurs, sous réserve des conventions et/ou des financements adaptés, ces missions peuvent être, notamment, les suivantes :

- La mise à disposition d'une partie des services nécessaires à l'élaboration de projets impactant la production et/ou la distribution de l'eau potable,
- L'installation, la maintenance et le contrôle de matériels de défense contre l'incendie desservi par le réseau de distribution de l'eau potable du syndicat,
- La participation aux instances d'organisation et de planification de l'eau potable.

D. Les enjeux de la gestion de l'eau potable

Les axes stratégiques du syndicat EBC sont les suivants :

- Produire et distribuer durablement une eau de qualité,
- Promouvoir une eau saine,
- Être responsable et solidaire.

Il en résulte les objectifs ci-après :

Produire et distribuer durablement une eau de qualité	Pérenniser la production de l'eau potable grâce aux captages existants, à l'usine de l'Orne et à la recherche d'autres ressources
	Optimiser les ressources d'eau potable
	Préserver la ressource en qualité et en quantité
	Sensibiliser les différents acteurs : Industriels, agriculteurs, particuliers
	Prélever les quantités nécessaires sans remettre en cause la pérennité de la ressource
Promouvoir une eau saine	Sécuriser les approvisionnements en quantité et en qualité : Satisfaire la demande des usagers actuels et futurs, améliorer les rendements, sensibiliser à l'usage de l'eau
	Informar au mieux les usagers pour assurer un service public de qualité : Délivrer une information transparente et faire preuve de clarté et de pédagogie
	Garantir l'ensemble des contrôles réglementaires concernant les qualités physique, chimique et sanitaire de l'eau livrée à chaque membre
Être responsable et solidaire	Produire et distribuer au meilleur coût : Maîtriser les coûts de production et de distribution et programmer les investissements en minimisant les futurs coûts de fonctionnement
	Renforcer la solidarité territoriale : Conforter et développer les échanges d'eau avec les territoires périphériques et tendre vers une harmonisation des tarifs
	Faciliter l'accès à l'eau pour tous : Développer les actions sociales et poursuivre la solidarité internationale
	Respecter les ressources environnementales : Maîtriser les dépenses énergétiques et promouvoir la préservation de l'eau

E. Les modes de gestion du service public de l'eau potable en 2022

1. La présentation des modes de gestion

Au 1^{er} janvier 2022, le service public de l'eau potable est géré soit :

- Directement par le syndicat EBC à savoir en régie,
- Par un tiers (*Eaux de Normandie, SAUR ou VEOLIA*) en application des dispositions d'un marché public de prestations ou d'une convention de délégation de service public (DSP).

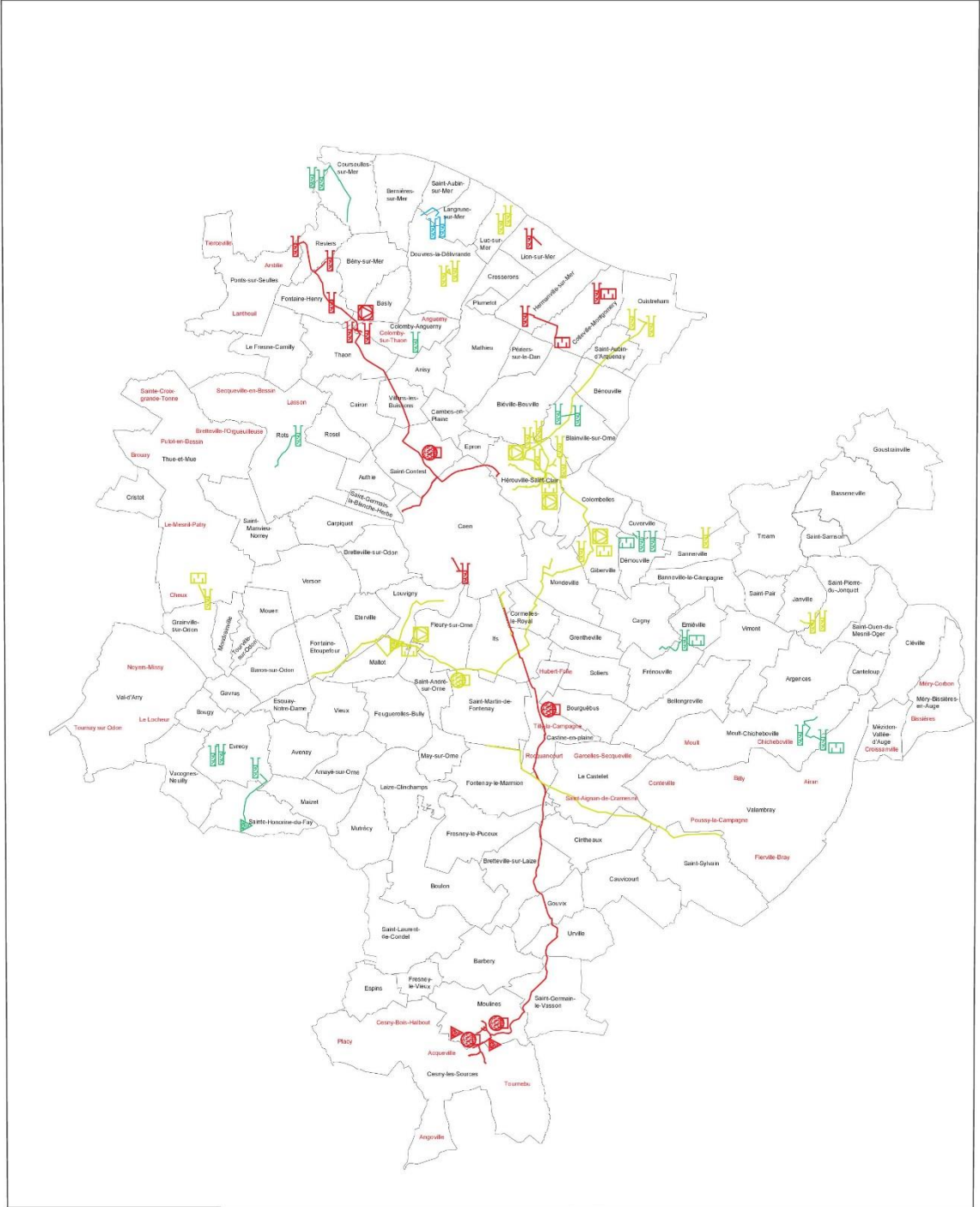
On distingue alors :

Service	Mode de gestion
Production de l'eau potable	Un (1) marché public de prestations
	Cinq (5) conventions de DSP
Distribution de l'eau potable	Une (1) régie
	Quinze (15) conventions de DSP
Production et distribution de l'eau potable	Huit (8) conventions de DSP
Une (1) régie Un (1) marché public de prestations Vingt-huit (28) conventions de DSP	

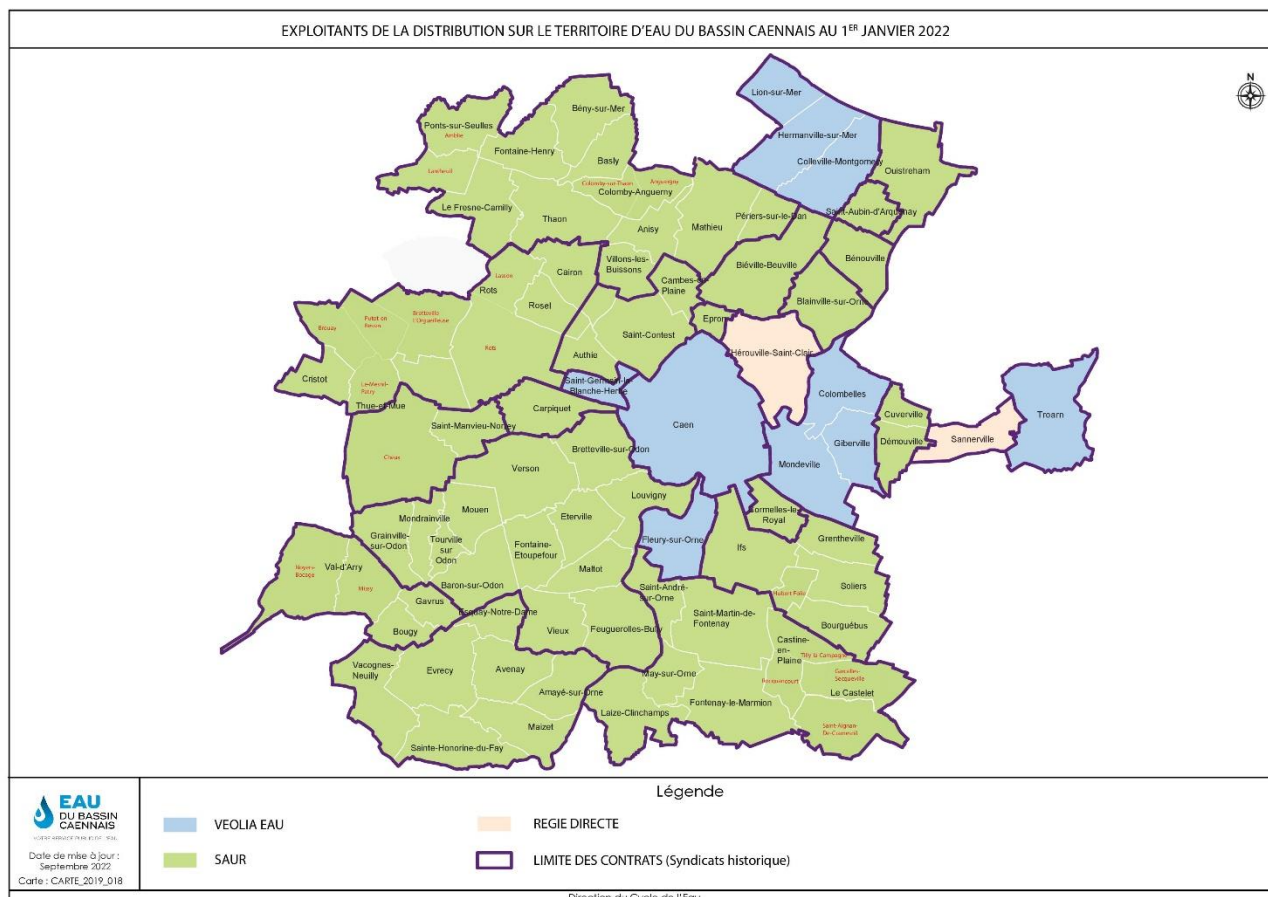
Les gestionnaires et leur répartition sur le territoire du syndicat EBC figurent sur les cartes ci-après.

Production de l'eau potable

Carte des exploitants des ouvrages de production d'AEP



Distribution de l'eau potable



Dans le cadre de cette gestion plurielle, le syndicat EBC s'assure du respect des engagements de ses prestataires, délégataires et régie ainsi que la fourniture d'un service public de qualité à l'ensemble de ses usagers.

Au regard de ces modes de gestion liés aux évolutions successives de compétences (*production/distribution de l'eau potable*) et de territoires, le syndicat EBC a engagé en 2020 des études portant notamment sur les modes de gestion du service afin de pouvoir les rationaliser et les optimiser.

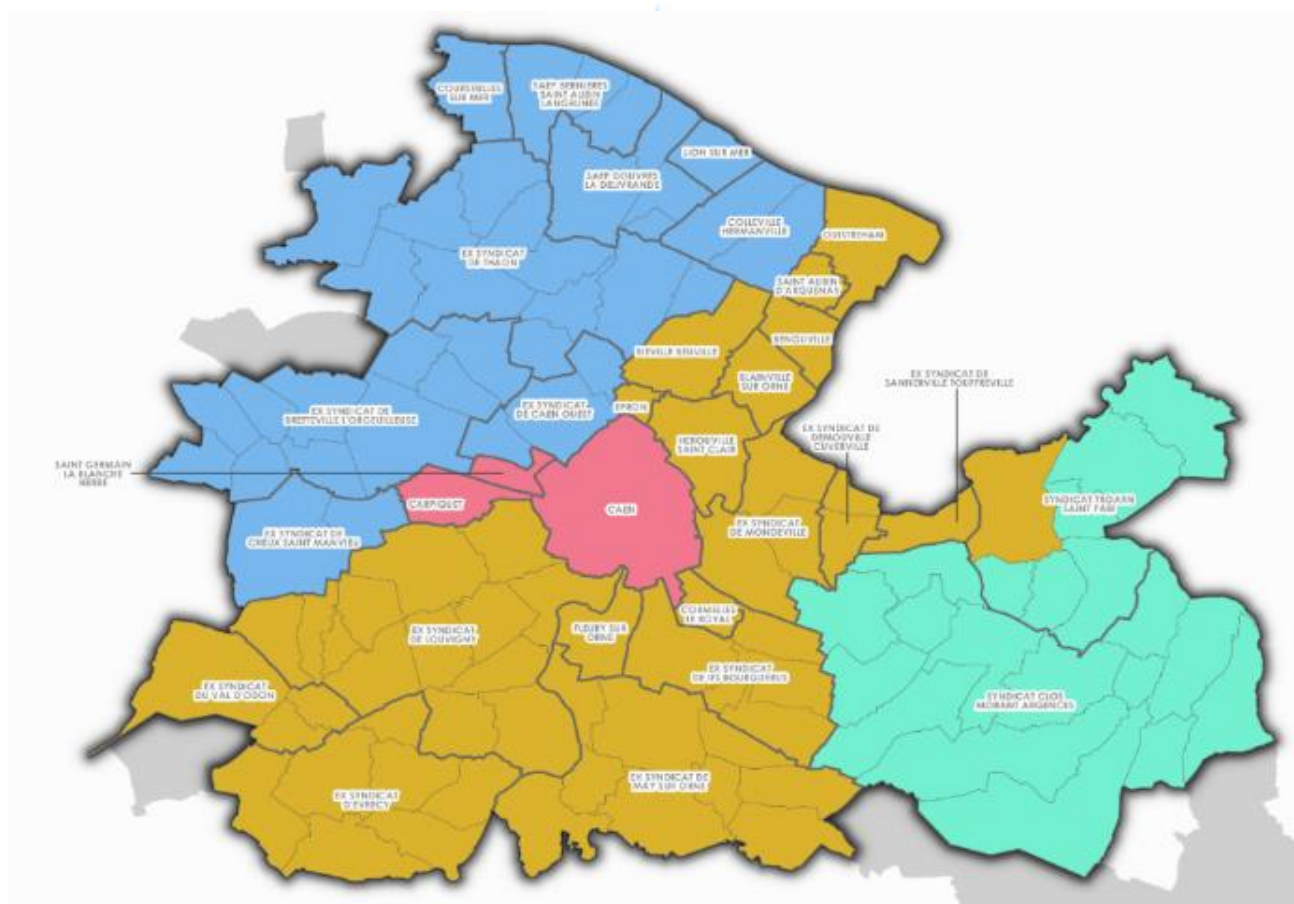
Dans ce cadre, à compter du 1^{er} janvier 2023, il est prévu l'entrée en vigueur de nouveaux modes de gestion répartis comme suit :

Secteur Littoral et Mue

Une (1) convention de DSP confiée à la société SAUR

Secteur Caennais

Une (1) convention de DSP confiée à la société EAUX DE NORMANDIE



Secteur Eaux de l'Orne

Une (1) convention de DSP confiée à la société SAUR

Secteur Argences - Clos-Morant

Un (1) marché public de prestations
-
Exploitation du service de production
et de transport de l'eau potable
confiée à la société SAUR

2. La description des modes de gestion en vigueur en 2022

a. La régie

En 2022, le syndicat EBC assure la gestion, en régie, du service de distribution de l'eau potable sur les territoires des communes d'Hérouville-Saint-Clair et de Sannerville (02.31.75.07.50 - ebc@caenlamer.fr)

b. Le marché public de prestations

En 2022, une partie de la gestion des ouvrages de production d'eau potable relevant du syndicat EBC est exploitée via un marché public de prestations. Ce marché a pris effet au 1^{er} janvier 2022 pour une durée de douze (12) mois portant son terme au 31 décembre 2022.

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

- Assurer le bon fonctionnement, l'entretien, la surveillance et la maintenance des ouvrages et installations du syndicat EBC ainsi qu'une partie du renouvellement des équipements,
- Assurer la production et la fourniture d'eau potable en gros aux points de livraison définis par le syndicat EBC,
- Assurer un service d'astreinte pouvant être contacté et intervenir en cas d'urgence vingt-quatre heures sur vingt-quatre (24h/24) et sept jours sur sept (7j/7),
- Tenir à jour les documents techniques du service (*inventaire, plans, système d'information géographique (SIG)...*),
- Fournir au syndicat EBC les renseignements et conseils relatifs aux ouvrages et au fonctionnement du service nécessaires à ce dernier pour l'élaboration de ses projets de modernisation, de mise aux normes, de renforcement et d'extension et, plus généralement, pour la maîtrise du service.

Les principaux ouvrages relevant de ce contrat sont :

Principaux ouvrages et installations	Localisation
Usine de l'Orne	Louvigny
Forages	Giberville
	Ouistreham
	Luc-sur-Mer
	Cheux
	Janville
	Douvres-la-Délivrande
	Hérouville-Saint-Clair
	Sannerville
Station de déferrisation	Cheux
Usine de décarbonatation	Hérouville-Saint-Clair
Réservoir	Hérouville-Saint-Clair
	Saint-Martin-de-Fontenay
Station de reprise	Hérouville-Saint-Clair

Principaux ouvrages et installations	Localisation
Pôle de regroupement	Giberville
	Hérouville-Saint-Clair
Poste de livraison	Hérouville-Saint-Clair
	Mondeville
	Colombelles
	Blainville-sur-Orne
	Ouistreham
	Guérinière - Caen
Ouvrages désaffectés	Installations des Mines de May et exhaure des Mines de l'Orne
	Forages de Louvigny
	Forages de Fontaine-Etoupefour
Réseaux d'adduction et ses accessoires (feeders, regards de vannage, de ventouse, de vidange, de comptage, protection cathodique ...)	

c. Les conventions de délégation de service public (DSP)

En 2022, vingt-huit (28) conventions de DSP sont applicables sur le territoire du syndicat EBC pour assurer la gestion et l'exploitation des services de production et de distribution de l'eau potable. Elles ont été confiées respectivement à trois (3) gestionnaires :

- EAUX DE NORMANDIE, attributaire d'une (1) convention de DSP,
- SAUR, attributaire de vingt (20) conventions de DSP,
- VEOLIA, attributaire de sept (7) conventions de DSP.

EAUX DE NORMANDIE	SAUR	VEOLIA
<u>Agence</u> Chemin du grand clos 14 830 Langrune-sur-Mer Le mercredi 9h00-12h00 / 13h15-15h30 Les coordonnées téléphoniques sont disponibles par commune sur le site internet d'EAUX DE NORMANDIE <u>Service clientèle</u> 09.69.36.52.65 Le lundi et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 Le mercredi de 13h30 à 16h30 <u>Service technique d'urgence</u> 7 jours/7 et 24 heures/24 www.usagers.eaux-de-normandie.fr	<u>Agence</u> Rue des Frères Chappe 14 540 Grentheville 02.14.37.40.00 Du lundi au vendredi 8h30 - 12h00 / 13h30 - 16h00 Les coordonnées téléphoniques sont disponibles par commune sur le site internet de SAUR <u>Service clientèle</u> Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 <u>Service technique d'urgence</u> 7 jours/7 et 24 heures/24 www.saurclient.fr	<u>Agence</u> 18, avenue du Pays de Caen BP 40460 14 461 Colombelles Cedex 31 09.69.39.56.34 Les coordonnées téléphoniques sont disponibles par commune sur le site internet de VEOLIA <u>Service clientèle</u> Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00 <u>Service technique d'urgence</u> 7 jours/7 et 24 heures/24 www.service.eau.veolia.fr

Ces conventions de DSP sont réparties de la manière suivante :

Service	Délégataire	Territoire	Echéance de la DSP
Production de l'eau potable	SAUR	Ex-syndicat Argences	31 décembre 2022
		Ex-syndicat Clos Morant	31 décembre 2022
		Commune de Courseulles-sur-Mer	31 décembre 2022
	EAUX DE NORMANDIE	Ex-syndicat Bernières - Langrune - Saint-Aubin	30 juin 2028
	VEOLIA	Commune de Troarn	31 décembre 2030

Service	Délégataire	Territoire	Echéance de la DSP
Distribution de l'eau potable	SAUR	Commune de Ouistreham	31 décembre 2029
		Ex-syndicat Région de Louvigny et commune de Cormelles-le-Royal	31 décembre 2022
		Ex-syndicat Caen Ouest	31 décembre 2022
		Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	31 décembre 2022
		Commune de Biéville-Beuville	31 décembre 2022
		Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	31 décembre 2022
		Ex-syndicat Val d'Odon	31 décembre 2022
		Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	31 décembre 2022
		Commune de Carpiquet	31 décembre 2022
		Commune d'Epron	30 juin 2027
		Commune de Bénouville	31 décembre 2027
		Ex-syndicat Ifs - Bourguébus	31 décembre 2027
	VEOLIA	Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	31 décembre 2022
		Commune de Fleury-sur-Orne	31 décembre 2022
		Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	31 décembre 2022

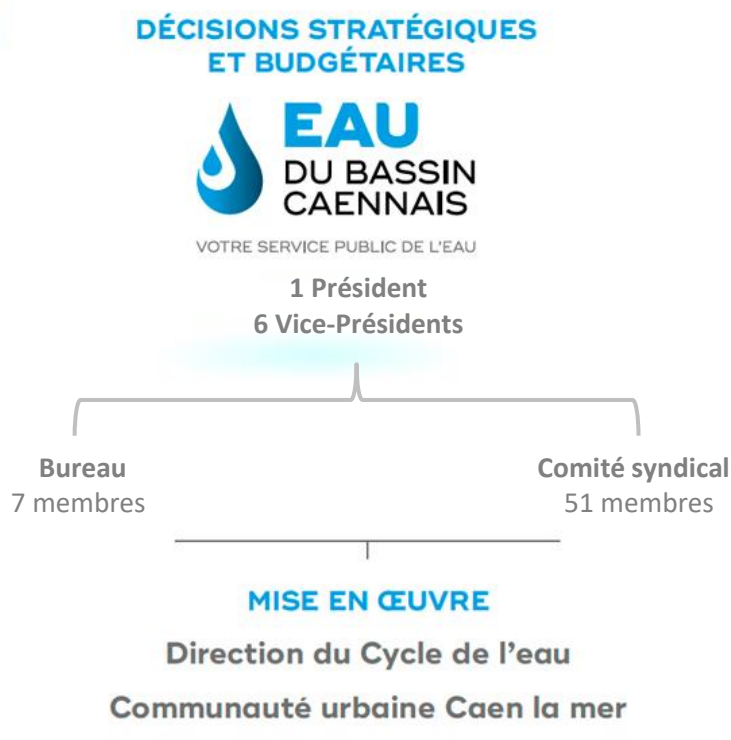
Service	Délegataire	Territoire		Echéance de la DSP
Production et distribution de l'eau potable	SAUR	Ex-syndicat Source de Thaon		31 décembre 2022
		Commune de Blainville-sur-Orne		31 décembre 2022
		Ex-syndicat Démouville - Cuverville		31 décembre 2022
		Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse		31 décembre 2023
		Ex-syndicat Région d'Evrecy		31 décembre 2025
	VEOLIA	Commune de Caen		31 décembre 2022
		Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer	Colleville - Hermanville	30 juin 2024
			Lion-sur-Mer	31 décembre 2024

Dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux modes de gestion du service de l'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2023 et afin de garantir la continuité de ce service, un avenant aux conventions de DSP concernées portant prolongation de la durée d'exécution contractuelle jusqu'au 31 décembre 2022 a été conclu au cours de l'année 2022.

F. Les instances

Depuis 2020, suite à l'entrée en vigueur des nouveaux statuts du syndicat EBC et des élections (*Président et Vice-Présidents - Comité syndical en date du 15 septembre 2020*), l'organisation et le fonctionnement des instances sont les suivants :

Le syndicat EBC est administré par des élus (« *délégués* ») représentant chacun de ses douze (12) membres. Il est organisé comme suit :



Le comité syndical est ainsi composé de délégués, élus par chaque membre qui dispose d'une voix par tranche de deux milles (2 000) habitants (*vote plural*). Tous les délégués siégeant au comité syndical prennent part au vote pour les décisions présentant un intérêt commun à tous les membres et notamment pour l'élection du Président et des membres du bureau, le vote du budget, l'approbation du compte administratif et les décisions relatives aux statuts du syndicat. Pour les décisions spécifiques à la compétence « distribution de l'eau potable », ne prennent part au vote que les délégués des membres ayant transféré cette compétence au syndicat.

De plus, le comité syndical élit, parmi les délégués qui le composent, un bureau. Par une délibération du comité syndical en date du 15 septembre 2020, les membres du bureau sont au nombre de sept (7) : le Président et les six (6) Vice-Présidents. Les membres du bureau sont chargés de l'administration du syndicat conformément aux dispositions juridiques applicables. Le bureau rend compte de ses travaux à chaque réunion du comité syndical.

Enfin, d'autres structures sont établies :

- Les conférences territoriales de l'eau. Elles sont des comités ad hoc permettant un échange et du partage d'informations avec le territoire, dont la composition et le fonctionnement sont définis par le règlement intérieur,
- Des groupes de travail composés des membres du bureau et des membres du comité syndical inscrits sur la base du volontariat.

Ces groupes de travail sont organisés par thématique, à savoir :

- Le règlement intérieur approuvé par le comité syndical lors de sa séance du 15 décembre 2020,
- Les modes de gestion des services de l'eau potable pour lesquels les procédures de mise en concurrence ont été menées au cours de l'année 2022,
- Le schéma directeur d'alimentation en eau potable et la politique d'investissement,
- La tarification de l'eau,
- La transition écologique et la résilience du territoire,
- La préservation de la ressource,
- La communication.

Les instances et les structures se sont réunies, en 2022, aux dates suivantes :

	Bureau syndical	Comité syndical
1^{er} semestre	10 janvier	25 janvier
	28 février	15 mars
	25 avril	3 mai
	13 juin	21 juin
2^{ème} semestre	29 août	30 août
	19 septembre	8 novembre
	17 octobre	
	28 novembre	13 décembre

Groupes de travail	
Tarification de l'eau	21 juin
Transition écologique et résilience du territoire	1 réunion commune, le 28 mars
Préservation de la ressource	

A titre de précision, le syndicat EBC dispose d'une commission consultative des services publics locaux (CCSPL - *article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales*). Elle a pour vocation de permettre l'expression des usagers des services publics par la voie des associations représentatives et contribue à la participation des citoyens au fonctionnement des services publics. Ses membres examinent, entre autres, les rapports sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Par ailleurs, le syndicat EBC a mis en place une commission de contrôle financier (*articles R.2222-3 et suivants du code général des collectivités territoriales*). Cette instance est chargée d'examiner les comptes détaillés de toute entreprise liée au syndicat EBC par une convention financière comportant des règlements de compte périodiques, notamment les conventions de DSP.

G. L'organisation des services

Pour assurer au mieux ses missions et répondre aux attentes des usagers, le syndicat EBC a fait le choix d'une organisation mutualisée en confiant son fonctionnement au personnel de la direction du cycle de l'eau (DCE) relevant de la Communauté urbaine Caen la mer.

Les coordonnées de cette direction sont les suivantes :

Communauté urbaine Caen la mer
Direction du cycle de l'eau (DCE)
Hôtel de la Communauté urbaine
16, rue Rosa Parks - CS 52700
14 027 Caen Cedex 9
☎ 02.31.75.07.50
✉ ebc@caenlamer.fr
@ www.eau-bassin-caennais.fr

Pilotés et coordonnés par la Directrice du cycle de l'eau, cinq (5) services composés de près de quatre-vingt-quatre (84) agents ont en charge la gestion et l'exploitation des services de l'eau potable :

- Le service administratif,
- Le service financier (*production et distribution de l'eau potable, assainissement collectif et non collectif*),
- Le service études et travaux : Etudes prospectives, maîtrise d'œuvre (*conception et exécution*), maîtrise d'ouvrage, système d'information géographique et données patrimoniales, instruction et appui technique en matière d'urbanisme,
- Le service exploitation : Eau potable (*production, distribution, instruction des branchements*) et assainissement (*maîtrise des effluents, régie, instruction des demandes d'informations*),
- Le service préservation de la ressource et des milieux aquatiques.

Dans ce cadre, le personnel de la direction du cycle de l'eau (DCE) en collaboration avec ses délégataires et prestataires assure la gestion administrative, financière, juridique, technique et environnementale des services de l'eau potable (*exploitation, entretien, renouvellement... des ouvrages et des installations de production et de distribution*) afin de proposer un service de qualité et adapté à ses usagers.



II. LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE

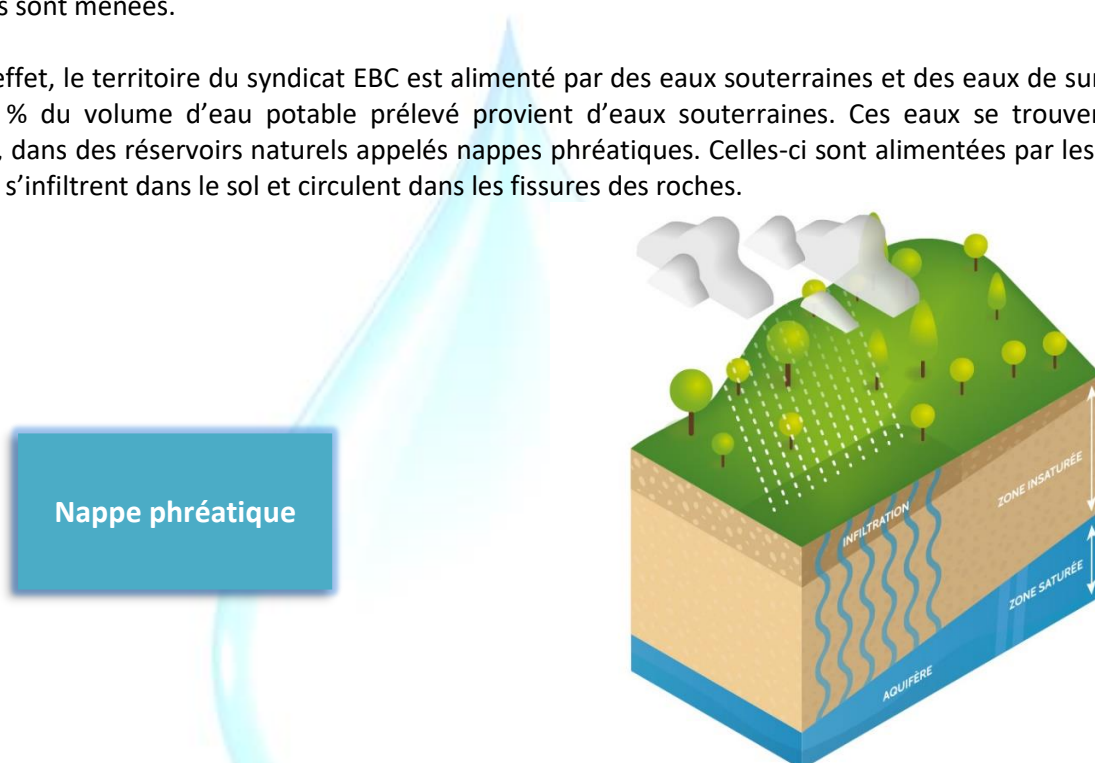
A. La présentation générale

Parce que l'eau est un bien rare et précieux, le syndicat EBC met tout en œuvre pour préserver au mieux la ressource en eau afin de produire et distribuer une eau en quantité suffisante pour tous les consommateurs domestiques et non domestiques (*activités agricoles, industrielles, de loisirs...*) et de bonne qualité.

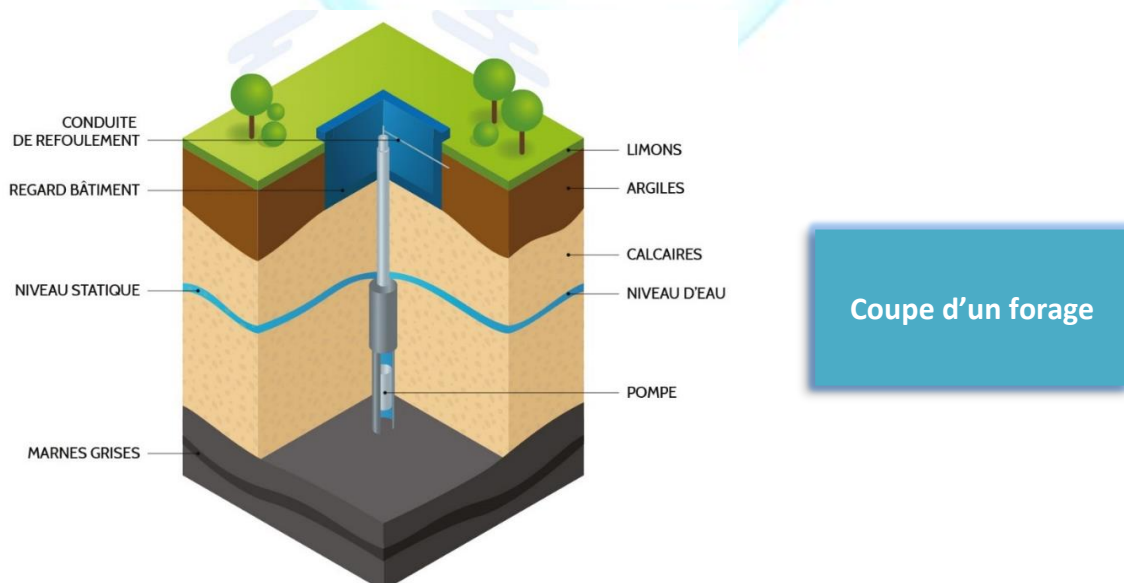
1. Les prélèvements et la qualité de l'eau

Les prélèvements d'eau sont autorisés et suivis par l'Etat. Les prélèvements sur chaque forage sont alors adaptés aux besoins du secteur de distribution et des actions de suivi du niveau des nappes d'eau souterraines sont menées.

En effet, le territoire du syndicat EBC est alimenté par des eaux souterraines et des eaux de surface. Plus de 65 % du volume d'eau potable prélevé provient d'eaux souterraines. Ces eaux se trouvent en profondeur, dans des réservoirs naturels appelés nappes phréatiques. Celles-ci sont alimentées par les eaux de pluie qui s'infiltrent dans le sol et circulent dans les fissures des roches.



L'eau est prélevée par pompage d'eaux souterraines ou d'eaux de surface ou par captage d'eaux de source.



Après ce pompage, l'eau est simplement chlorée pour éviter le développement de bactéries, avant d'être distribuée. Elle ne nécessite généralement pas d'autres traitements. Dans certains cas, un traitement complémentaire peut cependant être réalisé, notamment pour les eaux chargées en fer qui doivent être traitées avant d'être distribuées. Les eaux souterraines sont souvent très calcaires, ce qui peut avoir une incidence sur les canalisations et les appareils domestiques. En revanche, la présence de calcaire n'a aucune incidence sur la potabilité de l'eau. Certains points de prélèvement sont cependant dotés d'unité de décarbonatation pour réduire sa présence.

L'autre partie du volume d'eau potable prélevé (*autour de 35 %*) provient des eaux de surface et en particulier de l'Orne. Les eaux de surface destinées à se jeter en mer sont aussi alimentées par les eaux de pluie. L'eau prélevée dans l'Orne et ensuite traitée dans une usine de potabilisation, située à Louvigny (*usine de l'Orne*). Ce traitement est nécessaire car les eaux de surface sont plus sensibles aux pollutions qui peuvent provenir de l'ensemble du bassin versant (*zone où chaque goutte d'eau rejoint la mer par le même point*).

Par ailleurs, sous le contrôle de l'agence régionale de santé (ARS), le syndicat EBC veille à la qualité de l'eau et à limiter les différentes pollutions qui, de manière générale, résultent des activités humaines. Plusieurs paramètres sont vérifiés, notamment la présence éventuelle de :

- Bactéries ou micro-organismes (*qualité microbiologique*),
- Nitrates,
- Pesticides.

30 % des points de prélèvement du syndicat EBC dépassent les normes réglementaires pour au moins un des paramètres. Les eaux sont alors mélangées ou, dans certains cas, traitées pour être conformes à la distribution humaine. En parallèle, le syndicat EBC travaille en concertation avec les acteurs du territoire pour préserver ou reconquérir la qualité de l'eau de ces captages.

2. Les périmètres de protection des captages

Le syndicat EBC est chargé de l'établissement des périmètres de protection sur l'ensemble des captages de son territoire puis du suivi de leur mise en œuvre. A ce jour, près de 92 % des points de prélèvement d'eau potable disposent de périmètres de protection établis par arrêté préfectoral. Les autres sont concernés par des procédures en cours pour les instaurer.

En effet, depuis 1992 (*loi sur l'eau n°92-3 du 3 janvier 1992*), l'établissement de périmètres de protection autour des captages est une obligation réglementaire pour tous les points de prélèvement d'eau potable.

Ces périmètres visent à éviter les pollutions ponctuelles ou accidentelles à proximité du captage d'eau potable. Les périmètres sont déclarés d'utilité publique et fixés par arrêté préfectoral. Les périmètres de protection correspondent à des zonages établis autour des captages d'eau potable.

Trois (3) types de périmètres existent :

- Un périmètre de protection immédiate appartenant à la collectivité, où seules les activités de production d'eau potable sont autorisées,
- Un périmètre de protection rapprochée à l'intérieur duquel des activités, des installations ou des aménagements peuvent être interdits ou réglementés,
- Un périmètre de protection éloignée dans certains cas, ce périmètre existe en complément (*zone de vigilance pour des activités pouvant être polluantes*).



- 1 - Captage d'eau
- 2 - Nappe d'eau souterraine
- 3 - Périimètre de protection immédiate
- 4 - Périimètre de protection rapprochée
- 5 - Périimètre de protection éloignée

Par ailleurs, les périmètres de protection sont établis par étapes à savoir :

- Une étude technique visant à connaître le captage, les caractéristiques du territoire et les sources de pollution pouvant exister à proximité. Cette étude permet de proposer des périmètres de protection,
- Un projet d'arrêté préfectoral prévoyant la réglementation dans ces périmètres et soumis à enquête publique,
- Après la signature de l'arrêté préfectoral, la réalisation de travaux de mise aux normes et les changements de pratiques qui peuvent en découler sont accompagnés ou indemnisés.

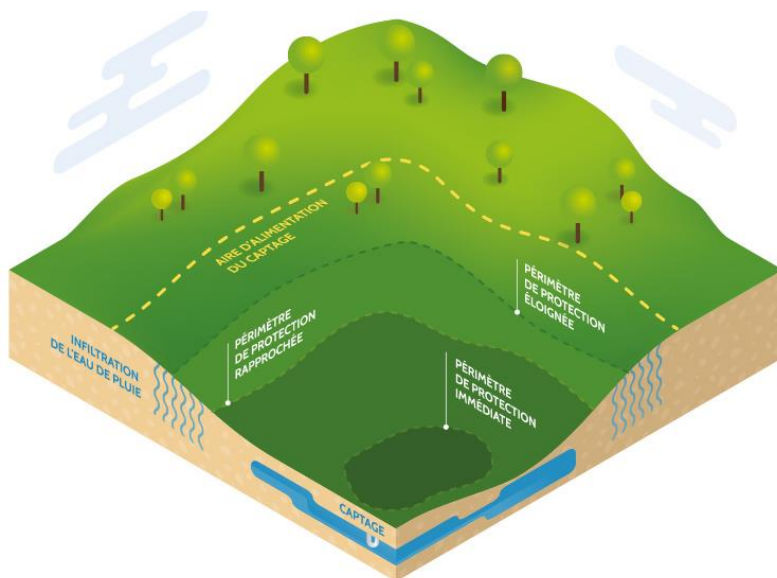
Toutes ces étapes sont menées en concertation avec des représentants des services de l'Etat, les communes et les acteurs locaux (*propriétaires, exploitants agricoles...*). Un comité local d'information et de concertation (CLIC) est ainsi constitué, conformément à une charte départementale pour la mise en œuvre de nouveaux points d'eau et des périmètres de protection en date du 12 novembre 2012.

3. Les aires d'alimentation de captage

Les aires d'alimentation de captage (AAC) correspondent à la surface sur laquelle les eaux qui s'infiltrant contribuent à l'alimentation du captage. En 2022, le syndicat EBC exploite ainsi quarante-six (46) captages sur dix-sept (17) AAC. A l'inverse des périmètres de protection, la mise en œuvre des actions définies dans les AAC sont basées sur le volontariat. Toutefois, le syndicat EBC a l'obligation réglementaire de définir et de mettre en œuvre des programmes d'actions sur les AAC prioritaires (*10 AAC sur 17 sont prioritaires*) représentées ci-après :

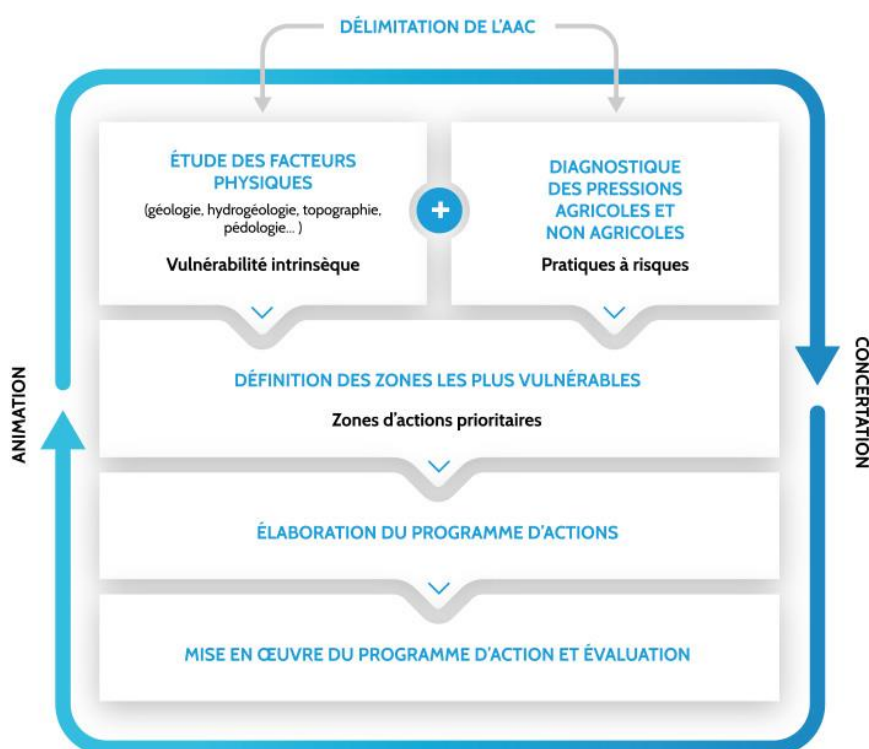
Lorsque le captage a été qualifié de prioritaire, l'AAC peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral. C'est le cas pour six (6) AAC relevant du syndicat EBC. Elles concernent les territoires de Langrune-sur-Mer, Luc-sur-Mer, Mue, Rots, Seulles aval et Moulines.

L'ensemble des AAC du territoire du syndicat EBC couvrent une superficie d'environ 45 000 hectares et se situent principalement en zone rurale dans des secteurs où l'agriculture occupe une part majoritaire des surfaces. En effet, 85 % de surface agricole compose les AAC situées sur le territoire du syndicat EBC.



Le syndicat EBC a fait le choix de travailler en concertation avec tous les acteurs de chaque AAC afin de coconstruire des programmes de préservation des ressources en eau.

Cette démarche volontariste peut se décliner comme suit :



Au sein du syndicat EBC et depuis 2010, une équipe d'animateurs est chargée d'impulser une dynamique sur chaque territoire et de mettre en œuvre les projets. Leurs principales missions sont les suivantes :

- Participation à l'élaboration des diagnostics des pressions agricoles et non agricoles,
- Animation de la concertation pour l'élaboration des programmes d'actions,
- Animation et appui technique auprès des acteurs agricoles et non agricoles pour la mise en œuvre des programmes d'actions,
- Suivi technique et financier de la mise en œuvre des programmes d'actions,
- Évaluation des impacts du programme d'actions (*suivi milieu*),
- Rapportage (*animation des comités de pilotage, rapports d'activités...*).

De plus, depuis 2016, le syndicat EBC a engagé, en partenariat avec la chambre d'agriculture du Calvados, une nouvelle démarche basée sur le dialogue territorial pour la préservation de la ressource en eau. L'objectif étant de mettre en place la concertation et favoriser le dialogue entre l'Etat, les collectivités et la profession agricole pour coconstruire des programmes d'actions sur chaque secteur prioritaire. Tous les agriculteurs concernés peuvent s'associer à la démarche et ainsi participer à la définition des actions.

Enfin, des actions spécifiques sont mises en œuvre auprès de différents publics à savoir :

- Le monde agricole,
- Les collectivités,
- Les particuliers.

Ces actions sont basées sur le volontariat. Il peut s'agir d'aides financières, techniques, de mise à disposition d'outils de sensibilisation... Tous les publics sont sensibilisés au problème de la pollution des eaux, quel que soit l'importance de leur impact éventuel. Le syndicat EBC privilégie la concertation entre acteurs comme mode d'action le plus efficace pour permettre une amélioration de la qualité de l'eau et notamment sur les captages classés prioritaires.

4. L'observatoire de la qualité de l'eau

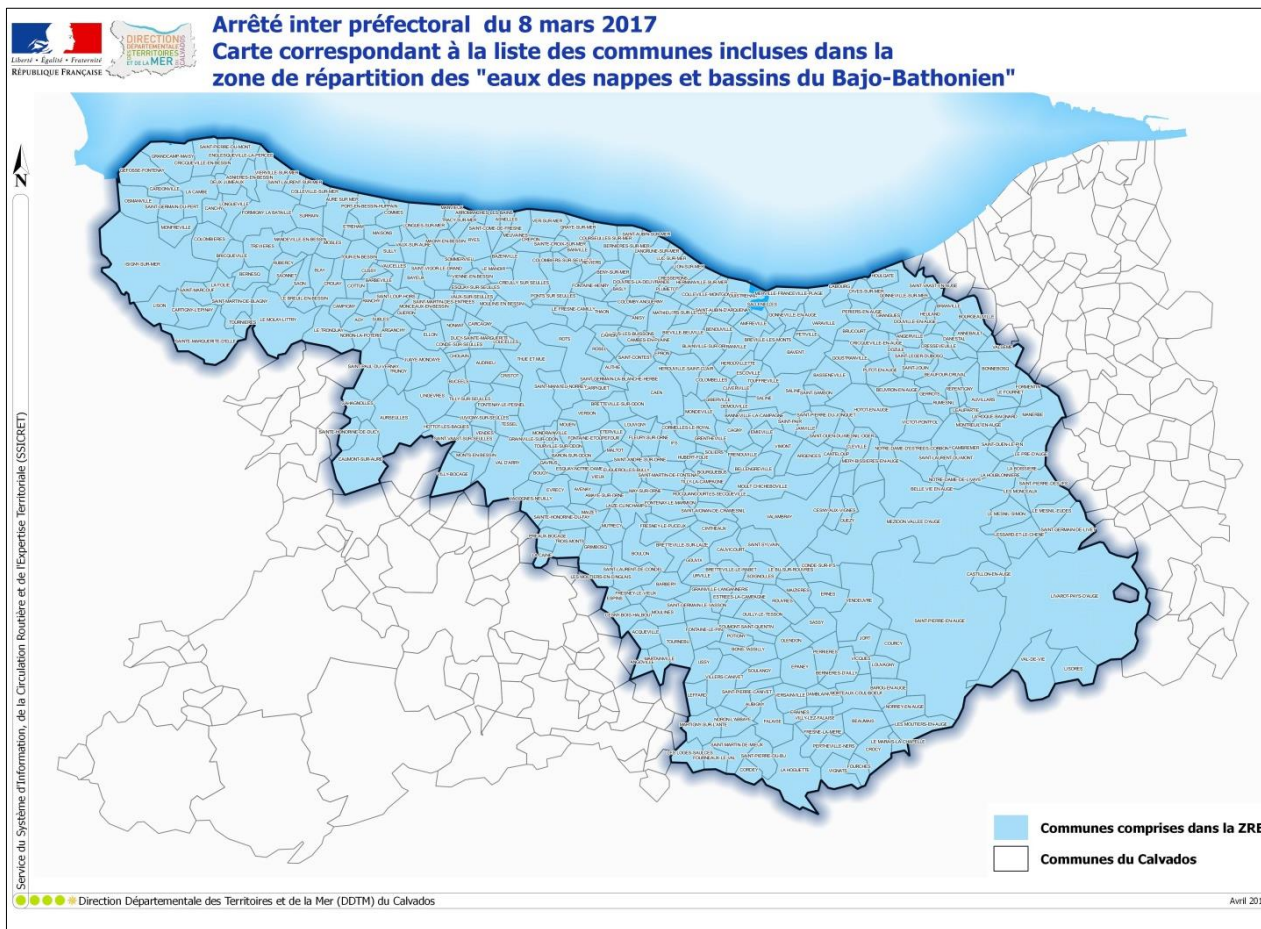
Pour suivre l'efficacité de ses actions en matière de préservation de la ressource, le syndicat EBC s'appuie notamment sur l'observatoire de la qualité de l'eau au travers d'un logiciel de suivi. Cet outil permet de synthétiser les données issues du contrôle sanitaire effectué des eaux, sur les captages, par l'agence régionale de santé (ARS).

Ces données peuvent être croisées avec le suivi des niveaux d'eau dans les nappes souterraines et les données météorologiques (*pluviométrie*) afin d'avoir une vue d'ensemble de la ressource en eau sur le territoire.

5. Les restrictions d'eau

Comme une grande partie du département du Calvados, l'ensemble du territoire du syndicat EBC présente une insuffisance des ressources en eau par rapport aux besoins de la population.

Le territoire fait donc l'objet d'une réglementation particulière sur les prélèvements d'eau dans le cadre de la zone de répartition des eaux (ZRE) définie par arrêté préfectoral. Cette zone est représentée sur la carte ci-après :



Cette réglementation permet une gestion plus fine des demandes de prélèvement dans la ressource grâce à un abaissement des seuils de déclaration et d'autorisation de prélèvements.

La frange côtière est également sujette au risque d'intrusion saline dans les nappes d'eau souterraines.

Par ailleurs, le niveau des nappes d'eau souterraines est surveillé et suivi par des dispositifs de mesures répartis sur le territoire du syndicat EBC. L'ensemble des forages sont ainsi équipés pour mesurer la hauteur de la nappe d'eau souterraine en continu. Certains forages particulièrement sensibles aux variations climatiques tel que celui situé sur la commune de Sannerville font l'objet d'une vigilance renforcée, en lien avec les services de l'Etat qui réglementent les prélèvements.

Les différents suivis permettent de :

- Connaître l'état annuel des réserves mobilisables (*suivis à court terme*),
- Déterminer si l'équilibre entre les prélèvements et les ressources disponibles est préservé (*suivis à long terme*).

Enfin, en période de sécheresse, des restrictions d'eau peuvent être mises en place. En 2022, un arrêté constatant le franchissement du seuil de vigilance sécheresse a été appliqué du 20 mai 2022 au 21 juillet 2022, sur l'ensemble du département du Calvados. Un nouveau seuil a été franchi sur le bassin de l'Orne à compter du 22 juillet 2022, en passant le seuil d'alerte. Ce nouvel arrêté prévoyait des mesures de restrictions de certains usages de l'eau tels que l'arrosage des espaces verts en journée. Le 12 août 2022, un troisième arrêté a été pris pour placer le bassin de l'Orne en alerte renforcée. Des mesures plus restrictives ont été mises en place. La levée de l'ensemble des restrictions est intervenue le 19 novembre 2022.

B. L'état d'avancement de la protection de la ressource en eau

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (*indicateur P108.3*) traduit l'avancement (*exprimé en pourcentage*) des démarches administratives et opérationnelles mises en œuvre pour protéger les points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée. La valeur de cet indice est déterminée selon le barème suivant :

Valeur	Donnée
0 %	Aucune action de protection
20 %	Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours
40 %	Avis de l'hydrogéologue rendu
50 %	Dossier déposé en préfecture
60 %	Arrêté préfectoral
80 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés...)
100 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2022, les données sont les suivantes :

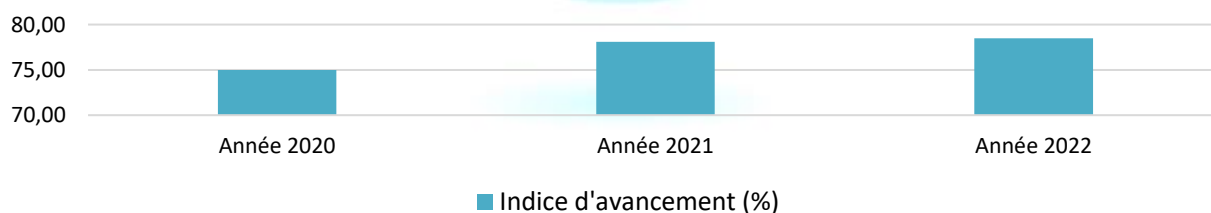
Numéro de système	Système de production	Volume d'eau (m3)		Indice
		Produit	Pondéré	
1	Usine de l'Orne - Exhaure - Louvigny	7 238 946	5 791 157	80 %
2	Captages de Moulines et de Tournebu	1 329 523	797 714	60 %
3	Captage de Flagy - Sainte-Honorine-du-Fay	43 097	25 858	60 %
4	Forages de la Gronde (F1, F2) - Giberville	438 251	219 126	50 %
5	Forages de la Mue (F3, F4, F5, F6, F8) Thue et Mue	3 554 845	2 843 876	80 %
6	Forages de Prairie (I) - Caen	1 965 159	1 179 095	60 %
7	Forages de la Fontaine aux Malades (F1, F2) Courseulles-sur-Mer	241 398	193 118	80 %
8	Forages de Hérouville-Saint-Clair (F4, F5, F6, F7, F8)	1 521 958	1 217 566	80 %
9	Forages du Chemin aux Anes (F1, F2) Luc-sur-Mer	195 133	156 106	80 %
10	Forages de Blainville-sur-Orne (F1, F2)	316 481	253 185	80 %
11	Forages de Ouistreham (F1, F3)	204 230	163 384	80 %
12	Forage du Gros Orme Thue et Mue (<i>Cheux</i>)	68 450	54 560	80 %
13	Forage de Vauculey - Rots	560 421	448 337	80 %
14	Forages de Démouville (F2, F3)	112 877	90 302	80 %
15	Forage d'Anguerny - Colomby-Anguerny	45 459	36 367	80 %

Numéro de système	Système de production	Volume d'eau (m3)		Indice
		Produit	Pondéré	
16	Forage de la Croix Vautier Colleville-Montgomery	146 509	117 207	80 %
17	Forage de la Grande Epine Hermanville-sur-Mer	202 132	161 706	80 %
18	Forage du Haut-Lion (F3) Lion-sur-Mer	150 627	120 502	80 %
19	Forages de la Poterie (F1, F2) Douvres-la-Délivrande	353 294	282 635	80 %
20	Forages de la Delle au Mont (F1, F2) Langrune-sur-Mer	467 073	233 537	50 %
21	Forage de Clos Morant-Emiéville Frénouville	256 325	205 060	80 %
22	Forage de Sannerville	104 561	83 649	80 %
23	Forages du Canal Oursin (F1, F3) - Janville	356 069	284 855	80 %
24	Forages de Moulton (F2bis, F3)	719 697	575 758	80 %
25	Forage Prébende (F1) - Evrecy	101 918	81 534	80 %
	Forage Prébende (F2) - Evrecy	95 559	76 447	80 %
26	Forage des Longues Acres - Evrecy	45 633	36 506	80%
TOTAL Territoire du syndicat EBC		20 835 625	15 729 147	78,5 %

Depuis 2020, l'évolution de cet indice est la suivante :

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau sur le territoire du syndicat EBC	
Année 2020	75 %
Année 2021	78,1 %
Année 2022	78,5 %

**Evolution de l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
sur le territoire du syndicat EBC**



Pour l'année 2022, l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau sur le territoire du syndicat EBC est de 78,5%. Son évolution à la hausse s'explique par le dépôt du dossier en Préfecture pour les forages de la Delle au Mont à Langrune-sur-Mer, en mai 2022.

C. Le suivi des périmètres de protection

1. Les sources de Moulines

L'arrêté préfectoral instaurant les périmètres de protection des « sources de Moulines » a été signé le 19 décembre 2013. Suite au retrait du contentieux contre cet arrêté et aux premiers versements des conventions d'indemnisation en 2020, les négociations sur les dernières conventions d'indemnisation agricoles ont été poursuivies en 2022 avec l'appui des représentants de l'Etat. Les premières conventions non-agricoles pour la commune de Cesny-les-Sources ont également été validées et ont fait l'objet de versements.

Suite aux sollicitations des propriétaires en 2021, le syndicat EBC a également proposé une revalorisation financière pour l'acquisition des périmètres de protection immédiate, demandée par l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2013. L'ensemble des propriétaires privés concernés ont accepté cette proposition. Cela a permis l'acquisition du PPI de la perte de Cesny Bois-Halbout, en décembre 2022.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'arrêté, les études de maîtrise d'œuvre ont été poursuivies par le bureau d'études Suez Consulting, en prévision des travaux demandés dans l'arrêté. Le marché de travaux sera ensuite lancé en 2023.

Enfin, l'alternative aux propositions de mise aux normes des assainissements individuels au hameau de Fontaine-Halbout a été présentée par le bureau d'études AFEAss en janvier 2022. La commune doit maintenant arrêter définitivement son choix et modifier le zonage d'assainissement correspondant.

L'ensemble des sujets relatifs au dossier des sources de Moulines a fait l'objet d'une réunion du Comité Local de Suivi (CLS) en Préfecture, le 1^{er} avril 2022.

2. Les forages de la Delle au Mont - Langrune-sur-Mer

Suite à la finalisation de l'étude technico-économique préalable visant à évaluer les préjudices découlant du projet d'arrêté préfectoral sur les périmètres de protection des forages de la Delle au Mont, le dossier complet a été déposé en Préfecture en mai 2022, après la seconde délibération du comité syndical le 3 mai 2022.

Comme le prévoit la procédure, une consultation interservices de l'Etat a eu lieu en mai 2022. Le dépôt du dossier a ensuite permis la tenue de l'enquête publique du 16 novembre 2022 au 16 décembre 2022.

3. Les forages de la Gronde

Depuis plusieurs années, le syndicat EBC est à la recherche de nouvelles ressources en eau potable susceptibles d'alimenter l'agglomération caennaise. Dans ce cadre, un projet de création de nouveaux forages sur la commune de Giberville (*en substitution de l'ancien forage de la SMN*) avait conduit le syndicat à engager une démarche d'établissement de périmètres de protection en 2007. Cette démarche s'était achevée en 2011 par un arrêté préfectoral de refus demandant une justification des besoins et des études complémentaires sur la relation nappe-rivière.

Les études complémentaires ont été réalisées par le syndicat EBC. Avec la phase 1 du schéma directeur d'alimentation en eau potable, le syndicat EBC a également pu justifier les besoins supplémentaires de la collectivité. La démarche a donc été reprise en 2021 avec le lancement d'un marché pour la réalisation de nouveaux forages. La maîtrise d'œuvre de ces travaux est assurée par Suez consulting qui sera également chargé d'actualiser les dossiers relatifs aux périmètres de protection.

En 2022, les études de maîtrise d'œuvre préalables ont conduit à la réalisation des trois (3) forages à partir de novembre. L'étude environnementale a également été actualisée.

Une première réunion du comité local d'information et de concertation (CLIC) a eu lieu en novembre 2022 avec les représentants des acteurs locaux (commune, riverains, agriculteurs concernés) et des services institutionnels. Cette instance a vocation à suivre l'ensemble de la démarche de création des forages et d'instauration des périmètres de protection.

D. L'animation du territoire

1. Les actions agricoles

En 2022, les six (6) premiers programmes d'actions sur les aires d'alimentation de captages (AAC) du territoire ont été adoptés en janvier par le comité syndical. Une importante communication auprès des agriculteurs concernés a ensuite été engagée pour faire connaître les actions (*flyer de présentation des programmes, réunions, permanences en mairies...*). En parallèle, les premières actions transversales ont été lancées : Lancement de marchés publics pour les actions de suivi des reliquats azotés et d'accompagnement personnalisé des agriculteurs au changement de pratiques, adoption du règlement d'aides financières pour accompagner les outils d'aide à la décision en matière de fertilisation azotée en mai 2022. En fin d'année, une trentaine d'agriculteurs était engagée dans les programmes d'actions. La mobilisation se fait progressivement suite à des rencontres bilatérales dans les exploitations.

Pour l'AAC de Moulton-Ingouville et les AAC d'Evrecy et de Sainte-Honorine-du-Fay, les études de vulnérabilité ont été achevées en 2022. Trois (3) réunions de concertation pour chaque AAC ont permis d'élaborer les programmes d'actions, adoptés en décembre 2022.

En complément des programmes d'actions, une réflexion a été menée, via un contrat d'apprentissage d'un an, sur la valorisation économique des productions respectueuses de la qualité de l'eau. Ce travail a été restitué en juin 2022 et devrait déboucher sur plusieurs actions concrètes en 2023. Parmi les outils de valorisation, les dispositifs de type Mesures Agro-Environnementales ont été analysés. Sur impulsion de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN), le syndicat EBC a déposé un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC), en octobre 2022, pour être opérateur MAEC sur le territoire des AAC Mue et Seullès aval. Ces mesures visent à réduire l'utilisation des intrants azotés et des produits phytosanitaires.

Suite aux actions engagées en 2021 sur les problématiques d'érosion et de ruissellement sur l'AAC de Dan canal, un projet d'hydraulique douce a été réalisé à proximité des forages d'Hérouville-Saint-Clair. Environ deux cents trente mètres (230 m) de haies ont été plantés en avril 2022, après accord du propriétaire de la parcelle. Dès la fin d'année, une réduction des problématiques de turbidité dans les captages a pu être constatée.

2. Les actions non agricoles

L'année 2022 a été essentiellement dédiée aux actions agricoles. Seules quelques animations scolaires ou grand public, liées à des demandes ponctuelles, ont été réalisées (*intervention pour les BTS ACSE du lycée agricole du Rheu, pour les CM1-CM2 d'Anisy, à la semaine du développement durable de Cormelles-le-Royal et à la journée environnement de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe*).

Les actions de communication via des supports ont également été menées auprès des communes en proposant des articles sur les actions menées pour les bulletins municipaux. Plusieurs communes du territoire ont ainsi relayé l'information. En complément, une plaquette de sensibilisation à la problématique des micropolluants dans l'eau a été éditée. Elle a été transmise à l'ensemble des communes pour sensibiliser les habitants.

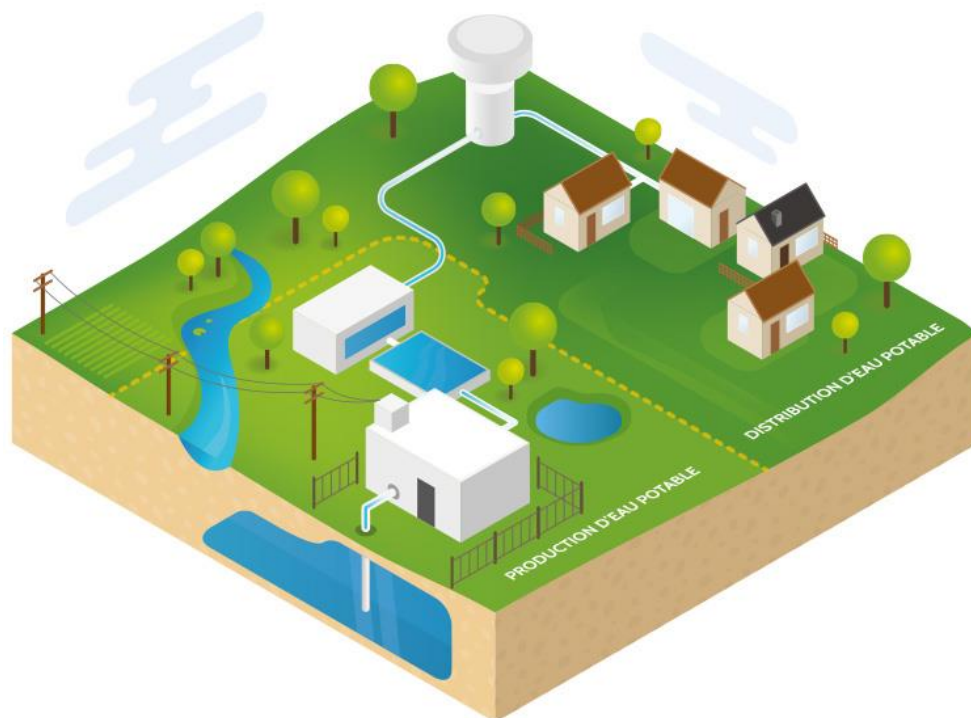


III. LA PRODUCTION DE L'EAU POTABLE

A. La présentation des installations

1. La présentation générale

Dans le cadre de sa compétence de production de l'eau potable, le syndicat EBC dispose d'ouvrages et d'installations afin de pouvoir prélever l'eau en milieu naturel, la traiter pour la rendre potable, puis l'acheminer dans un réservoir pour une mise en distribution.



Ces équipements de différentes natures sont :

- Des ouvrages de captage d'eaux souterraines ou de surface,
- Des ouvrages de pompage et de traitement,
- Des canalisations d'interconnexion et de transfert d'eau vers les ouvrages de distribution des membres du syndicat,
- Des ouvrages annexes nécessaires au fonctionnement des installations.

Le syndicat EBC gère quarante-sept (47) sites de production d'eau potable à savoir :

- Une (1) prise d'eau superficielle : L'usine de traitement d'eau potable de l'Orne,
- Deux (2) zones de captage de source,
- Quarante-quatre (44) forages de captation d'eau souterraine regroupés en vingt-six (26) systèmes de production.



L'usine de l'Orne

Mise en service en décembre 2016 et fonctionnant sept (7) jours sur sept (7), l'usine de l'Orne est, aujourd'hui, l'une des plus grandes usines de potabilisation de Normandie. Entièrement automatisée, elle alimente en eau potable plus de 130 000 habitants.

Ces chiffres-clés sont :



26 millions d'euros
d'investissement TTC



Production moyenne :
20 000 m³
d'eau par jour



12/2016
Mise en service



Production en pointe :
30 000 m³
d'eau par jour



40 communes
alimentées (dont Caen)

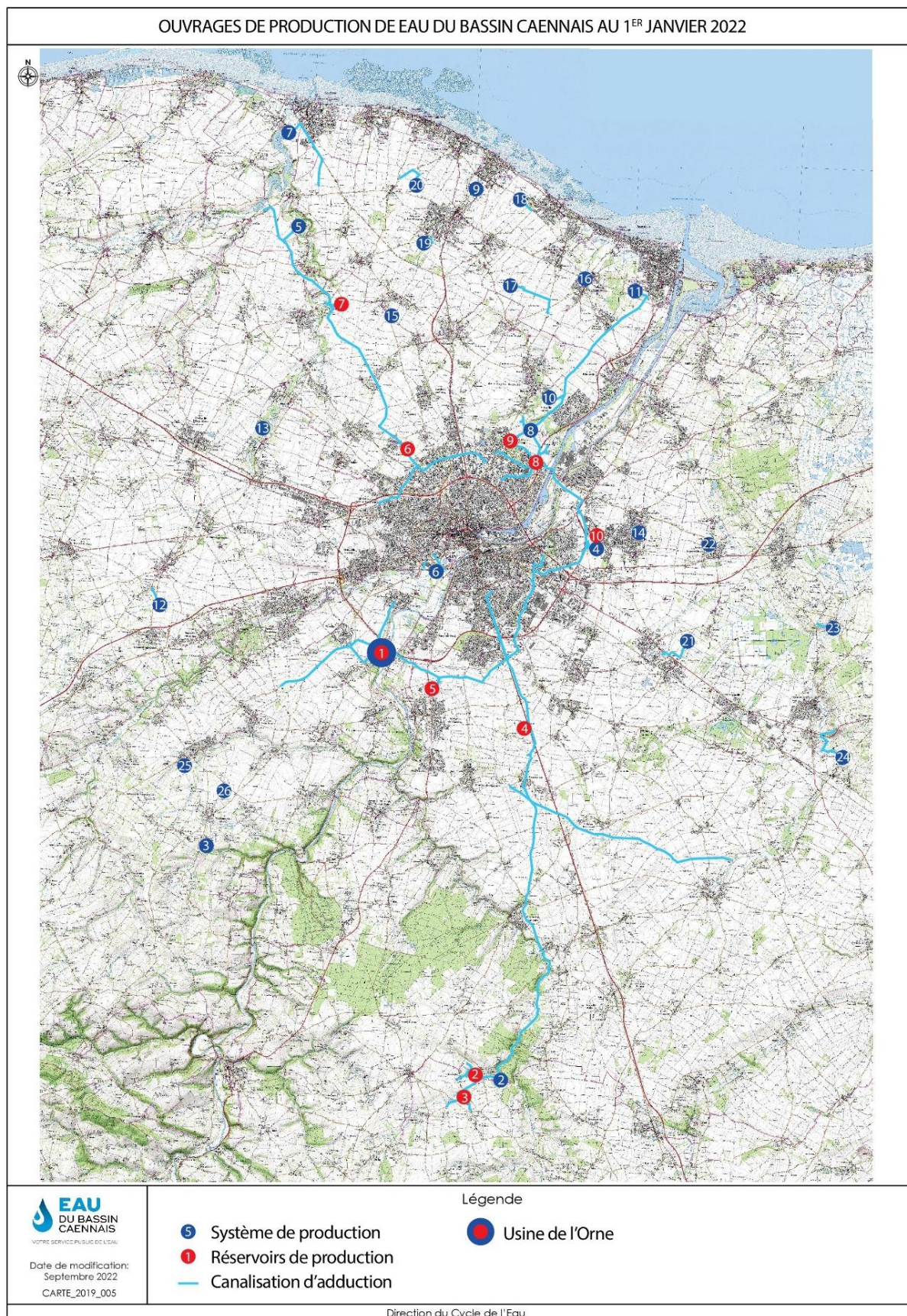
Le syndicat EBC produit ainsi plus de vingt et un (21) millions de mètres cube (m³) d'eau par an dont plus de 40 % sont assurés par l'usine de traitement d'eau potable.

Les principales ressources en eau sont : L'Orne, les forages de la Mue (*Thue et Mue*), les sources de Moulines, les forages de Prairie (*Caen*) et les forages d'Hérouville-Saint-Clair.

2. Les caractéristiques des installations

Le réseau d'eau potable est un ensemble de conduites et d'équipements organisés pour permettre la collecte, le traitement, le transport, le stockage puis la distribution de l'eau destinée à la consommation de la population.

La carte suivante localise les ouvrages de production d'eau potable relevant du syndicat EBC au 1^{er} janvier 2022 (signification des numérotations précisée au paragraphe suivant).



a. Les adductions

Les conduites d'adduction d'eau potable représentent un linéaire total de 143,627 kilomètres (km) de canalisations répartis comme suit :

Adduction	Linéaire en mètre (m)
Adduction Nord	19 665 m
Adduction Hérouville-Saint-Clair	8 283 m
Adduction Orne	17 915 m
Adduction Sud Plaine	8 812 m
Adduction Moulines	32 978 m
Adduction Mue	20 730 m
Autres	35 244 m
TOTAL	143 627 m

b. Les systèmes de production et de traitement

En 2022, les systèmes de production et de traitement sont au nombre de vingt-six (26) tel que présentés ci-après et localisés sur la carte ci-avant.

Numéro	Dénomination	Photographie	Type de production	Traitement
1 prise d'eau superficielle				
1	Usine de l'Orne - Exhaure Louvigny		1 prise d'eau superficielle	Floculation-décantation, ozonation, charbon actif en poudre, filtration, ultrafiltration et désinfection à la javel
2 zones de captage				
2	Captages de Moulines et de Tournebu		17 captages	Chloration
3	Captage de Flagy Sainte-Honorine-du-Fay		1 captage	Chloration (<i>pack javel</i>)

Numéro	Dénomination	Photographie	Type de production	Traitement
45 forages exploités				
4	Forages de la Gronde (F1, F2) Giberville		2 forages	Chloration
5	Forages de la Mue (F3, F4, F5, F6, F8) Thue et Mue		5 forages	Chloration
6	Forages de Prairie (I) Caen		3 forages	Chloration
7	Forages de la Fontaine aux Malades (F1, F2) Courseulles-sur-Mer		2 forages	Chloration
8	Forages de Hérouville-Saint-Clair (F4, F5, F6, F7, F8)		5 forages	Décarbonatation (En amont du réservoir d'Hérouville Saint Clair) Chloration
9	Forages du Chemin aux Anes (F1, F2) Luc-sur-Mer		2 forages	Chloration
10	Forages de Blainville-sur-Orne (F1, F2)		2 forages	Chloration

Numéro	Dénomination	Photographie	Type de production	Traitement
11	Forages de Ouistreham (F1, F3)		2 forages	Chloration
12	Forage du Gros Orme Thue et Mue (<i>Cheux</i>)		1 forage	Chloration Déferrisation
13	Forage de Vauculey Rots		1 forage	Chloration
14	Forages de Démouville (F2, F3)		2 forages	Chloration Déferrisation
15	Forage d'Anguerny Colomby-Anguerny		1 forage	Chloration
16	Forage de la Croix Vautier Colleville-Montgomery		1 forage	Déferrisation Décarbonatation Chloration
17	Forage de la Grande Epine Hermanville-sur-Mer		1 forage	Décarbonatation Chloration
18	Forage du Haut-Lion (F2) Lion-sur-Mer <i>Remplacement du F2 par le F3 au 1^{er} décembre 2022</i>		1 forage	Chloration Décarbonatation

Numéro	Dénomination	Photographie	Type de production	Traitement
19	Forages de la Poterie (F1, F2) Douvres-la-Délivrande		2 forages	Chloration
20	Forages de la Delle au Mont (F1, F2) Langrune-sur-Mer		2 forages	Traitement au charbon actif Chloration
21	Forage de Clos Morant-Emiéville Frénouville		1 forage	Déferrisation Chloration
22	Forage de Sannerville Sannerville		1 forage	Chloration
23	Forages du Canal Oursin (F1, F3) Janville		2 forages	Chloration
24	Forages de Moulton (F2bis, F3) Moulton-Chicheboville (Moulton)		2 forages	Déferrisation (<i>Punay</i>) Chloration
25	Forages de Prébende (F1, F2) Evrecy		2 forages	Chloration
26	Forage des Longues Acres Evrecy		1 forage	Chloration Déferrisation

c. Les ouvrages de stockage (réservoirs ou châteaux d'eau)

En 2022, le syndicat EBC dispose de dix (10) ouvrages de stockage tel que présentés ci-après et localisés sur la carte ci-avant.

Numéro	Dénomination	Photographie	Capacité / Volume de stockage
1	Réservoir de l'usine de l'Orne		7 500 m ³ (3 x 2 500 m ³)
2	Réservoir de Moulines		65 m ³
3	Réservoir de Tournebu		25 m ³
4	Réservoir de Tilly-la-Campagne		2 850 m ³
5	Réservoir de Saint-Martin-de-Fontenay		6 400 m ³ (2 x 3 200 m ³)
6	Réservoir de Saint-Contest		5 000 m ³ (2 x 2 500 m ³)
7	Réservoir de la Mue		2 000 m ³
8	Réservoir de Hérouville-Saint-Clair		6 000 m ³ (2 x 3 000 m ³)

Numéro	Dénomination	Photographie	Capacité / Volume de stockage
9	Pôle de regroupement de Lebisey		1 000 m3 (2 x 500 m3)
10	Pôle de regroupement de la Gronde		1 000 m3 (2 x 500 m3)

B. Les indicateurs de gestion

1. Les volumes

a. Les volumes produits par les systèmes de production actifs

Dénomination et localisation du système de production	2021			2022		
	Volume prélevé (en m3)	Volume produit (en m3)	Rendement de production	Volume prélevé (en m3)	Volume produit (en m3)	Rendement de production
Usine de l'Orne - Exhaure Louvigny	7 939 510	7 427 655	93,6 %	7 723 840	7 238 946	93,7 %
Captages de Moulines et de Tournebu	1 623 585	1 542 891	95 %	1 473 648	1 329 523	90,2 %
Captage de Flagy Sainte-Honorine-du-Fay	39 678	39 678	100 %	43 097	43 097	100 %
Forages de la Gronde (F1, F2) Giberville	411 605	411 605	100 %	438 251	438 251	100 %
Forages de la Mue (F3, F4, F5, F6, F8) Thue et Mue	3 199 235	3 199 235	100 %	3 708 055	3 554 845	95,9 %
Forages de Prairie (I) - Caen	1 778 623	1 776 387	99,9 %	1 969 177	1 965 159	99,8 %
Forages de la Fontaine aux Malades (F1, F2) Courseulles-sur-Mer	240 600	228 168	94,8 %	242 981	241 398	99,7 %
Forages de Hérouville-Saint-Clair (F4, F5, F6, F7, F8)	1 488 787	1 419 535	95,3 %	1 526 008	1 521 958	99,7 %
Forages du Chemin aux Anes (F1, F2) Luc-sur-Mer	186 344	186 344	100 %	195 133	195 133	100 %
Forages de Blainville-sur-Orne (F1, F2)	422 904	422 904	100 %	316 481	316 481	100 %
Forages de Ouistreham (F1, F3)	224 540	224 540	100 %	204 230	204 230	100 %

Dénomination et localisation du système de production	2021			2022		
	Volume prélevé (en m3)	Volume produit (en m3)	Rendement de production	Volume prélevé (en m3)	Volume produit (en m3)	Rendement de production
Forage du Gros Orme Thue et Mue (<i>Cheux</i>)	52 319	52 131	100 %	68 589	68 589	100 %
Forage de Vauculey - Rots	583 087	583 087	100 %	560 421	560 421	100 %
Forages de Démouville (F2, F3)	127 978	127 978	100 %	112 877	112 877	100 %
Forage d'Anguerny Colomby-Anguerny	52 242	52 242	100 %	45 459	45 459	100 %
Forage de la Croix Vautier Colleville-Montgomery	159 004	153 207	96,4 %	151 552	146 509	96,7 %
Forage de la Grande Epine Hermanville-sur-Mer	193 089	193 089	100 %	203 342	202 132	99,4 %
Forage du Haut-Lion (F3) Lion-sur-Mer	151 228	147 904	97,8 %	157 153	150 627	95,8 %
Forages de la Poterie (F1, F2) - Douvres-la-Délivrande	371 475	371 475	100 %	353 294	353 294	100 %
Forages de la Delle au Mont (F1, F2) - Langrune-sur-Mer	499 525	481 547	96,4 %	481 706	467 073	97 %
Forage de Clos Morant-Emiéville - Frénouville	277 744	277 336	99,9 %	256 751	256 325	99,8 %
Forage de Sannerville	93 594	93 303	99,7 %	104 561	104 561	100 %
Forages du Canal Oursin (F1, F3) - Janville	350 544	350 544	100 %	356 069	356 069	100 %
Forages de Moulton (F2bis, F3)	738 218	738 218	100 %	720 232	719 697	99,9 %
Forage de Prébende (F1) Evrecy	102 191	102 191	100 %	101 918	101 918	100 %
Forage des Longues Acres Evrecy	42 356	42 141	99,5 %	45 899	45 633	99,4 %
Forage de Prébende (F2) Evrecy	94 773	94 773	100 %	95 559	95 559	100 %
TOTAL Territoire du syndicat EBC	21 444 778	20 740 108	96,7 %	21 656 283	20 835 625	96,2 %

Depuis 2020, l'évolution des volumes produits sur le territoire relevant du syndicat EBC est la suivante :

Volumes produits par les systèmes de production actif sur le territoire du syndicat EBC		
	Valeur	Variation
Année 2020	20 998 807 m ³	- 4,9 %
Année 2021	20 740 108 m ³	- 1,2 %
Année 2022	20 835 625 m ³	+ 0,5 %



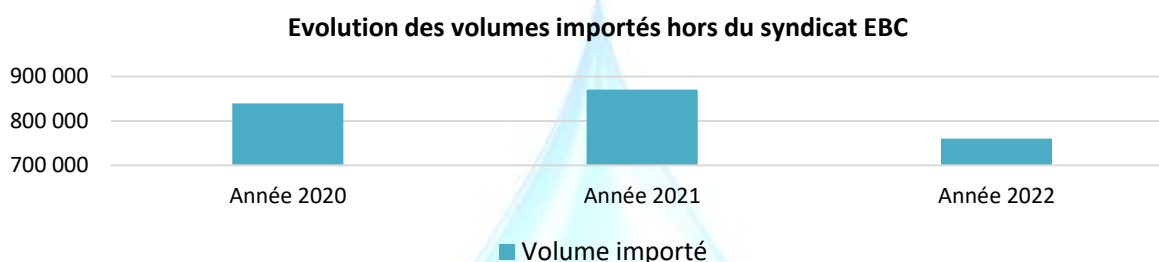
b. Les volumes importés hors du syndicat EBC

Entité - Provenance	Entité - Achat	Volume - 2021	Volume - 2022
Syndicat du Vieux Colombier	Syndicat EBC pour le territoire de la commune de Courseulles-sur-Mer	159 518 m ³ *	171 506 m ³
Syndicat du Vieux Colombier (secours)	Syndicat EBC pour le territoire de Bretteville-l'Orgueilleuse (<i>Thue et Mue</i>)	3 981 m ³	0 m ³
Syndicat Sud Calvados	Syndicat EBC pour le territoire de la commune de May-sur-Orne	318 580 m ³	203 460 m ³
	Syndicat EBC pour le territoire de la commune de Laize-Clinchamps	88 171 m ³	91 349 m ³
	Syndicat EBC pour le territoire de la commune Le Castelet	37 623 m ³	36 900 m ³
	Syndicat EBC pour le territoire de la commune de Caen	3 044 m ³	1 225 m ³
Syndicat du Pré Bocage	Syndicat EBC pour le territoire de la commune du Val d'Arry	119 584 m ³	130 923 m ³
Syndicat de la Rive Droite de l'Orne	Syndicat EBC pour le territoire de la commune de Ouistreham	139 769 m ³	124 647 m ³
TOTAL		870 270 m³	760 010 m³

* Cet achat d'eau est nécessaire pour maintenir une teneur en nitrate inférieure à 50mg/l

Depuis 2020, l'évolution des volumes importés hors du syndicat EBC est la suivante :

Volumes importés hors du territoire relevant du syndicat EBC		
	Valeur	Variation
Année 2020	839 111 m3	+ 43,8 %
Année 2021	870 270 m3	+ 3,7 %
Année 2022	760 010 m3	- 12,7 %



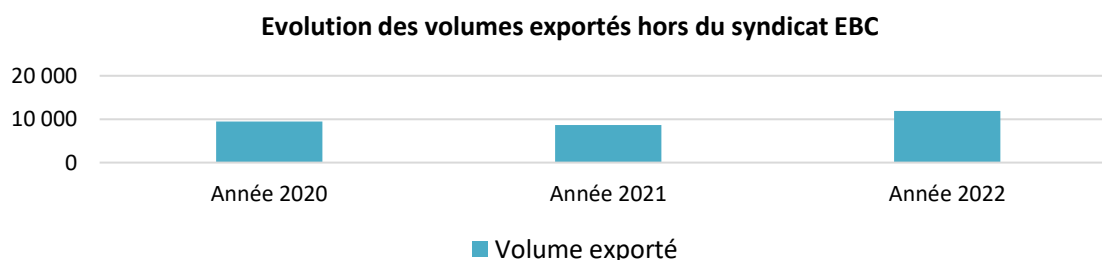
c. Les volumes exportés hors du syndicat EBC

Entité - Provenance	Entité - Achat	Volume - 2021	Volume - 2022
EBC via le territoire de Sannerville	Touffréville*	8 659 m3	11 897 m3
TOTAL		8 659 m3	11 897 m3

*La commune de Touffréville ne relève plus de la compétence du syndicat EBC au 1^{er} janvier 2020

Depuis 2020, l'évolution des volumes exportés hors du syndicat EBC est la suivante :

Volumes exportés hors du territoire relevant du syndicat EBC		
	Valeur	Variation
Année 2020	9 470 m3	- 70,5 %
Année 2021	8 659 m3	- 8,6 %
Année 2022	11 897 m3	+ 37,4 %



d. Les volumes mis en distribution (MED) sur le territoire relevant du syndicat EBC

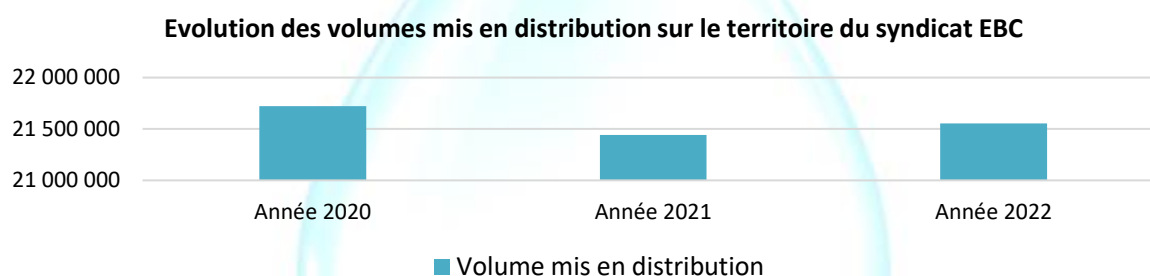
Les volumes mis en distribution présentés ci-dessous correspondent aux volumes mis en distribution au cours de l'année civile.

Territoire du syndicat EBC	Volume - 2021 (m3)	Volume - 2022 (m3)	Variation
Commune de Bénouville	122 761	99 137	- 19,2 %
Commune de Biéville-Beuville	225 898	196 239	- 13,1 %
Commune de Blainville-sur-Orne	318 569	301 789	- 5,3 %
Commune de Caen	7 335 782	7 543 408	+ 2,8 %
Commune de Carpiquet	232 147	240 548	+ 3,6 %
Commune de Cormelles-le-Royal	256 529	286 756	+ 11,8 %
Commune de Courseulles-sur-Mer	397 650	412 831	+ 3,8 %
Commune d'Epron	89 697	108 811	+ 21,3 %
Commune de Fleury-sur-Orne	272 276	290 398	+ 6,7 %
Commune de Hérouville-Saint-Clair	1 556 328	1 639 185	+ 5,3 %
Commune de Luc-sur-Mer (syndicat de Douvres-la-Délivrande)	186 344	195 133	+ 4,7 %
Commune de Ouistreham	699 506	682 280	- 2,5 %
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	50 611	39 673	- 21,6 %
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	96 648	94 560	- 2,2 %
Ex-syndicat Bernières - Langrune - Saint-Aubin	467 300	451 610	- 3,4 %
Ex-syndicat Bretteville-L'Orgueilleuse	506 615	510 583	+ 0,8 %
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	135 066	132 319	- 2,0 %
Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer	496 013	499 268	+ 0,7 %
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	263 702	230 481	- 12,6 %
Territoire de Douvres - Cresserons - Plumetot (syndicat de Douvres-la-Délivrande)	385 758	368 830	- 4,4 %
Ex-syndicat Argences	738 218	729 844	- 1,1 %
Ex-syndicat Caen Ouest	324 817	327 100	+ 0,7 %
Ex-syndicat Source de Thaon	736 915	565 574	- 23,3 %
Ex-syndicat Région de Louvigny	1 226 861	1 223 362	- 0,3 %
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	516 188	541 604	+ 4,9 %
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	1 606 307	1 585 936	- 1,3 %
Ex-syndicat Sannerville - Touffréville	93 809	104 604	+ 11,5 %
Syndicat Troarn - Saint-Pair	350 544	356 069	+ 1,6 %
Ex-syndicat Ifs - Bourguébus	876 044	920 989	+ 5,1 %
Ex-syndicat Clos Morant	264 894	256 325	- 3,2 %

Territoire du syndicat EBC	Volume - 2021 (m3)	Volume - 2022 (m3)	Variation
Ex-syndicat Région d'Evrecy	366 357	358 120	- 2,2 %
Ex-syndicat Val d'Odon	119 584	130 923	+ 9,5 %
Commune Le Castelet	37 623	36 900	- 1,9 %
Commune de Laize-Clinchamps	88 171	91 349	+ 3,6 %
TOTAL Territoire du syndicat EBC	21 441 532	21 552 538	+ 0,5 %

Depuis 2020, l'évolution des volumes mis en distribution sur le territoire relevant du syndicat EBC est la suivante :

Volumes mis en distribution sur le territoire relevant du syndicat EBC		
	Valeur	Variation
Année 2020	21 722 048 m3	- 2,9 %
Année 2021	21 441 532 m3	- 1,3 %
Année 2022	21 552 538 m3	+ 0,5 %



e. Le bilan des volumes

Volume	2020	2021	2022	Variation 2021/2022
Volume produit	20 998 807 m3	20 740 108 m3	20 835 625 m3	+ 0,5 %
Volume importé hors du syndicat EBC	839 111 m3	870 270 m3	760 010 m3	- 12,7 %
Total	21 837 918 m3	21 610 378 m3	21 595 635 m3	- 0,1 %
Volume exporté par le syndicat EBC hors de son territoire	9 470 m3	8 659 m3	11 897 m3	+ 37,4 %
Volume mis en distribution par le syndicat EBC à ses membres	21 722 048 m3	21 441 532 m3	21 552 538 m3	+ 0,6 %
Total	21 731 518 m3	21 450 191 m3	21 564 435 m3	+ 0,5 %
Rendement global	99,5 %	99,2 %	99,8 %	

2. La qualité de l'eau

La qualité de l'eau (*indicateurs P101.1 et P102.1*) est un enjeu majeur des services de production et de distribution de l'eau potable afin de garantir une eau propre à la consommation humaine et répondre aux exigences de santé publique (*articles L.1321-1 et suivants et R.1321-15 et suivants du code de la santé publique*).

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Dans ce cadre, les contrôles et analyses réalisés par l'agence régionale de santé (ARS) au cours de l'année 2022 sont les suivantes :

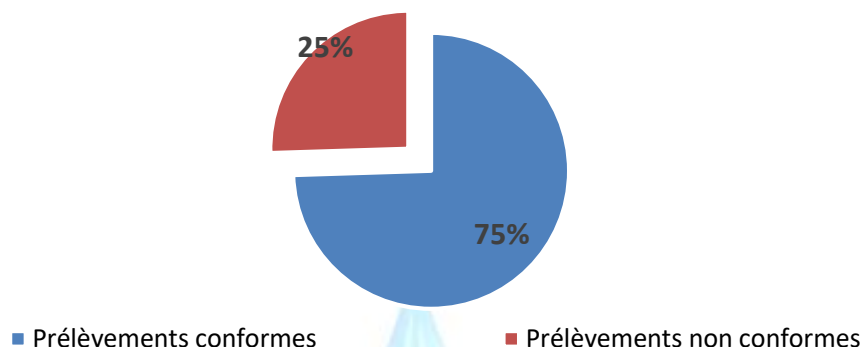
Point de prélèvement - Installation de traitement de production et de transport de l'eau (TTP)	Paramètres bactériologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvement réalisé par l'ARS	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Taux de conformité	Nombre de prélèvement réalisé par l'ARS	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Taux de conformité
Sannerville	3	0	100 %	5	4	20 %
Chemin aux Anes Luc-sur-Mer	12	0	100 %	14	3	79 %
Poterie Douvres-la-Délivrande	3	0	100 %	18	8	56 %
Prébende Evrecy	3	0	100 %	3	0	100 %
Longues Acres Evrecy	2	0	100 %	4	0	100 %
Gros Orme Thue et Mue (<i>Cheux</i>)	2	0	100 %	2	0	100 %
Vauculey Rots	3	0	100 %	5	2	60 %
Blainville-sur-Orne F1 et F2	5	0	100 %	9	8	11 %
Blainville-sur-Orne F2	3	1	67 %	5	3	40 %
Colomby-Anguerny	3	0	100 %	9	7	22 %
Thaon	2	0	100 %	4	2	50 %
Réservoir 6 000 Hérouville-Saint-Clair	6	0	100 %	13	8	38 %
Usine de l'Orne Louvigny	24	0	100 %	29	0	100 %
Fontaines aux Malades Courseulles-sur-Mer	3	0	100 %	5	3	40 %

Point de prélèvement - Installation de traitement de production et de transport de l'eau (TTP)	Paramètres bactériologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvement réalisé par l'ARS	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Taux de conformité	Nombre de prélèvement réalisé par l'ARS	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Taux de conformité
Clos Morant-Emiéville Frénouville	3	0	100 %	4	2	50 %
Route de Cuverville	3	0	100 %	3	1	67 %
Réservoir de Moul	5	0	100 %	6	2	67 %
Ouistreham	5	0	100 %	6	3	50 %
Flagy Sainte-Honorine-du-Fay	2	0	100 %	2	0	100 %
Fontenay Fontenay-le-Marmion	6	0	100 %	6	0	100 %
Janville	5	0	100 %	7	4	43 %
Pôle de la Gronde Giberville	6	0	100 %	10	7	30 %
Bassin de la Mue Thue et Mue	6	0	100 %	14	9	36 %
Prairie I Caen	12	0	100 %	13	7	46 %
Sortie Réservoir Guérinière *	6	0	100 %	13	2	85 %
Haut Lion Lion-sur-Mer	3	0	100 %	7	2	71 %
Grande Epine Hermanville-sur-Mer	3	0	100 %	7	4	43 %
Croix Vautier Colleville-Montgomery	3	0	100 %	9	4	56 %
CHU Caen	5	0	100 %	9	7	22 %
Delle au Mont Langrune-sur-Mer	6	0	100 %	6	0	100 %
Réservoir de Bénouville	2	0	100 %	2	0	100 %
TOTAL Territoire du syndicat EBC	155	1	99,4 %	249	102	59 %

* Anciennement nommé « Moulines en Mélanges » : les eaux analysées sont issues d'un mélange entre les sources de Moulines et l'eau de l'usine de l'Orne

Au cours de l'année 2022, sur l'ensemble des prélèvements réalisés par l'ARS (404 *prélèvements réalisés*), les résultats d'analyse de la qualité de l'eau sont répartis comme suit :

Répartition des résultats d'analyse de la qualité de l'eau



Sur l'ensemble des prélèvements réalisés sur le territoire du syndicat EBC en 2022, cent trois (103) prélèvements non conformes constatant cent quatre-vingt-seize (196) non conformités ont été enregistrées par l'agence régionale de santé (ARS).

Elles sont détaillées dans le tableau suivant :

Point de prélèvement concerné - Installation de traitement, de production et de transport de l'eau (TTP)	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Paramètre non conforme lors du prélèvement réalisé			
		Paramètre bactériologique	Paramètre physico-chimique		
		Escherichia Coli	Chloridazone Desphényl	Chloridazone Méthyl-Desphényl	Total des pesticides analysés
Sannerville	4		4	4	1
Chemin aux Anes Luc-sur-Mer	3		3	3	1
Poterie Douvres-la-Délivrande	8		6	6	1
Vauculey Rots	2		2	2	
Blainville-sur-Orne F1 et F2	8		5	8	1
Blainville-sur-Orne F2	4	1	3	3	
Colomby-Anguerny	7		7	7	
Thaon	2		2	2	
Réservoir 6 000 Hérouville-Saint-Clair	8		8	8	2
Fontaines aux Malades Courseulles-sur-Mer	3		3	3	1
Clos Morant-Emiéville Frénouville	2		2	2	1
Route de Cuverville	1		1	1	
Réservoir de Moulton	2		2	2	1
Ouistreham	3		3	3	

Point de prélèvement concerné - Installation de traitement, de production et de transport de l'eau (TTP)	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Paramètre non conforme lors du prélèvement réalisé			
		Paramètre bactériologique	Paramètre physico-chimique		
		Escherichia Coli	Chloridazone Desphényl	Chloridazone Méthyl-Desphényl	Total des pesticides analysés
Janville	4		4	3	
Pôle de la Gronde Giberville	7		7	7	1
Bassin de la Mue Thue et Mue	9		9	9	2
Prairie I Caen	7		7	7	4
Sortie Réservoir Guérinière	2		1	2	
Haut Lion Lion-sur-Mer	2		2	2	1
Grande Epine Hermanville-sur-Mer	4		4	3	
Croix Vautier Colleville-Montgomery	4		4	4	
CHU Caen	7		7	7	2

3. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Cet indice (*indicateur P103.2B*) permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et suivre son évolution.

La valeur de cet indice comprise entre 0 et 120 est attribuée selon le niveau d'informations disponibles sur le réseau d'eau potable en application du barème suivant :

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (/15 points)		
10	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable (VP.236)	10/10
5	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux (VP.237) afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année. <u>Nota</u> : La définition d'une telle procédure suppose qu'elle existe et soit mise en œuvre. En l'absence de travaux, la mise à jour annuelle est considérée comme effectuée.	5/5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (/30 points)		
Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis		
+ 10	Les 10 points sont acquis si les 2 conditions suivantes sont remplies : Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.238) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux , les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution (VP.239) La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux. (VP.240)	10/10
+ 5	De 1 à 5 points : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90% . Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux (VP.239)	5/5 (97%)
+ 15	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90% . Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux (VP.241)	12/15 (75%)
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (/75 points)		
Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.		
+ 10	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux (VP.242)	10/10
+ 10	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (VP.243) <u>Nota</u> : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée	10/10
+ 10	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item) (VP.244)	Sans objet
+10	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item) (VP.245)	Sans objet

+10	Un document identifie les secteurs où ont été réalisés des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite (VP.246)	10/10
+10	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement (VP.247)	10/10
+ 10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (VP.248)	10/10
+5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux (VP.249)	0/5

Depuis 2020, l'évolution de cet indice est la suivante :

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux		
	Valeur	Variation
Année 2020	82	+ 1,2 %
Année 2021	92	+ 10,9 %
Année 2022	92	0 %

Pour l'année 2022, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est stable à 92.

C. Les études et les travaux

1. Le schéma directeur d'alimentation en eau potable

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable du syndicat EBC porte sur les compétences « production » et « distribution ».

Il répond à différents objectifs à savoir notamment :

- Mettre à jour les données inscrites dans le schéma précédent réalisé sur la période 2001 - 2003,
- Prendre en considérations les modifications successives du syndicat EBC en termes de territoire et de compétence,
- Optimiser le fonctionnement du système dans son ensemble et prévoir les aménagements nécessaires,
- Prendre en compte les perspectives sur le moyen et long terme : Population, changement climatique.

Par ailleurs, il répond à la nécessité de posséder une vision globale des besoins et des ressources et d'avoir un outil de suivi, de programmation et de gestion sur le court, moyen et long terme.

Après appel d'offres, le bureau d'étude Suez Consulting a été retenu.

Cette étude est décomposée en trois (3) phases :

- Phase 1 : Collecte des données, état des lieux et bilan besoins/ressources,
- Phase 2 : Campagnes de mesures, modélisation du réseau et diagnostic,
- Phase 3 : Proposition de scénarios répondant aux insuffisances actuelles et futures, soumission des modalités de suivi pour pérenniser la gestion patrimoniale des ressources

et des équipements, proposition d'une sécurisation des ressources, étude du scénario retenu.

Le montant de cette étude est de 600 000 € HT.

Le bilan besoins/ressources (*phase 1*) a été finalisé en 2020. Il souligne la nécessité de mobiliser de nouvelles ressources pour répondre aux besoins futurs en eau potable mais aussi pour anticiper l'abandon de certains forages côtiers dû au réchauffement climatique et à la montée du niveau marin à l'horizon 2050.

Au vu de la tension sur la production de l'eau potable et afin de compléter les données, des investigations ont été menées sur certains forages à savoir :

- Les forages du Canal Oursin (*Janville*), de Moulton, du Clos Morant-Emiéville (*Frénouville*) et de Sannerville dans un premier temps,
- Les forages de la Mue (*Thue et Mue*), de Hérouville-Saint-Clair (F8) et de Prairie I (*Caen*) dans un second temps.

Ces investigations ont permis de qualifier l'état du forage et de quantifier les volumes disponibles.

Les campagnes de mesures « été » et « hiver » ont également été réalisées sur le territoire du syndicat EBC au cours de l'année 2020.

La construction du modèle numérique du réseau (*phase 2*) a été réalisée sur 2021. Son importance et sa complexité ont nécessité de créer des sous-secteurs de modélisation. Le calage a conduit à des investigations complémentaires sur le terrain afin que les résultats des simulations soient cohérents avec les résultats des campagnes.

En parallèle, quatre (4) campagnes de mesures de Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) dans l'eau ont été menées en 2021 et 2022 sur différents points de réseaux constitués de canalisations en PVC posées dans les années 1970-1980. En effet, ce type de canalisation est sujet à des relargages de CVM dans l'eau en fonction de différents paramètres (*temps de séjour, température...*). Les points de prélèvement ont été conjointement choisis avec l'ARS.

Les résultats d'analyse ont été injectés dans le modèle qualité et ont permis d'identifier les secteurs sujets au relargage de CVM dans l'eau.

La modélisation a conduit à un diagnostic des insuffisances sur le réseau, d'un point de vue pression, débit et qualité (*temps de séjour*).

La phase 3 qui consiste à proposer des scénarii pour pallier aux insuffisances mis en évidence lors des phases 1 et 2 a été engagée pour une fin d'étude programmée en juin 2023.

2. L'usine de l'Orne

Des désordres ont été constatés avec une dégradation des bétons immergés de la file « eau ». Elles sont localisées au niveau des DELREB.

Une expertise menée par le laboratoire du LERM montre que le béton, pourtant conforme à la norme XA3, se délite sous forme de pâte. La cause serait une circulation d'une eau assez peu minéralisée au sein des ouvrages influençant la durabilité des bétons par le renouvellement permanent de la solution en surface du béton, l'équilibre entre le béton et son environnement n'étant alors jamais atteint. Ce phénomène est particulièrement visible sur les cuves de coagulation, de floculation et de remontée vers le décanteur.

Le traitement envisagé consiste à appliquer une résine époxy de protection sur le sol et les parois verticales des cuves précitées dans les trois (3) DELREB.

Une étude de maîtrise d'œuvre sera menée en 2023-2024.

Par ailleurs, depuis le mois de juin 2021, les deux (2) pompes d'eau brute qui se situent dans l'ancien exhaure présentent des désordres de fonctionnement (*vibrations, fuites sur ligne d'arbre...*). La capacité de l'usine est donc réduite. Face à cette dégradation de la capacité de production, des solutions provisoires ont été déployées afin de remettre en ordre le fonctionnement pérenne de ces deux (2) pompes.

En parallèle, une expertise va être lancée début 2023 de manière à identifier les causes de ce phénomène.

3. Les forages de Lion-sur-Mer

Ce système de production et de traitement de l'eau potable relève du périmètre de la convention de délégation de service public (DSP) confiée à VEOLIA. Cette convention prévoit la mise en œuvre d'une unité de décarbonatation ainsi que la réalisation d'un diagnostic du forage du Haut Lion (F2) par le délégataire.

Suite au diagnostic effectué par VEOLIA en 2014, il est apparu que ce forage ne pouvait pas être réhabilité et que la création d'un nouveau forage s'avérerait nécessaire.

Dans ce cadre, le nouveau forage F3 a été conçu en 2020. L'hydrogéologue a rendu son avis fin 2021. Les périmètres de protection sont maintenus en l'état. Il sera nécessaire de procéder à la mise en place d'un suivi en continu des différentes nappes via les piézomètres existants et d'une mesure en continu de la conductivité pour suivre l'avancée du biseau salé. Il conviendra également de combler les anciens forages qui mettent en communication les différentes nappes.

Le forage de Lion-sur-Mer (F3) a été mis en service suite à l'obtention de la déclaration d'utilité publique (DUP) par les services de l'Etat en 2022.

4. Les forages de Courseulles-sur-Mer et de Langrune-sur-Mer

Les forages de Courseulles-sur-Mer présentent des teneurs en nitrates qui dépassent périodiquement la norme de cinquante (50) microgrammes par litre (*mg/l*). Les forages de la Delle au Mont (F1, F2) à Langrune-sur-Mer ont, quant à eux, des teneurs qui avoisinent la norme.

Au regard de ces résultats, le syndicat EBC a décidé de créer des unités temporaires de dénitratisation en complément de l'action menée auprès des agriculteurs dans le cadre de l'étude des aires d'alimentation des captages (AAC).

Les études ont été menées sur l'année 2019. Il en résulte la création de deux (2) unités de traitement d'une capacité de cent (100) mètres cube par hectare (*m3/h*) chacune. La première unité sera installée sur le périmètre des forages de Courseulles-sur-Mer et la seconde sur le site du réservoir de Tailleville (*Douvres-la-Délivrande*).

Le marché a été attribué en mars 2020 au groupement OTV-GAGNERAUD-VEOLIA.

Les travaux ont débuté en janvier 2021.

Le site de Tailleville (*Douvres-la-Délivrande*) a été mis en route pour les essais en mars 2022 et en exploitation pour observation de six (6) mois en mai 2022.

Le site de Courseulles-sur-Mer a été mis en route pour les essais en juillet 2022 et en exploitation pour observation de trois (3) mois fin août 2022.

Les installations ont été réceptionnées le 21 décembre 2022 avec réserves. A fin 2022, il restait la levée des réserves dans le cadre de la garantie de parfait achèvement

L'enveloppe de l'opération s'élève à 1 860 000 € HT pour les deux (2) unités.

5. Les forages de la Mue

Les forages de la Mue, notamment le F8 qui est le plus productif, présentent des teneurs en pesticides (*déséthyl-atrazine déisopropyl*) qui dépassent périodiquement la norme de 0,1 microgramme par litre ($\mu\text{g/l}$).

Au regard de ces résultats, le syndicat EBC a décidé de créer une unité temporaire de traitement des pesticides par charbon actif sur ces forages en complément de l'action menée auprès des agriculteurs dans le cadre de l'étude des aires d'alimentation de captages (AAC). L'implantation de cette unité est prévue sur le site du réservoir de Colomby-sur-Thaon (*commune de Colomby-Anguerny*).

Cette station est prévue pour traiter quatre mille mètres cube (4 000 m³) par jour et sera installée dans un bâtiment à ossature bois avec bardage en bois.

Préalablement au lancement de la consultation, il a été détecté un nouveau pesticide, la chloridazone, ainsi que ses produits de dégradation. Le taux de ce nouveau composé est supérieur au taux usuel de 0,1 $\mu\text{g/l}$. N'ayant pas été incorporé dans le programme sanitaire, son seuil de restriction n'est pas encore connu en 2022.

Le syndicat EBC a donc décidé de suspendre la consultation des entreprises.

Au vu de l'évolution des normes de potabilité et l'ajout de nouvelles molécules, il a été décidé d'intégrer l'étude au schéma directeur d'alimentation en eau potable.

6. Les travaux dans le cadre de la déclaration d'utilité publique (DUP) - Prairie à Caen

L'arrêté préfectoral en date du 8 octobre 2018 prévoit des travaux constituant des mesures de protection contre les pollutions. Ils consistent en :

- La réhabilitation des ouvrages des siphons A et B : Nettoyage des puits, réhabilitation des siphons, construction d'ouvrages maçonnés,
- La réalisation de terre-pleins végétalisés et de clôtures autour des siphons,
- La réhabilitation des conduites entre les siphons A et B et le puits central,
- La réhabilitation du puits central : Mise aux normes des équipements d'accès, traitement de la corrosion des équipements hydrauliques, traitement et reprise des bétons...
- Le détournement des deux (2) canalisations d'eaux pluviales traversant la parcelle des périmètres avec comblement du réseau d'eaux pluviales existant,
- La reprise des canalisations d'eaux usées et la création d'un réseau d'eaux pluviales sur le parking Est du parc des expositions de Caen à proximité immédiat du siphon A,
- Le détournement de voirie et la création de muret au niveau du siphon B.

Les travaux sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales ont été réalisés en 2020.

Pour le reste, une consultation des entreprises constituée de trois (3) lots a été engagée en 2021 à savoir :

- Lot 1 : Réhabilitation des siphons et de ses canalisations et ouvrages associés,
- Lot 2 : Aménagement de voiries et réseaux divers (VRD), caniveaux SNCF et espaces verts,
- Lot 3 : Réhabilitation du génie civil de la station de pompage et mise en sécurité.

Les lots ont été attribués comme suit : Le lot 1 à l'entreprise SADE CGTH, le lot 2 à l'entreprise BOUTTE TP et le lot 3 au groupement GAGNERAUD-JOUSSE.

Les travaux ont débuté en octobre 2021 pour se terminer au second trimestre 2023.

L'enveloppe de l'opération est estimée à 3 900 000 € HT.

7. Les travaux dans le cadre de la déclaration d'utilité publique (DUP) - Moulines

L'arrêté préfectoral instaurant les périmètres de protection des « sources de Moulines » a été signé le 19 décembre 2013.

Cet arrêté induit différents travaux, notamment :

- La protection des périmètres de protection immédiate (PPI),
- La réhabilitation des ouvrages et des canalisations existantes,
- La déconnexion des ouvrages abandonnés,
- La mise en place de suivi de la production des captages,
- L'installation de contrôle d'accès sur les ouvrages.

En 2021, le syndicat EBC a engagé des études sur « les sources de Moulines » afin d'améliorer le potentiel de production des captages.

Les études de maîtrise d'œuvre ont été menées sur 2022. La phase d'appel d'offres est prévue pour 2023.

L'enveloppe de l'opération s'élève à 3 900 000 € HT.

8. La synthèse des montants financiers

	Travaux réalisés pendant le dernier exercice budgétaire		Subvention		Montant des contributions du budget général
	Montant HT	Variation	Montant	Pourcentage du montant total des travaux réalisés	
Exercice 2020	3 103 569,67 €	+ 191,9 %	32 698 €	- 97,3 %	0 €
Exercice 2021	1 852 958,52 €	- 40,3 %	1 106 258 €	+ 59,6 %	0 €
Exercice 2022	2 617 535,81 €	+ 41,3 %	845 317 €	- 23,6 %	0 €

D. Les finances

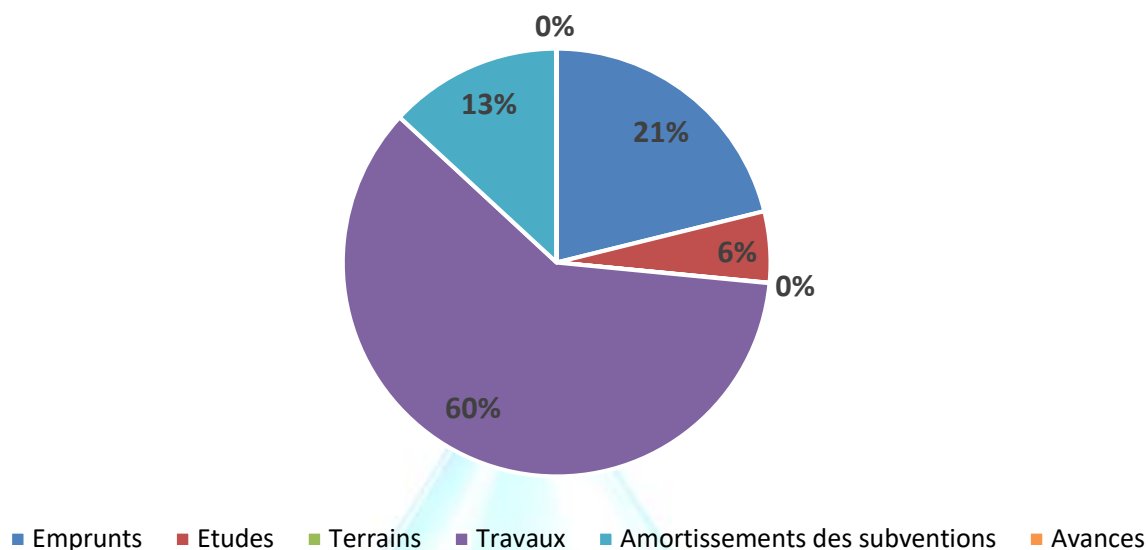
1. Le compte administratif

a. La section d'investissement

Dépenses d'investissement - En euros (€)						
Libellé	Année 2020		Année 2021		Année 2022	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
TOTAL EMPRUNTS	740 000	733 283,25	646 000	649 173,77	625 000	611 672,20
<i>Emprunts</i>	420 000	416 791,40	420 000	419 160,02	340 000	337 833,35
<i>Emprunt Agence de l'Eau</i>	320 000	316 491,85	226 000	230 013,75	285 000	273 838,85
<i>Autres dettes</i>	0	0	0	0	0	0
TOTAL ETUDES	706 905,87	195 768,95	398 200	164 993,72	318 200	144 885,11
TOTAL TERRAINS	35 750	15 322,50	34 000	810	8 800	28 510,97
TOTAL TRAVAUX	9 988 064,04	3 103 569,67	5 223 000	1 852 958,52	2 505 000	2 617 535,81
<i>Travaux divers</i>	8 007 706,79	2 601 323,20	2 730 000	1 089 483,22	1 200 000	584 600,94
<i>Programme EAU 2009/2013</i>	87 218,31	17 218,31	38 000	0	0	0
<i>AP 8001 Travaux sur les installations</i>	342 032,97	277 288,99	250 000	145 394,30	250 000	179 864,62
<i>AP 8002 Forage de la Gronde</i>	0	0	425 000	0	50 000	173 545,20
<i>AP 8003 Forage de Vimont</i>	0	0	0	0	0	0
<i>AP 8004 Sécurisation zone Sud</i>	0	0	0	0	0	0
<i>AP 8005 Forage de Prairie</i>	1 100 000	53 940,94	1 500 000	537 111,64	800 000	1 502 751,42
<i>AP 8006 Moulins</i>	332 000	138 637,28	280 000	79 626,29	205 000	176 773,63
<i>AP 8007 Réhabilitation réservoir Mue</i>	119 105,97	15 160,95	0	1 343,07	0	0
Amortissement Subventions	1 058 000	995 377,82	404 500	402 600,37	435 000	413 940,87
<i>Subvention</i>	0	0	0	0	0	26 400
<i>Avances</i>	86 100	86 067,62	100 000	317,85	100 000	61 023,09
TOTAL	12 614 819,91	5 129 389,81	6 805 700	3 070 854,23	3 992 000	3 903 988,05

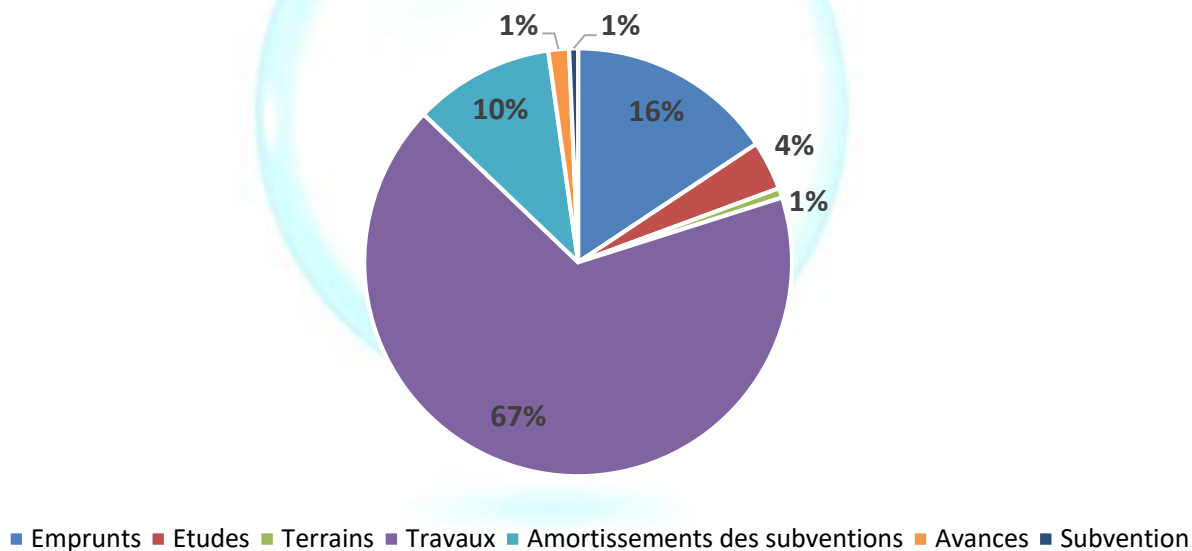
Au regard du tableau, ci-avant, les dépenses d'investissement réalisées en 2021 et 2022 sont réparties de la manière suivante :

Répartition des dépenses d'investissement réalisées en 2021



Au cours de l'exercice 2021, 45,1 % des dépenses d'investissement inscrites au budget ont été réalisés.

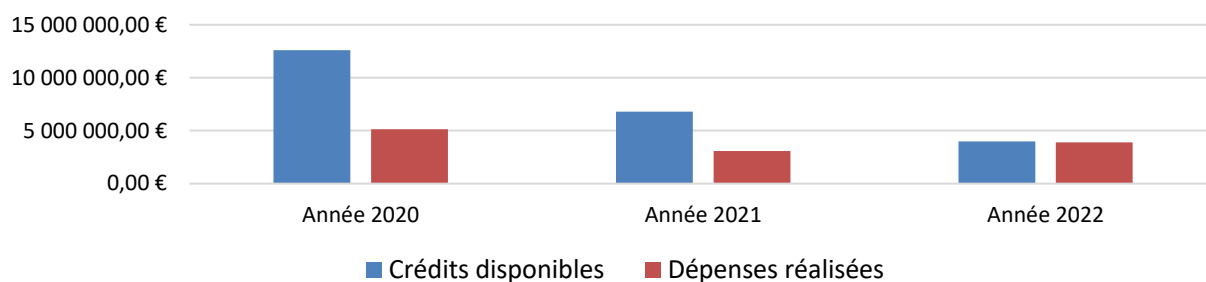
Répartition des dépenses d'investissement réalisées en 2022



Au cours de l'exercice 2022, 97,8 % des dépenses d'investissement inscrites au budget ont été réalisés.

L'évolution des dépenses d'investissement inscrites et réalisées pour les années 2020 à 2022 figure ci-après.

Evolution des dépenses d'investissement

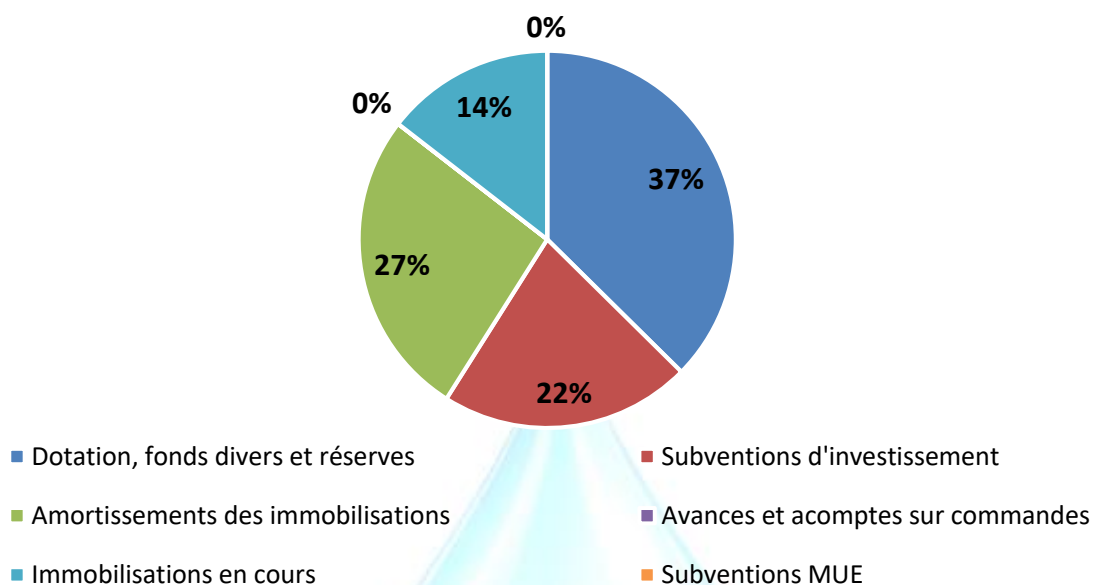


Recettes d'investissement - En euros (€)

Libellé	Année 2020		Année 2021		Année 2022	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
Solde d'investissement reporté	0	0	0	0	0	0
Dotations, fonds divers et réserves	887 839,99	887 839,99	0	1 917 339,66	0	448 600,64
Virement de la section d'exploitation	5 203 815,79	0	766 500	0	589 400	0
Subventions d'investissement	1 082 840	32 698	78 000	1 106 258	398 500	845 317
Emprunts	693 400	61 308	3 341 200	657 377	0	0
Amortissement des immobilisations	1 875 806	1 869 030,42	1 235 000	1 359 066,50	1 400 000	1 357 146,39
Régularisation Usine de l'Orne	0	0	0	0	0	0
Avances et Acomptes sur commandes	86 100,00	86 067,62	100 000	317,85	100 000	61 023,09
Immobilisations incorporelles	0	2 013,90	0	139,34	0	0
Immobilisations en cours	3 686 425,00	2 315 117,86	1 250 000	743 807,48	0	0
Subventions Mue	0	0	0	0	0	0
TOTAL	13 516 226,78	5 254 075,79	6 770 700	5 784 305,83	2 487 900	2 712 112,12

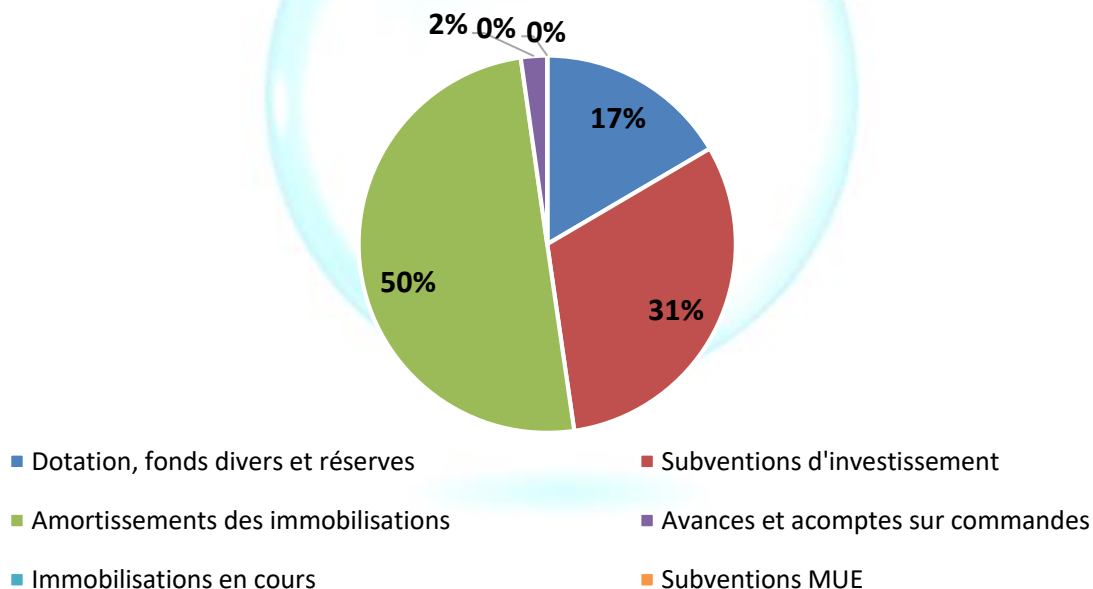
Au regard du tableau, ci-avant, les recettes d'investissement réalisées en 2021 et 2022 sont réparties de la manière suivante :

Répartition des recettes d'investissement réalisées en 2021



Au cours de l'exercice 2021, 85,4 % des recettes d'investissement inscrites au budget ont été réalisés.

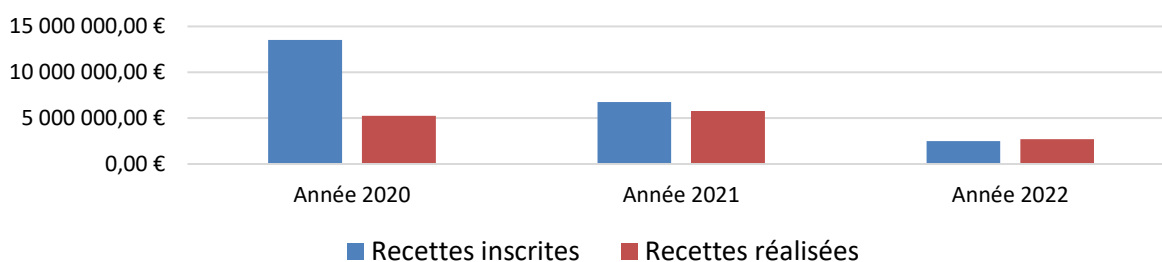
Répartition des recettes d'investissement réalisées en 2022



Au cours de l'exercice 2022, 109 % des recettes d'investissement inscrites au budget ont été réalisés.

L'évolution des recettes d'investissement inscrites et réalisées pour les années 2020 à 2022 figure ci-après.

Evolution des recettes d'investissement



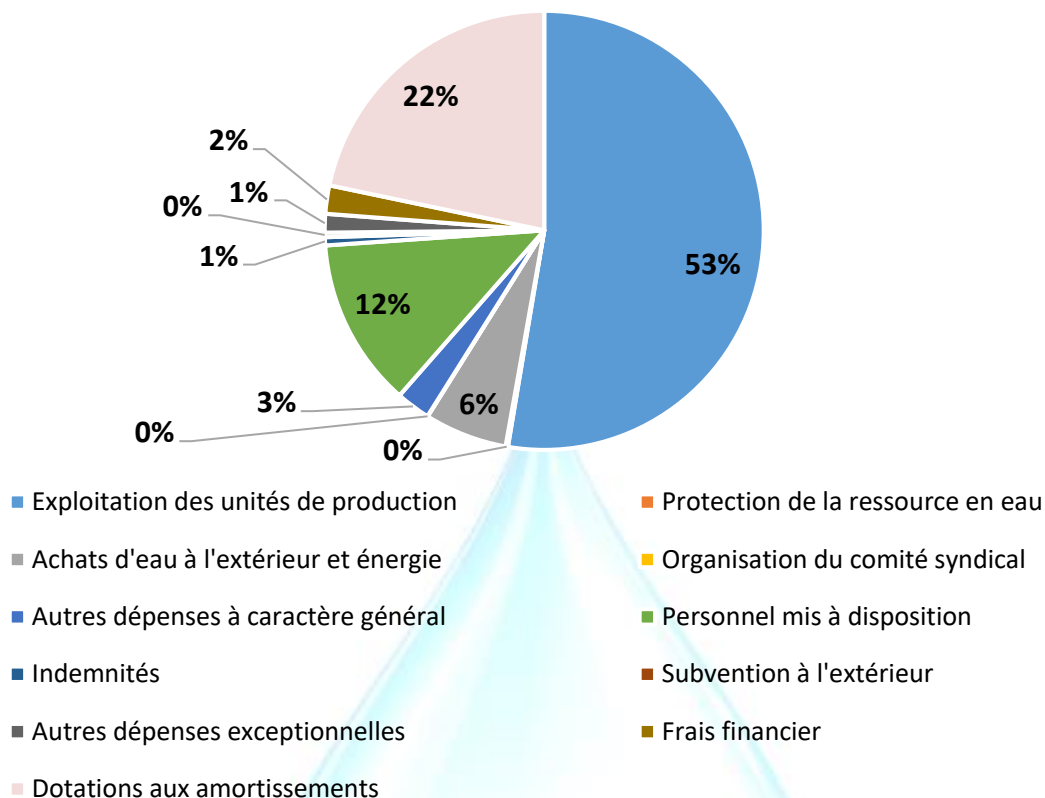
Pour l'exercice 2022, la dotation aux amortissements inscrite au budget a été de 1 357 146 €.

b. La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement - En euros (€)						
Libellé	Année 2020		Année 2021		Année 2022	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
Exploitation des unités de production	3 879 900	3 550 134	3 755 000	3 295 909	3 459 900	3 110 258
Protection de la ressource en eau	37 300	17 499	32 500	10 770	30 000	9 760
Achats d'eau à l'extérieur et énergie	648 100	458 923	564 500	381 159	351 500	339 127
Organisation du comité syndical	10 000	1 069	5 000	1 386	5 000	1 187
Autres dépenses à caractère général	368 500	91 717	403 000	158 198	410 000	120 865
Personnel mis à disposition	821 000	609 329	821 000	779 020	805 000	837 639
Indemnités	38 500	35 250	38 700	37 565	38 700	38 244
Subvention à l'extérieur	22 500	3 904	22 500	20 826	22 500	0
Autres dépenses exceptionnelles	2 341 000	1 351 683	826 000	85 928	741 000	11 681
Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
Frais financier	150 000	149 001	135 000	130 497	150 000	136 789
Dotations aux amortissements	1 137 000	1 869 030	1 235 000	1 359 067	1 400 000	1 357 146
Dépenses imprévues	50 000	0	50 000	0	50 000	0
TOTAL	9 503 800	8 137 540	7 888 200	6 260 325	7 463 600	5 962 696

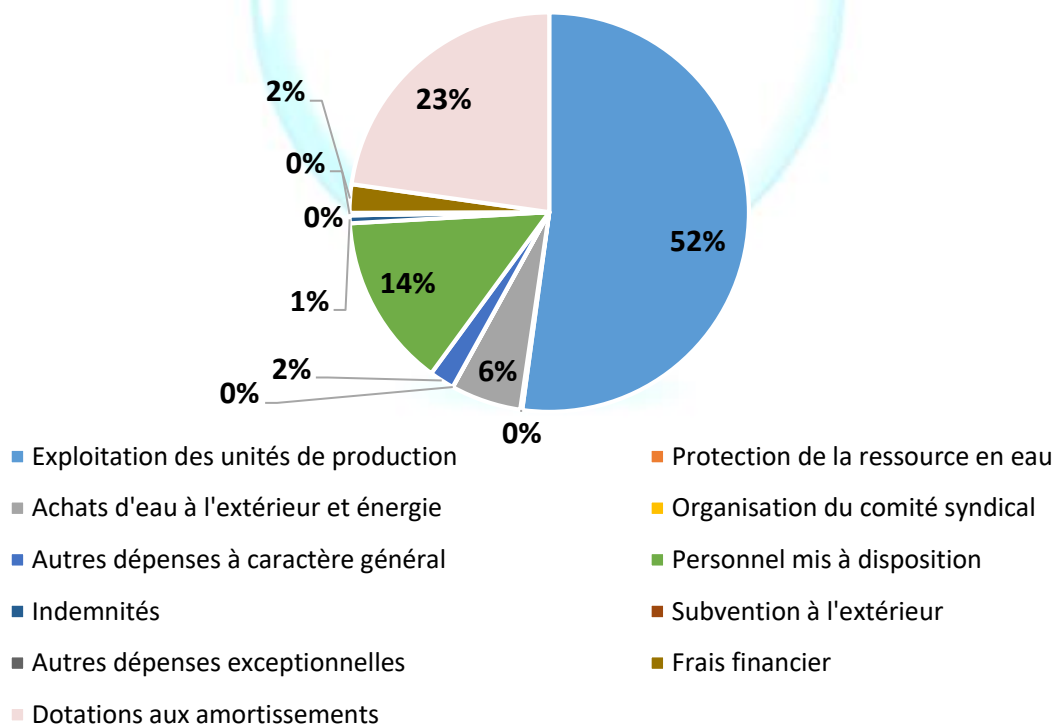
Au regard du tableau, ci-avant, les dépenses de fonctionnement réalisées en 2021 et 2022 sont réparties de la manière suivante :

Répartition des dépenses de fonctionnement réalisées en 2021



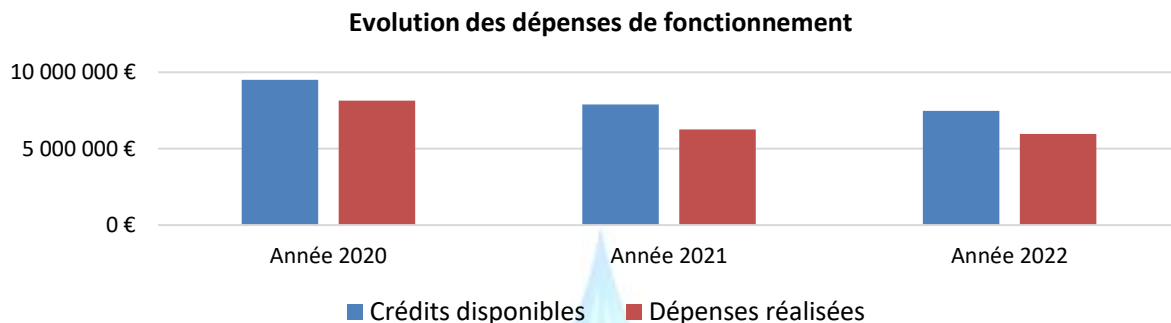
Au cours de l'exercice 2021, 79,3 % des dépenses de fonctionnement inscrites au budget ont été réalisés.

Répartition des dépenses de fonctionnement réalisées en 2022



Au cours de l'exercice 2022, 79,9 % des dépenses de fonctionnement inscrites au budget ont été réalisés.

L'évolution des dépenses de fonctionnement inscrites et réalisées pour les années 2020 à 2022 figure ci-après.

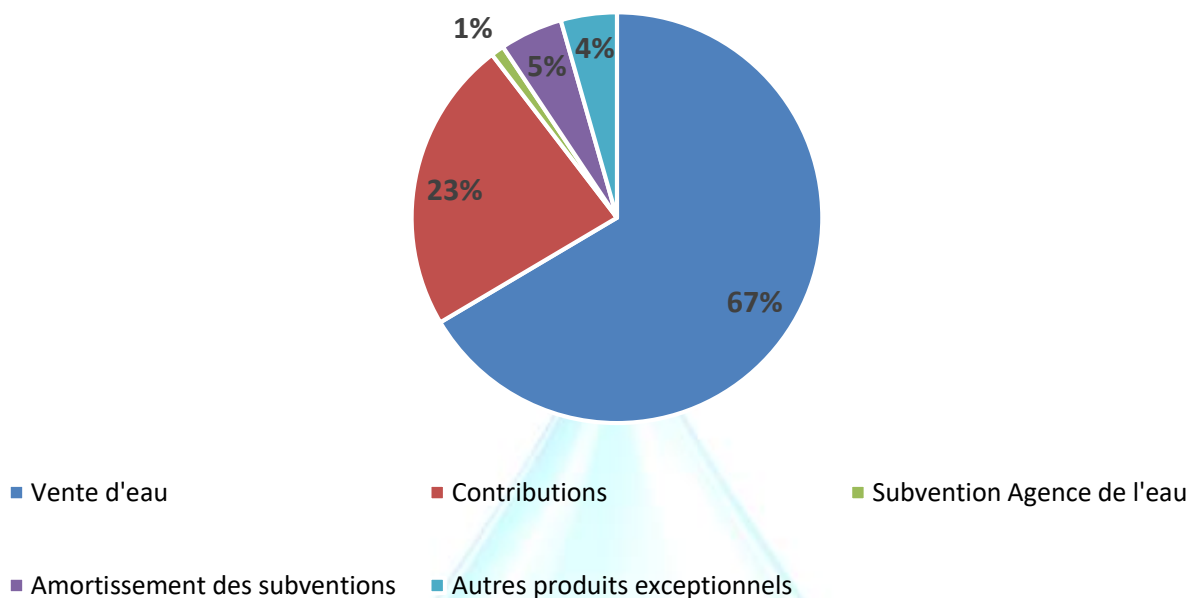


Recettes de fonctionnement - En euros (€)

Libellé	Année 2020		Année 2021		Année 2022	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
Excédent de fonctionnement reporté	4 888 721,79	0	3 684 954	0	5 096 862,47	0
Vente d'eau	5 380 000	5 585 785	5 782 000	5 399 513,08	5 582 000	5 140 030,69
Autres prestations de service	0	0	0	0	0	0
Contributions	1 815 000	1 820 169,52	1 875 000	1 875 775,67	1 910 000	1 898 545,39
Subvention Agence de l'eau	126 000	199 556	126 000	84 450	126 000	388 309
Autres produits de gestion courantes	0	3,07	0	0	0	2,58
Amortissement des subventions	466 000	995 377,82	404 500	402 600,37	404 500	413 940,87
Autres produits exceptionnels	2 048 000	250 216,35	468 000	358 499,39	468 000	7 329,11
Remboursement électricité	2 000	0	0	0	0	0
TOTAL	14 725 721,79	8 851 107,76	12 340 454	8 120 838,51	13 587 362,47	7 848 157,64

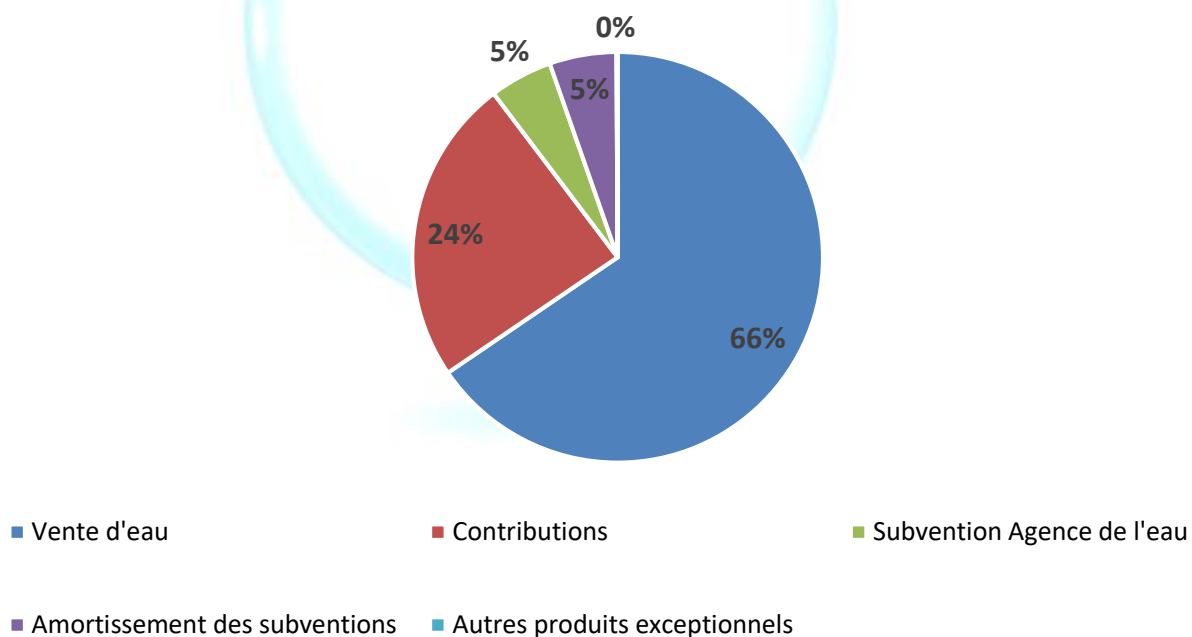
Au regard du tableau, ci-avant, les recettes de fonctionnement réalisées en 2021 et 2022 sont réparties de la manière suivante :

Répartition des recettes de fonctionnement réalisées en 2021



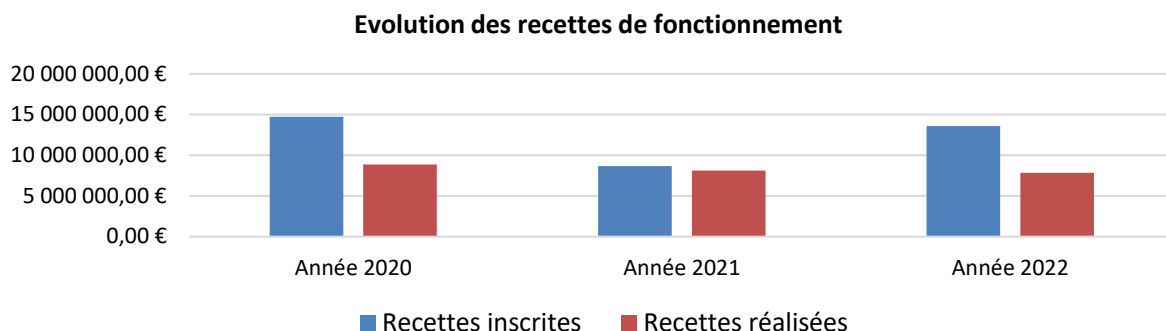
Au cours de l'exercice 2021, 65,8 % des recettes de fonctionnement inscrites au budget ont été réalisés.

Répartition des recettes de fonctionnement réalisées en 2022



Au cours de l'exercice 2022, 57,8 % des recettes de fonctionnement inscrites au budget ont été réalisés.

L'évolution des recettes de fonctionnement inscrites et réalisées pour les années 2020 à 2022 figure ci-après.



2. La dette

a. L'état de la dette

L'état de la dette par compte M49 du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 est présenté ci-après :

Remboursement du capital - En euros (€)				
Dénomination	Montant emprunté	Durée (en année)	Capital restant dû au 31 décembre 2022	Réalisé en 2022
CDC - 5112438	5 000 000	30	4 000 000	166 667
CE - 8234321	40 500	9	0	4 500
CA - 100000195710	5 000 000	30	3 875 000	166 667
DEXIA - MIN 214569	1 000 000	15	0	0
<i>Sous total Emprunt</i>	11 040 500		7 875 000	337 834
AESN 050008 01	339 620	15	0	22 641
AESN 063776A	46 400	15	0	3 093
AESN 64770	19 600	15	0	1 307
AESN 1020499	102 120	15	39 277	7 855
AESN 10376352/01	2 773 600	15	1 479 253	184 907
AESN 1064804	91 847	15	61 231	6 123
1081814 - LOAN 123	61 308	15	57 221	4 087
AESN LOAN	657 377	15	61 231	43 825
<i>Sous total AESN</i>	4 091 872		1 698 213	273 838
TOTAL GENERAL	15 132 372		9 573 213	611 672

AESN : Agence de l'eau Seine Normandie

Remboursement des intérêts - En euros (€)				
Dénomination	Montant emprunté	Taux d'intérêt	Capital restant dû au 31 décembre 2022	Réalisé en 2022
CDC - 5112438	5 000 000	1,50 %	4 000 000	74 808,33
CE - 8234321	40 500	3,61 %	0	101,53
CA-100000195710	5 000 000	1,88 %	3 875 000	52 083,33
DEXIA - MIN 214569	1 000 000	3,95 %	0	0
TOTAL	11 040 500		7 875 000	126 993,19

b. L'encours de la dette

Au 31 décembre 2022, le montant du capital restant dû au titre des emprunts contractés à long terme s'élève à 10 121 447 €.

c. La durée d'extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette (*indicateur P153.2*) se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette résultant des emprunts contracter pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service de production de l'eau potable si le syndicat EBC affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou l'épargne brute annuelle (*recettes réelles - dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49*).

Cette durée est calculée comme suit :

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

Depuis 2020, l'évolution de la dette est la suivante :

	Encours de la dette	Epargne brute annuelle	Capacité de désendettement (en année)
Année 2020	10 724 916 €	1 587 220 €	6,76
Année 2021	10 733 120 €	2 816 979 €	3,81
Année 2022	10 121 447 €	2 828 667 €	3,58

Pour l'année 2022, la durée d'extinction de la dette est de trois (3) ans et six (6) mois.



IV. LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

A. La présentation des installations

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence de distribution de l'eau potable, le syndicat EBC gère :

- Des ouvrages de stockage,
- Des stations de reprises et de surpressions,
- Des réseaux de distribution,
- Des compteurs.

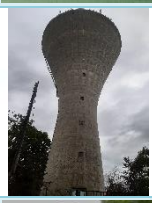
En 2022, le réseau de distribution de l'eau potable représente 2 144 kilomètres (km) de canalisation hors branchement.

2. Les caractéristiques des sites de stockage

Dénomination	Localisation	Photographie	Volume de stockage
Réservoir sur tour de Bénouville	Bénouville		2 x 400 m ³
Réservoir sur tour de Blainville	Blainville-sur-Orne		1 500 m ³
Réservoir sur tour de la Guérinière	Caen		3 000 m ³
Réservoir du CHU	Caen		2 x 3 000 m ³
Réservoir du Chemin Vert	Caen		2 x 2 000 m ³
Réservoir sur tour de la Maladrerie	Caen		1 000 m ³
Réservoir sur tour de la Girafe	Caen		1 500 m ³
Réservoir du Moulin au Roy	Caen		2 x 3 500 m ³
Réservoirs sur tour de Saint-Gabriel	Caen		1 750 m ³ + 1 750 m ³
Réservoir sur tour de Fleury	Fleury-sur-Orne		500 m ³

Dénomination	Localisation	Photographie	Volume de stockage
Réservoir de la surpression de Fleury (Ikea)	Fleury-sur-Orne		200 m3
Réservoir sur tour 3000	Hérouville-Saint-Clair		3 000 m3
Réservoir sur tour 1500	Hérouville-Saint-Clair		3 x 500 m3
Réservoir 500	Hérouville-Saint-Clair		500 m3
Réservoir sur tour de Ouistreham	Ouistreham		1 000 m3
Réservoir de la surpression du Mesnil-Patry	Thue et Mue (Le Mesnil-Patry)		125 m3
Réservoir sur tour de Putot	Thue et Mue (Putot-en-Bessin)		250 m3
Réservoir sur tour de Rots	Rots		400 m3
Réservoir sur tour de Saint-Manvieu-Norrey	Saint-Manvieu-Norrey		200 m3
Réservoir de la surpression de Saint-Contest	Saint-Contest		580 m3
Réservoir sur tour de Cheux	Thue et Mue (Cheux)		200 m3
Réservoir du Grand Parc	Plumetot		600 m3
Réservoir R2 de la Grosse Devise	Colleville-Montgomery		1 000 m3

Dénomination	Localisation	Photographie	Volume de stockage
Réservoir sur tour de la Croix Vautier	Colleville-Montgomery		2 x 250 m ³
Réservoir sur tour de Cuverville	Cuverville		1000 m ³
Réservoir sur tour d'Amayé-sur-Orne	Amayé-sur-Orne		200 m ³
Réservoir sur tour de Sainte-Honorine-du-Fay	Sainte-Honorine-du-Fay		150 m ³
Réservoir sur tour d'Evrecy	Evrecy		300 m ³
Réservoir sur tour de Vacognes	Vacognes-Neuilly		150 m ³
Réservoir d'Eterville	Eterville		500 m ³
Réservoir sur tour R2	Fontaine-Etoupefour		600 m ³
Réservoir R3 de la cote 112	Fontaine-Etoupefour		1 000 m ³ + 1 600 m ³
Réservoir R6	Bretteville-sur-Odon		600 m ³ + 400 m ³
Réservoir sur tour R7	Mondrainville		250 m ³

Dénomination	Localisation	Photographie	Volume de stockage
Réservoir sur tour R8	Grainville-sur-Odon		300 m3
Réservoir sur tour de Fontenay-le-Marmion	Fontenay-le-Marmion		1 500 m3
Réservoir d'Ifs - Reprise	Ifs		2 000 m3
Réservoir de la surpression de Colombelles	Colombelles		2 x 1 500 m3
Réservoir de la Cavée	Mondeville		2 x 1 000 m3
Réservoir sur tour d'Anguerny	Colomby-Anguerny (Anguerny)		2 x 250 m3
Réservoir d'Anguerny	Colomby-Anguerny (Anguerny)		1 000 m3
Réservoir sur tour de Thaon	Thaon		500 m3
Réservoir sur tour de Sannerville	Sannerville		200 m3
Réservoir sur tour de Troarn	Troarn		200 m3
R1 Réservoir sur tour de Noyers	Val d'Arry (Noyers-Bocage)		150 m3

B. Les indicateurs de gestion

1. La population desservie

L'estimation du nombre d'habitants desservis (*indicateur D101.0*) sur la base de la population totale des communes et de leur population totale majorée définie en application des dispositions juridiques en vigueur (*article L.2334-2 du code général des collectivités territoriales*) correspond à la population disposant d'un accès au service de l'eau. Est considérée comme un habitant desservi, toute personne y compris les résidents saisonniers, domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Territoire de distribution	Nombre total d'habitants *		Variation
	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2022	
Commune de Bénouville	2 042	2 039	- 0,1 %
Commune de Biéville-Beuville	3 561	3 646	+ 2,4 %
Commune de Blainville-sur-Orne	5 855	5 771	- 1,4 %
Commune de Caen	106 230	107 250	+ 1,0 %
Commune de Carpiquet	2 886	3 137	+ 8,7 %
Commune de Cormelles-le-Royal	4 957	5 093	+ 2,7 %
Commune d'Epron	1 623	1 655	+ 2,0 %
Commune de Fleury-sur-Orne	4 938	4 981	+ 0,9 %
Commune de Hérouville-Saint-Clair	22 555	22 150	- 1,8 %
Ex-syndicat Région de Louvigny	23 044	23 271	+ 1,0 %
Commune de Ouistreham	9 344	9 438	+ 1,0 %
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	5 376	5 347	- 0,5 %
Commune de Sannerville	1 906	1 892	- 0,7 %
Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	10 182	10 125	- 0,6 %
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	2 384	2 532	+ 6,2 %
Communes de Colleville-Montgomery et Hermanville-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	5 665	5 690	+ 0,4 %
Commune de Lion-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	2 536	2 499	- 1,5 %
Ex-syndicat Ifs - Bourguébus	17 283	17 653	+ 2,1 %
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	13 333	13 440	+ 0,8 %
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	21 865	21 964	+ 0,5 %
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	1 093	1 122	+ 2,7 %
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	2 298	2 405	+ 4,7 %
Ex-syndicat Caen Ouest	5 974	5 898	- 1,3 %
Ex-syndicat Val d'Odon	1 798	1 644	- 8,6 %
Ex-syndicat Région d'Evrecy	8 391	8 450	+ 0,7 %
Ex-syndicat Source de Thaon	10 198	11 460	+ 2,0 %
Commune de Troarn	3 459	3 435	- 0,7 %
TOTAL Territoire du syndicat EBC	300 776	303 987	+ 1,1 %

* Source : INSEE

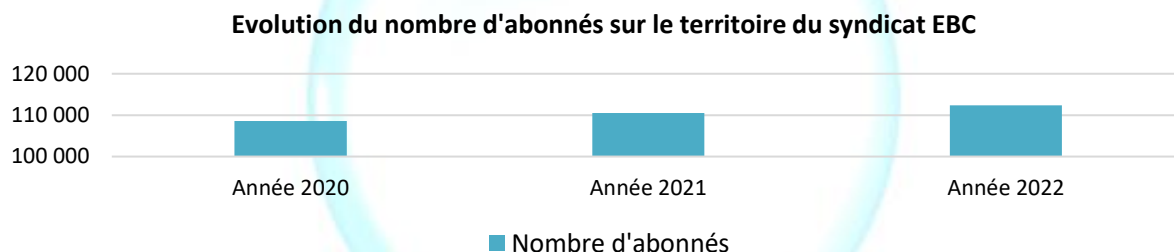
Depuis 2020, l'évolution de la population totale desservie par le réseau public d'eau potable relevant du syndicat EBC est la suivante :

Population desservie par le réseau public d'eau potable relevant du syndicat EBC		
	Nombre d'habitants	Variation
Année 2020	299 542	+ 2,5 %
Année 2021	300 776	+ 0,4 %
Année 2022	303 987	+ 1,1 %

2. Le nombre d'abonnés

Depuis 2020, l'évolution du nombre d'abonnés au service public de l'eau potable relevant du syndicat EBC est la suivante :

Abonnés sur le territoire relevant du syndicat EBC		
	Nombre	Variation
Année 2020	108 553	+ 3,7 %
Année 2021	110 515	+ 1,8 %
Année 2022	112 350	+ 1,7 %



En 2022, le nombre d'abonnés sur le territoire du syndicat EBC est de 112 350 abonnés.

Par ailleurs, en 2022, la répartition des abonnés sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

Territoire de distribution	Nombre total d'abonnés *		Variation
	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2022	
Commune de Bénouville	943	948	+ 0,5 %
Commune de Biéville-Beuville	1 693	1 715	+ 1,3 %
Commune de Blainville-sur-Orne	2 314	2 341	+ 1,2 %
Commune de Caen	29 881	30 374	+ 1,6 %
Commune de Carpiquet	1 606	1 660	+ 3,4 %
Commune de Cormelles-le-Royal	2 253	2 282	+ 1,3 %
Commune d'Epron	577	650	+ 12,7 %

Territoire de distribution	Nombre total d'abonnés *		Variation
	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2022	
Commune de Fleury-sur-Orne	1 941	2 144	+ 10,5 %
Commune de Hérouville-Saint-Clair	3 949	3 810	- 3,5 %
Ex-syndicat Région de Louvigny	10 449	10 639	+ 1,8 %
Commune de Ouistreham	5 203	5 271	+ 1,3 %
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	2 432	2 430	- 0,1 %
Commune de Sannerville	840	847	+ 0,8 %
Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	4 111	4 163	+ 1,3 %
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	1 286	1 306	+ 1,6 %
Communes de Colleville-Montgomery et Hermanville-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	3 130	3 173	+ 1,4 %
Commune de Lion-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	1 530	1 537	+ 0,5 %
Ex-syndicat Ifs - Bourguébus	6 562	6 685	+ 1,9 %
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	5 646	5 696	+ 0,9 %
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	9 066	9 429	+ 4,0 %
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	496	500	+ 0,8 %
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	999	995	- 0,4 %
Ex-syndicat Caen Ouest	2 896	2 924	+ 1,0 %
Ex-syndicat Val d'Odon	1 153	1 180	+ 2,3 %
Ex-syndicat Région d'Evrecy	3 005	3 084	+ 2,6 %
Ex-syndicat Source de Thaon	4 972	5 011	+ 0,8 %
Commune de Troarn	1 582	1 556	- 1,6 %
TOTAL Territoire du syndicat EBC	110 515	112 350	+ 1,7 %

* Source : Rapports d'activité des exploitants

3. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Cet indice (indicateur P103.2B) permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre son évolution.

La valeur de cet indice comprise entre 0 et 120 est attribuée selon le niveau d'informations disponibles sur le réseau d'eau potable en application du barème suivant :

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (/15 points)		
10	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable (VP.236)	10/10
5	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux (VP.237) afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année. <u>Nota</u> : La définition d'une telle procédure suppose qu'elle existe et soit mise en œuvre. En l'absence de travaux, la mise à jour annuelle est considérée comme effectuée	5/5

PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (/30 points)

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis

+ 10	Les 10 points sont acquis si les 2 conditions suivantes sont remplies : Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.238) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution (VP.239) La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux. (VP.240)	10/10
+ 5	De 1 à 5 points : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux (VP.239)	5/5 (98%)
+ 15	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux (VP.241)	11/15 (60%)

PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (/75 points)

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

+ 10	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux (VP.242)	10/10
+ 10	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (VP.243) <u>Nota</u> : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée	10/10
+ 10	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item) (VP.244)	0/10
+ 10	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item) (VP.245)	10/10
+ 10	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite (VP.246)	10/10
+ 10	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement (VP.247)	10/10
+ 10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (VP.248)	10/10
+ 5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux (VP.249)	0/5

Depuis 2020, l'évolution de cet indice est la suivante :

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux		
	Valeur	Variation
Année 2020	100	0 %
Année 2021	100	0 %
Année 2022	101	+ 1 %

Pour l'année 2022, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de 101/120.

4. Le linéaire de réseaux de desserte (hors branchement)

On entend par réseaux de desserte, le linéaire de canalisation hors branchement et adduction.

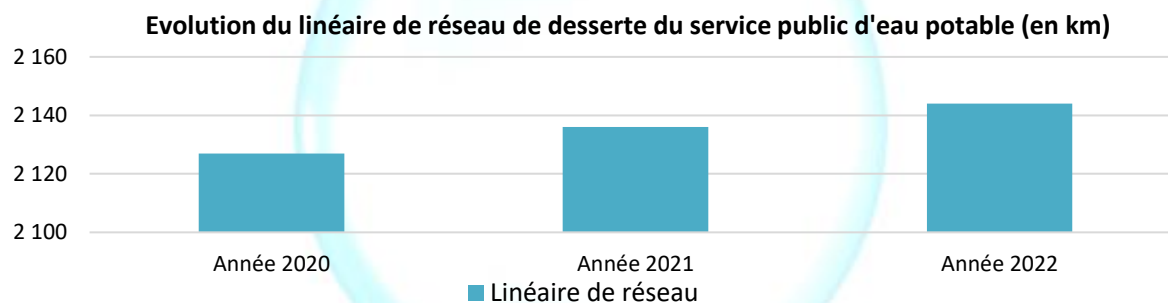
Territoire de distribution	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchement) - En km *		Variation
	2021	2022	
Commune de Bénouville	18,977	19,054	+ 0,4 %
Commune de Biéville-Beuville	37,321	37,321	0 %
Commune de Blainville-sur-Orne	30,833	30,837	0 %
Commune de Caen	394,62	394,60	0 %
Commune de Carpiquet	30,793	30,301	- 1,6 %
Commune de Cormelles-le-Royal	35,143	35,148	0 %
Commune d'Epron	13,08	13,08	0 %
Commune de Fleury-sur-Orne	33,107	33,107	0 %
Commune de Hérouville-Saint-Clair	91,027	95,279	+ 4,7 %
Ex-syndicat Région de Louvigny	251,851	255,715	+ 1,5 %
Commune de Ouistreham	78,943	79,037	+ 0,1 %
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	36,613	36,614	0 %
Commune de Sannerville	20,045	19,927	- 0,6 %
Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	107,601	107,729	+ 0,1 %
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	37,904	37,904	0 %
Communes de Colleville-Montgomery et Hermanville-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	70,508	70,52	0 %
Commune de Lion-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	25,116	25,112	0 %
Ex-syndicat Ifs - Bourguébus	118,252	118,297	0 %
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	136,056	136,158	+ 0,1 %
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	151,277	151,214	0 %
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	12,001	12,546	+ 4,5 %
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	12,41	12,41	0 %

Territoire de distribution	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchement) - En km *		Variation
	2021	2022	
Ex-syndicat Caen Ouest	65,09	65,166	+ 0,1 %
Ex-syndicat Val d'Odon	44,055	44,057	0 %
Ex-syndicat Région d'Evrecy	107,691	107,835	+ 0,1 %
Ex-syndicat Source de Thaon	141,963	141,912	0 %
Commune de Troarn	33,3	33,3	0 %
TOTAL Territoire du syndicat EBC	2 136	2 144	+ 0,4 %

* En kilomètre - Source : Rapports d'activité des exploitants

Depuis 2020, l'évolution du linéaire de réseau de desserte du service public de l'eau potable est la suivante :

Réseau de desserte du service public de l'eau potable En kilomètre (km)		
	Linéaire	Variation
Année 2020	2 127 km	+ 3,2 %
Année 2021	2 136 km	+ 0,4 %
Année 2022	2 144 km	+ 0,4 %

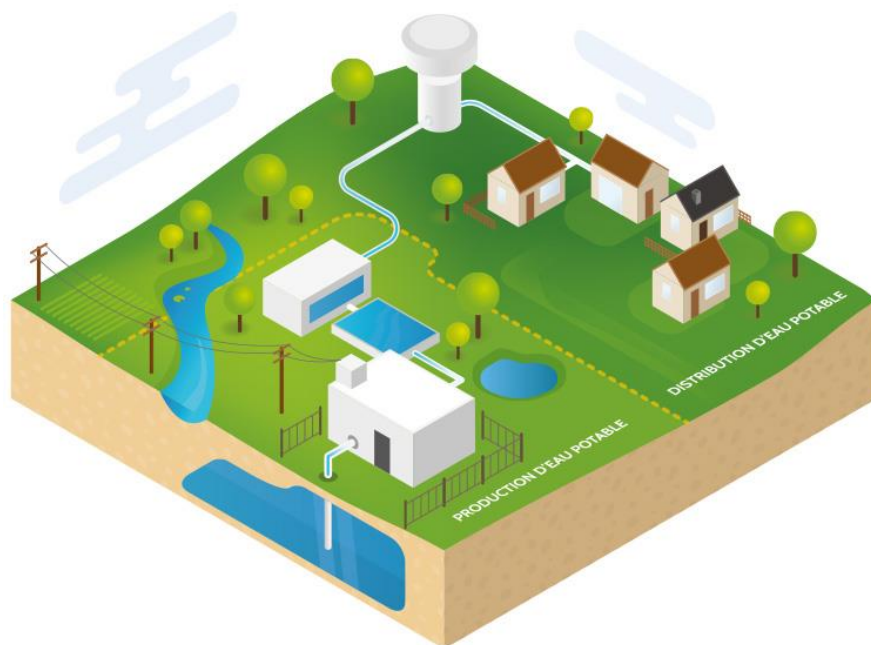


Au 31 décembre 2022, le réseau de distribution du service public d'eau potable est de 2 144 kilomètres (km) de canalisation hors branchement et adduction.

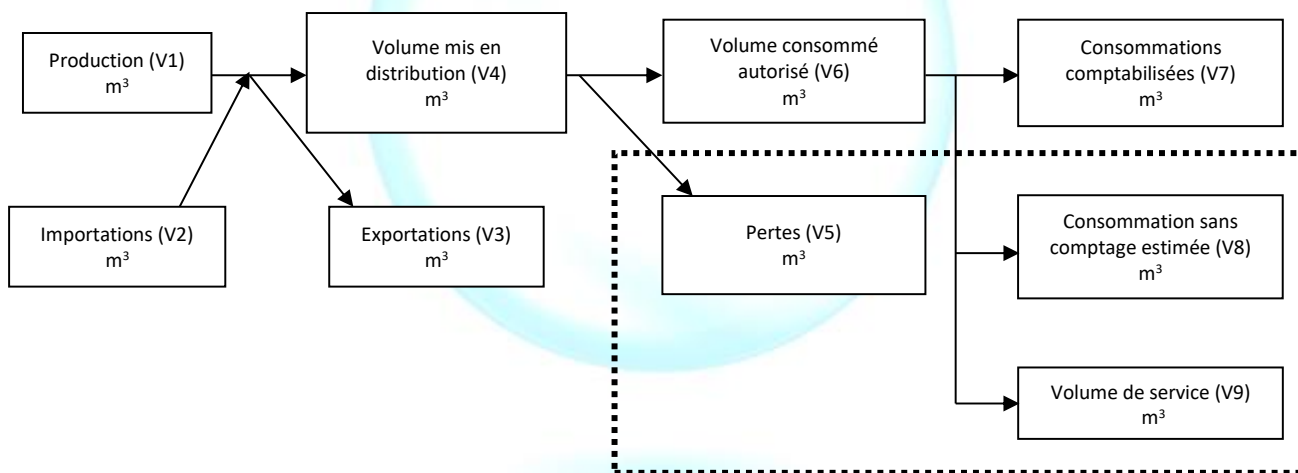
5. Les volumes

a. Le bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable

Le cycle de l'eau potable peut être représenté comme suit :



Dans le cadre de ce cycle de l'eau potable, le bilan des volumes mis en œuvre peut être schématisé de la manière suivante :



b. Les volumes mis en distribution

Les volumes mis en distribution présentés ci-dessous correspondent aux volumes mis en distribution ramenés sur une période de trois cent soixante-cinq (365) jours.

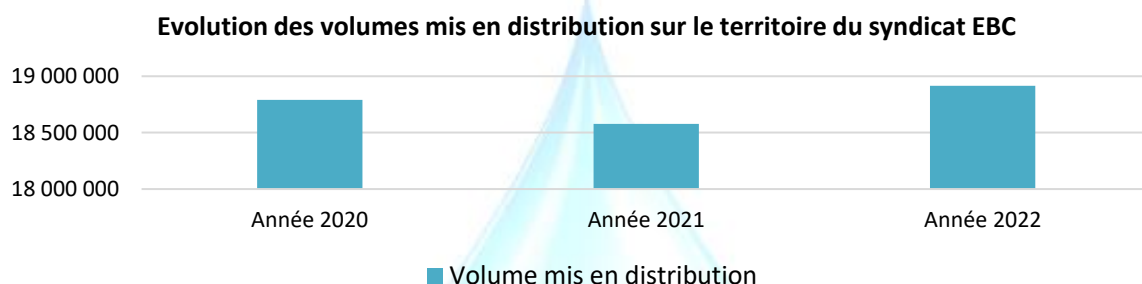
Pour chacun des territoires relevant du syndicat EBC, le volume mis en distribution correspond au volume produit sur le territoire auquel est ajouté le volume importé puis retranché par le volume exporté.

Territoire de distribution	Volume mis en distribution (m3) - V4		Variation
	2021	2022	
Commune de Bénouville	118 157	128 490	+ 8,7 %
Commune de Biéville-Beuville	219 250	194 286	- 11,4 %
Commune de Blainville-sur-Orne	319 809	302 587	- 5,4 %
Commune de Caen	7 388 595	7 433 876	+ 0,6 %
Commune de Carpiquet	228 270	237 405	+ 4,0 %
Commune de Cormelles-le-Royal	258 076	277 585	+ 7,6 %
Commune d'Epron	87 072	105 687	+ 21,4 %
Commune de Fleury-sur-Orne	272 276	290 079	+ 6,5 %
Commune de Hérouville-Saint-Clair	1 544 780	1 663 474	+ 7,7 %
Ex-syndicat Région de Louvigny	1 266 426	1 217 158	- 3,9 %
Commune de Ouistreham	709 211	677 480	- 4,5 %
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	240 262	243 785	+ 1,5 %
Commune de Sannerville	85 497	92 837	+ 8,6 %
Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	508 922	503 366	- 1,1 %
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	137 220	138 633	+ 1,0 %
Communes de Colleville-Montgomery et Hermanville-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	343 006	347 568	+ 1,3 %
Commune de Lion-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	147 659	154 196	+ 4,4 %
Ex-syndicat Ifs - Bourguébus	861 466	916 010	+ 6,3 %
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	646 501	664 906	+ 2,8 %
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	1 606 307	1 724 502	+ 7,4 %
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	50 118	52 923	+ 5,6 %
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	96 648	94 560	- 2,2 %
Ex-syndicat Caen Ouest	365 489	371 140	+ 1,5 %
Ex-syndicat Val d'Odon	121 037	131 469	+ 8,6 %
Ex-syndicat Région d'Evrecy	364 750	360 613	- 1,1 %
Ex-syndicat Source de Thaon	589 982	592 117	+ 0,4 %
Commune de Troarn	n.d*	n.d*	n.d*
TOTAL Territoire du syndicat EBC	18 576 786	18 916 732	+ 1,8 %

* Donnée non disponible

Depuis 2020, l'évolution des volumes mis en distribution sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

Volume mis en distribution (V4) En mètre cube (m3)		
	Volume	Variation
Année 2020	18 789 524 m3	+ 0,4 %
Année 2021	18 576 786 m3	- 1,1 %
Année 2022	18 916 732 m3	+ 1,8 %



En 2022, le volume mis en distribution sur le territoire relevant du syndicat EBC est alors de 18 916 732 m3.

c. Les volumes consommés comptabilisés

Pour chacun des territoires relevant du syndicat EBC, le volume consommé comptabilisé correspond au volume issu de la relève des compteurs ramené sur une période de trois cent soixante-cinq (365) jours.

Par ailleurs, il est obtenu par la soustraction du volume consommé autorisé (V6), le volume consommé sans comptage estimée (V8) et le volume de service (V9).

Territoire de distribution	Volume consommé comptabilisé (m3) - V7		Variation
	2021	2022	
Commune de Bénouville	97 020	106 329	+ 9,6 %
Commune de Biéville-Beuville	175 002	163 667	- 6,5 %
Commune de Blainville-sur-Orne	285 399	282 090	- 1,2 %
Commune de Caen	5 796 929	6 245 155	+ 7,7 %
Commune de Carpiquet	213 534	211 211	- 1,1 %
Commune de Cormelles-le-Royal	235 164	247 329	+ 5,2 %
Commune d'Epron	82 624	90 539	+ 9,6 %
Commune de Fleury-sur-Orne	241 573	220 513	- 8,7 %
Commune de Hérouville-Saint-Clair	1 407 854	1 577 766	+ 12,1 %
Ex-syndicat Région de Louvigny	1 077 748	1 120 976	+ 4,0 %
Commune de Ouistreham	596 006	585 479	- 1,8 %
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	217 576	212 216	- 2,5 %

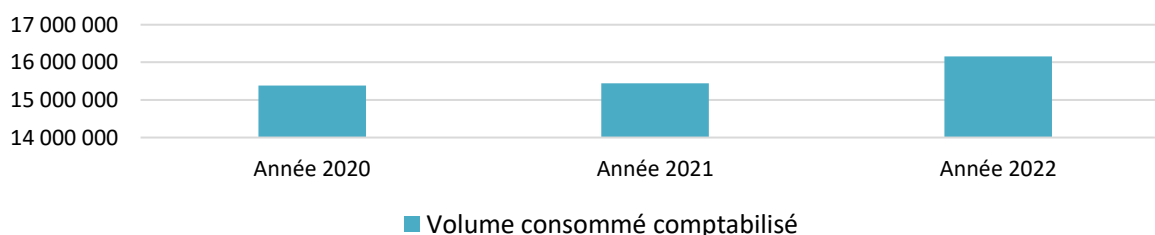
Territoire de distribution	Volume consommé comptabilisé (m3) V7		Variation
	2021	2022	
Commune de Sannerville	69 622	78 850	+ 13,3 %
Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	413 893	407 821	- 1,5 %
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	119 778	121 559	+ 1,5 %
Communes de Colleville-Montgomery et Hermanville-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	300 935	307 364	+ 2,1 %
Commune de Lion-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	144 608	128 582	- 11,1 %
Ex-syndicat Ifs - Bourguébus	785 053	776 597	- 1,1 %
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	564 765	566 676	+ 0,3 %
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	1 233 801	1 340 169	+ 8,6 %
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	47 060	48 643	+ 3,4 %
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	94 101	84 881	- 9,8 %
Ex-syndicat Caen Ouest	331 465	330 026	- 0,4 %
Ex-syndicat Val d'Odon	108 408	109 020	+ 0,6 %
Ex-syndicat Région d'Evrecy	294 170	290 960	- 1,1 %
Ex-syndicat Source de Thaon	509 641	506 628	- 0,6 %
Commune de Troarn	n.d*	n.d*	n.d*
TOTAL Territoire du syndicat EBC	15 443 729	16 161 046	+ 4,6 %

* Donnée non disponible

Depuis 2020, l'évolution des volumes consommés comptabilisés sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

Volume consommé comptabilisé (V7) En mètre cube (m3)		
	Volume	Variation
Année 2020	15 383 928 m3	+ 0,2 %
Année 2021	15 443 729 m3	+ 1,5 %
Année 2022	16 161 046 m3	+ 4,6 %

Evolution des volumes consommés comptabilisés sur le territoire du syndicat EBC



En 2022, le volume total vendu aux abonnés sur le territoire du syndicat EBC est de 16 161 046 m3.

d. Les volumes vendus aux abonnés domestiques et non domestiques

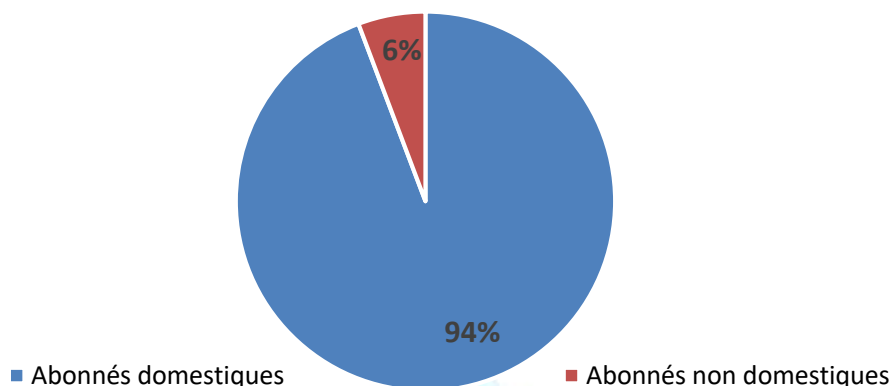
Ces volumes correspondent à la totalité des volumes passés par les compteurs abonnés (*y compris les éventuels dégrèvements pour fuite après compteur*) en tenant compte des éventuels dégrèvements liés à des erreurs de relèves.

La répartition entre le volume vendu aux abonnés domestiques et non domestiques en 2022 est détaillée dans le tableau ci-après.

Territoire de distribution	Volume vendu aux abonnés domestiques	Volume vendu aux abonnés non domestiques	Volume total vendu
	En mètre cube (m3)		
Commune de Bénouville	106 278	51	106 329
Commune de Biéville-Beuville	160 658	3 008	163 666
Commune de Blainville-sur-Orne	233 928	48 162	282 090
Commune de Caen	6 137 250	70 337	6 207 587
Commune de Carpiquet	203 856	7 355	211 211
Commune de Cormelles-le-Royal	233 822	13 507	247 329
Commune d'Epron	90 469	70	90 539
Commune de Fleury-sur-Orne	220 214	0	220 214
Commune d'Hérouville-Saint-Clair	1 131 238	446 528	1 577 766
Ex-syndicat Région de Louvigny	1 082 118	38 857	1 120 975
Commune de Ouistreham	585 025	454	585 479
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	211 949	267	212 216
Commune de Sannerville	78 850	0	78 850
Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	404 462	3 359	407 821
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	119 277	2 282	121 559
Communes de Colleville-Montgomery et Hermanville-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	298 943	70	299 013
Commune de Lion-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	127 052	0	127 052
Ex-syndicat Ifs - Bourguébus	758 607	17 990	776 597
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	513 561	53 115	566 676
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	1 140 243	177 806	1 440 638
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	47 344	1 119	48 463
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	93 983	118	94 101
Ex-syndicat Caen Ouest	329 304	722	330 026
Ex-syndicat Val d'Odon	108 683	334	109 017
Ex-syndicat Région d'Evrecy	288 894	2 066	290 960
Ex-syndicat Source de Thaon	503 949	2 679	506 628
Commune de Troarn	198 052	3 440	201 492
TOTAL Territoire du syndicat EBC	15 553 310	948 747	16 624 646

En 2022, la répartition des volumes vendus entre les abonnés domestiques et les abonnés non domestiques sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

Répartition des volumes vendus entre les abonnés domestiques et les abonnés non domestiques sur le territoire du syndicat EBC



Depuis 2020, l'évolution des volumes vendus aux abonnés domestiques et non domestiques est la suivante :

	Abonnés domestiques		Abonnés non domestiques		Total	
	Volume vendu	Variation	Volume vendu	Variation	Volume vendu	Variation
Année 2020	14 398 697 m3	+ 1,2 %	943 367 m3	- 11,6 %	15 342 064 m3	+ 0,3 %
Année 2021	14 742 521 m3	+ 2,4 %	841 867 m3	- 10,8 %	15 584 388 m3	+ 1,6 %
Année 2022	15 553 310 m3	+ 5,5 %	948 747 m3	+ 12,7 %	16 624 646 m3	+ 6,7 %

6. Le rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution (*indicateur P104.3*) permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution. Plus le rendement est élevé (*à consommation constante*) moins les pertes par fuites sont importantes.

Le rendement du réseau de distribution se calcule en application de la formule suivante :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

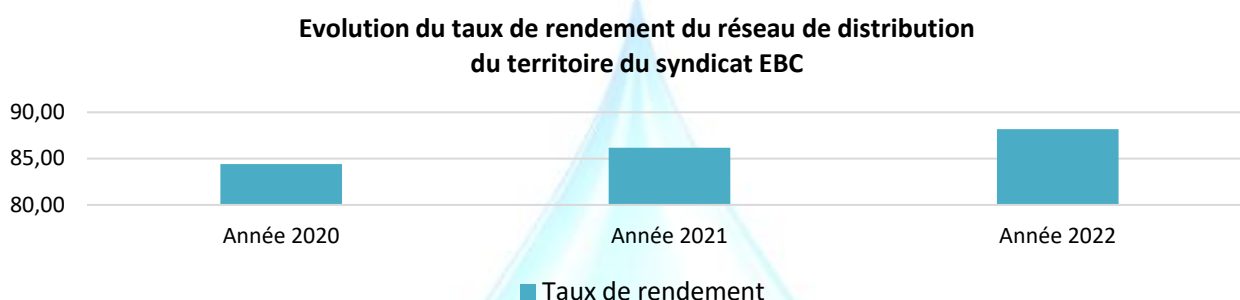
$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

Territoire de distribution	Taux de rendement		Volume vendu par rapport au volume mis en distribution	
	2021	2022	2021	2022
Commune de Bénouville	90,55 %	93,33 %	82,11 %	82,75 %
Commune de Biéville-Beuville	80,25 %	84,76 %	79,82 %	84,24 %
Commune de Blainville-sur-Orne	94,93 %	96,78 %	89,24 %	93,23 %
Commune de Caen	82,78 %	86,88 %	78,46 %	84,01 %
Commune de Carpiquet	93,86 %	90,38 %	93,54 %	88,97 %
Commune de Cormelles-le-Royal	91,41 %	89,48 %	91,12 %	89,10 %
Commune de Epron	95,19 %	88,87 %	94,89 %	85,67 %
Commune de Fleury-sur-Orne	89,50 %	83,10 %	88,72 %	76,02 %
Commune de Hérrouville-Saint-Clair	91,72 %	95,26 %	91,14 %	94,85 %
Ex-syndicat Région de Louvigny	87,14 %	93,59 %	85,10 %	92,10 %
Commune de Ouistreham	84,37 %	86,84 %	84,04 %	86,42 %
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	91,26 %	88,89 %	90,56 %	87,05 %
Commune de Sannerville	84,43 %	88,11 %	81,43 %	84,93 %
Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	84,67 %	83,91 %	81,33 %	81,02 %
Ex-syndicat Cheux-Saint-Manvieu	88,15 %	88,42 %	87,29 %	87,68 %
Communes de Colleville-Montgomery et Hermanville-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	88,07 %	88,72 %	87,73 %	88,43 %
Commune de Lion-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	98,28 %	83,70 %	97,93 %	83,39 %
Ex-syndicat Ifs-Bourguébus	91,59 %	85,68 %	91,13 %	84,78 %
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	94,79 %	94,18 %	87,36 %	85,23 %
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	78,97 %	80,46 %	76,81 %	77,71 %
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	94,17 %	94,96 %	93,90 %	91,91 %
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	97,50 %	89,87 %	97,36 %	89,76 %
Ex-syndicat Caen Ouest	91,09 %	90,21 %	90,69 %	88,92 %
Ex-syndicat Val d'Odon	89,99 %	86,14 %	89,57 %	82,92 %
Ex-syndicat Région d'Evrecy	81,91 %	81,96 %	80,65 %	80,68 %
Ex-syndicat Source de Thaon	88,31 %	87,86 %	86,38 %	85,56 %
Commune de Troarn	n.d*	n.d*	n.d*	n.d*
TOTAL Territoire du syndicat EBC	86,16 %	88,19 %	83,13 %	85,43 %

* Donnée non disponible

Depuis 2020, l'évolution du taux de rendement du réseau de distribution relevant du territoire du syndicat EBC est la suivante :

Taux de rendement du territoire du syndicat EBC	
Année 2020	84,42 %
Année 2021	86,16 %
Année 2022	88,19 %



En 2022, le taux de rendement du réseau de distribution du syndicat EBC est de 88,19 %.

7. L'indice linéaire des volumes non comptés

Cet indice (*indicateur P105.3*) évalue, par kilomètre de réseau, la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Il se calcule comme suit :

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Territoire de distribution	Indice linéaire des volumes non comptés (m3/j/km)		Variation
	2021	2022	
Commune de Bénouville	3,05	3,19	+ 4 %
Commune de Biéville-Beuville	3,25	2,25	- 31 %
Commune de Blainville-sur-Orne	3,06	1,82	- 40 %
Commune de Caen	11,05	8,25	- 25 %
Commune de Carpiquet	1,31	2,37	+ 81 %
Commune de Cormelles-le-Royal	1,79	2,36	+ 32 %
Commune d'Epron	0,93	3,17	+ 241 %
Commune de Fleury-sur-Orne	2,54	5,76	+ 127 %
Commune de Hérouville-Saint-Clair	4,12	2,46	- 40 %
Ex-syndicat Région de Louvigny	2,05	1,03	- 50 %

Territoire de distribution	Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /j/km)		Variation
	2021	2022	
Commune de Ouistreham	3,93	3,19	- 19 %
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	1,70	2,36	+ 39 %
Commune de Sannerville	2,17	1,92	- 11 %
Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	2,42	2,43	0 %
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	1,26	1,23	- 2 %
Communes de Colleville-Montgomery et Hermanville-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	1,63	1,56	- 4 %
Commune de Lion-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	0,33	2,79	+ 745 %
Ex-syndicat Ifs - Bourguébus	1,77	3,23	+ 82 %
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	1,65	1,98	+ 20 %
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	6,75	6,96	+ 3 %
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	0,70	0,93	+ 34 %
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	0,56	2,14	+ 295 %
Ex-syndicat Caen Ouest	1,43	1,73	+ 21%
Ex-syndicat Val d'Odon	0,79	1,40	+ 78%
Ex-syndicat Région d'Evrecy	1,80	1,77	- 1 %
Ex-syndicat Source de Thaon	1,55	1,65	+ 6%
Commune de Troarn	n.d*	n.d*	n.d*
TOTAL Territoire du syndicat EBC	4,02	3,52	- 12,4 %

* Donnée non disponible

Depuis 2020, l'évolution de l'indice linéaire des volumes non comptés sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

Indice linéaire des volumes non comptés sur territoire du syndicat EBC		
	Volume	Variation
Année 2020	4,60 m ³ /j/km	+ 2,9 %
Année 2021	4,02 m ³ /j/km	- 12,6 %
Année 2022	3,52 m ³ /j/km	- 12,4 %

Evolution de l'indice linéaire des volumes non comptés sur territoire du syndicat EBC



Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés sur le territoire du syndicat EBC est de 3,52 m³/j/km.

8. L'indice linéaire de pertes en réseau

Cet indice (*indicateur P106.3*) évalue les pertes par fuites sur le réseau de distribution. Il permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part, des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Il est calculé en application de la formule suivante :

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

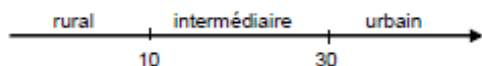
Territoire de distribution	Indice linéaire de pertes en réseau (m³/j/km)		Indice linéaire de consommation (m³/j/km)	Type de réseau	Qualification de l'indice linéaire de pertes en réseau *
	2021	2022	2022		2022
Commune de Bénouville	1,61	1,23	17	Intermédiaire	Bon
Commune de Biéville-Beuville	3,18	2,17	12	Intermédiaire	Bon
Commune de Blainville-sur-Orne	2,89	1,66	50	Urbain	Bon
Commune de Caen	10,77	7,97	53	Urbain	Bon
Commune de Carpiquet	1,26	2,17	20	Intermédiaire	Bon
Commune de Cormelles-le-Royal	1,73	2,28	19	Intermédiaire	Bon
Commune d'Epron	0,88	2,46	20	Intermédiaire	Bon
Commune de Fleury-sur-Orne	2,37	4,06	20	Intermédiaire	Bon
Commune de Hérouville-Saint-Clair	4,07	2,42	49	Urbain	Bon
Ex-syndicat Région de Louvigny	1,85	0,87	13	Intermédiaire	Bon
Commune de Ouistreham	3,85	3,09	20	Intermédiaire	Bon
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	1,57	2,03	16	Intermédiaire	Bon
Commune de Sannerville	2,00	1,71	13	Intermédiaire	Bon
Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	2,34	2,30	12	Intermédiaire	Bon
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	1,18	1,16	9	Rural	Bon
Communes de Colleville-Montgomery et Hermanville-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	1,59	1,52	12	Intermédiaire	Bon

Territoire de distribution	Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /j/km)		Indice linéaire de consommation (m ³ /j/km)	Type de réseau	Qualification de l'indice linéaire de pertes en réseau *
	2021	2022	2022		2022
Commune de Lion-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	0,28	2,74	14	Intermédiaire	Bon
Ex-syndicat Ifs - Bourguébus	1,68	3,04	18	Intermédiaire	Bon
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	1,58	1,85	30	Intermédiaire	Bon
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	6,65	6,54	27	Intermédiaire	Moyen
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	0,67	0,58	11	Intermédiaire	Bon
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	0,53	2,11	19	Intermédiaire	Bon
Ex-syndicat Caen Ouest	1,37	1,53	14	Intermédiaire	Bon
Ex-syndicat Val d'Odon	0,75	1,13	7	Rural	Bon
Ex-syndicat Région d'Evrecy	1,68	1,65	8	Rural	Bon
Ex-syndicat Source de Thaon	1,48	1,55	11	Intermédiaire	Bon
Commune de Troarn	<i>n.d**</i>	<i>n.d**</i>	<i>n.d**</i>	<i>n.d**</i>	<i>n.d**</i>
TOTAL Territoire du syndicat EBC	3,88	3,30	25	Intermédiaire	Bon

** Donnée non disponible

* D'après la base de calcul issu du schéma départemental en eau potable du Calvados selon les valeurs suivantes :

Type de réseau en fonction de l'indice linéaire de consommation



Etat du réseau en fonction du rendement :

mauvais	insuffisant	moyen	bon
60	75	85	
55	70	80	réseau urbain
50	65	75	réseau intermédiaire
			réseau rural

Etat du réseau en fonction de l'indice linéaire de pertes

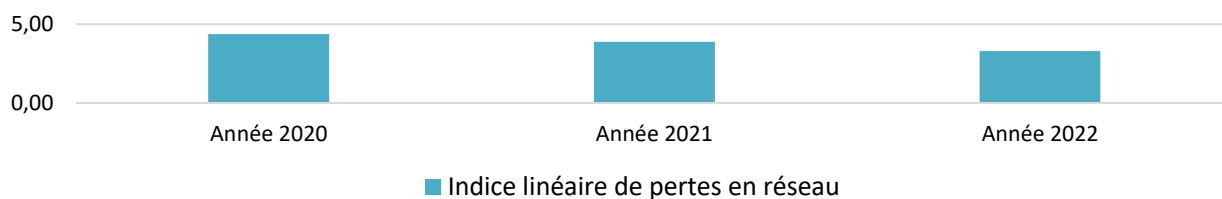
mauvais	insuffisant	moyen	bon
16	13	10	
10	8	5	
5	3	2	

Sources des données : Schéma départemental d'alimentation en eau potable du Calvados - en cours, Etude des canalisations d'eau potable dans le département du Calvados et leur renouvellement - juin 2002

Depuis 2020, l'évolution de l'indice linéaire de pertes en réseau du territoire du syndicat EBC est la suivante :

Indice linéaire de pertes en réseau du territoire du syndicat EBC			
	Volume	Qualification de l'indice	Variation
Année 2020	4,37 m ³ /j/km	Bon	+ 1,6 %
Année 2021	3,88 m ³ /j/km	Bon	- 11,2 %
Année 2022	3,30 m ³ /j/km	Bon	- 14,9 %

Evolution de l'indice linéaire de pertes en réseau du territoire du syndicat EBC



Pour l'année 2022, l'indice linéaire de pertes en réseau du territoire du syndicat EBC est de 3,30 m³/j/km.

9. La qualité de l'eau

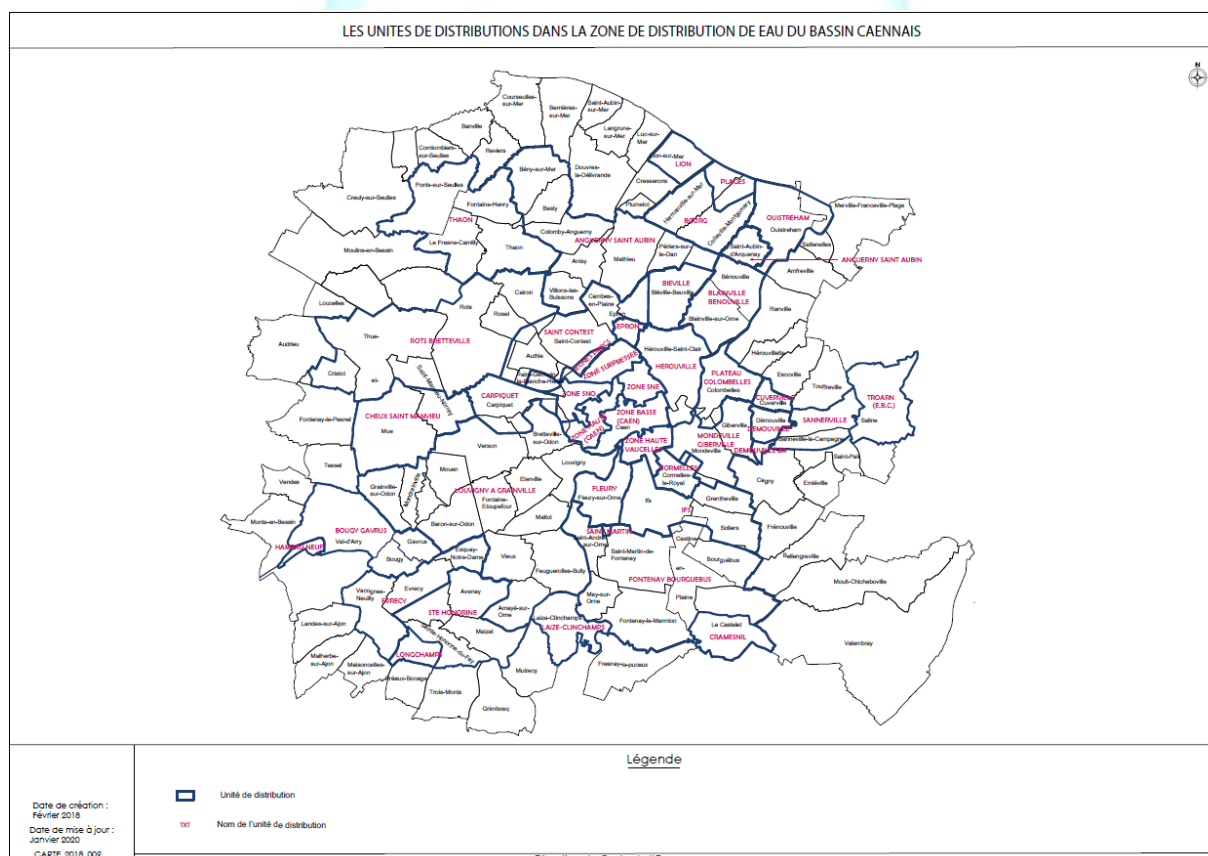
L'eau potable fait l'objet d'un suivi permanent par les agences régionales de santé (ARS) afin d'en garantir la sécurité sanitaire. Les taux de la qualité de l'eau présentés ci-après (*indicateurs P101.1 et P102.1*) sont les valeurs fournies au syndicat EBC par l'ARS, d'après les prélèvements qu'elle réalise dans le cadre du contrôle défini par le code de la santé publique (*articles L.1321-1 et suivants et R.1321-15 et suivants du code de la santé publique*).

L'ensemble des prélèvements réalisés par l'ARS sur le réseau de distribution est consultable en mairie ou sur le site internet de l'ARS selon la commune souhaitée à l'adresse suivante :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

Par ailleurs, il est à préciser que des autocontrôles sont réalisés par les exploitants en complément des contrôles sanitaires réglementaires.

Le territoire du syndicat EBC est composé des unités de distribution représentées ci-après :



Une unité de distribution peut être définie comme une zone géographique qui se caractérise par une même qualité de l'eau (*origine de l'eau*), un même exploitant et un maître d'ouvrage identique. Sa qualification relève de l'ARS.

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

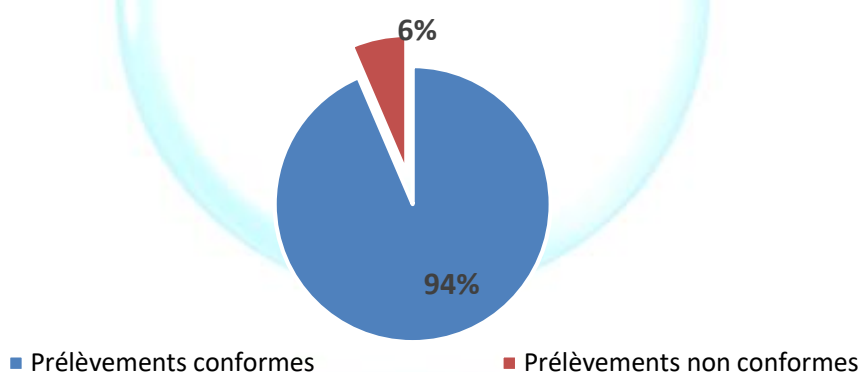
Dans ce cadre, les contrôles et analyses réalisés au cours de l'année 2022 sont les suivants :

Unité de distribution	Paramètres bactériologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvement réalisé par l'ARS	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Taux de conformité	Nombre de prélèvement réalisé par l'ARS	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Taux de conformité
Biéville	19	1	94,7 %	26	11	57,7 %
Blainville - Bénouville	21	0	100 %	27	8	70,4 %
Carpiquet	6	0	100 %	80	17	78,8%
Cormelles	36	0	100 %	42	0	100 %
Epron	6	0	100 %	51	5	90,2%
Ouistreham	26	0	100 %	29	3	89,7%
Hameau neuf	2	0	100 %	2	0	100 %
Rots - Bretteville	21	0	100 %	25	2	92,0%
Saint-Contest	19	0	100 %	29	9	69,0%
Cheux - Saint-Manvieu	12	0	100 %	38	2	94,7%
Démouville	12	0	100 %	66	1	98,5%
Ex Démouville ZA	0	0	-	42	0	100 %
Evrecy	14	0	100 %	15	0	100 %
Sainte-Honorine	14	0	100 %	35	0	100 %
Louvigny à Grainville	70	0	100 %	78	0	100 %
Thaon	13	0	100 %	16	2	87,5%
Anguerny - Saint-Aubin	23	0	100 %	32	7	78 %
Bougy Gavrus	18	0	100 %	23	2	91,3 %
Jeunes parcs	3	0	100 %	36	8	77,8 %
Saint-Martin	27	0	100 %	33	0	100 %
Fontenay Bourguébus	29	0	100 %	31	0	100 %
Ifs	54	0	100 %	61	0	100 %
Longchamps	2	0	100 %	18	0	100 %
Cuverville	12	0	100 %	13	1	92,3%
Laize-Clinchamps	10	0	100 %	39	6	84,6%
Cramesnil	6	0	100 %	29	0	100 %
Zone haute Vaucelles (Caen)	54	0	100 %	64	2	96,9%
Zone basse (Caen)	54	0	100 %	64	2	96,9%
Zone surélevée Nord-Ouest (SNO - Caen)	30	0	100 %	90	18	80 %

Unité de distribution	Paramètres bactériologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvement réalisé par l'ARS	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Taux de conformité	Nombre de prélèvement réalisé par l'ARS	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Taux de conformité
Zone surpressée (Caen)	26	0	100 %	33	8	75,8 %
Zone haute (Caen)	44	0	100 %	48	7	85,4 %
Zone surélevée Nord-Est (SNE - Caen)	29	0	100 %	109	9	91,7 %
Fleury	35	0	100 %	41	0	100 %
Lion	14	0	100 %	19	2	89,5 %
Bourg	16	0	100 %	22	4	81,8 %
Plages	11	0	100 %	18	4	77,8 %
Mondeville - Giberville	46	0	100 %	53	0	100 %
Plateau Colombelles	23	0	100 %	29	7	75,9 %
Troarn (E.B.C)	10	0	100 %	30	4	86,7 %
Hérouville	53	0	100 %	63	8	87,3 %
Sannerville	12	0	100 %	15	4	73,3 %
TOTAL Territoire du syndicat EBC	932	1	99,89 %	1 614	163	89,9 %

Au cours de l'année 2022, sur l'ensemble des prélèvements réalisés par l'ARS (2 546 *prélèvements réalisées*), les résultats d'analyse de la qualité de l'eau sont répartis comme suit :

Répartition des résultats d'analyse de la qualité de l'eau



Sur l'ensemble des prélèvements réalisés sur le territoire du syndicat EBC en 2022, cent soixante-quatre (164) prélèvements non conformes constatant trois cents quarante-huit (348) non-conformités ont été enregistrées par l'agence régionale de santé (ARS).

Elles sont détaillées dans le tableau suivant :

UDI concernée	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Paramètre non conforme lors du prélèvement				
		Paramètre bactériologique	Paramètre physico-chimique			
		Escherichia Coli	Chloridazone Desphényl	Chloridazone Méthyl-Desphényl	Total des pesticides analysés	Dimétachlore
Biéville	12	1	8	11	1	
Blainville - Bénouville	8		5	8	1	
Carpiquet	17		17	16	4	
Epron	5		5	5	1	
Ouistreham	3		3	3		
Rots - Bretteville	2		2	2		
Saint-Contest	9		9	9	2	
Cheux - Saint-Manvieu	2		2	2		
Démouville	1		1	1		
Thaon	2		2	2		
Anguerny - Saint-Aubin	7		7	7		
Bougy Gavrus	2					2
Jeunes parcs	8		8	8	2	
Cuverville	1		1	1		
Laize-Clinchamps	6		6	4		
Zone Haute Vaucelles (Caen)	2		1	2		
Zone Basse (Caen)	2		1	2		
Zone surélevée Nord-Ouest (SNO - Caen)	18		18	18	6	
Zone surpressée (Caen)	8		8	8	2	
Zone haute (Caen)	7		7	7	4	
Zone surélevée Nord-Est (SNE - Caen)	9		8	9	4	
Lion	2		2	2	1	
Bourg	4		4	3		
Plages	4	4	4			
Plateau Colombelles	7	7	7	2		
Troarn (E.B.C)	4	4	3			
Hérouville	8	8	8	2		
Sannerville	4	4	4	1		

10. Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (*indicateur P107.2*) est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur cinq (5) ans du linéaire de réseau renouvelé (*par le syndicat EBC et/ou son délégataire*) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées exclusion faite des branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées même si un élément de canalisation a été remplacé.

Ce taux est calculé en application de la formule suivante :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Depuis 2018, le linéaire des réseaux d'eau potable renouvelé est le suivant :

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable		
	Linéaire renouvelé (en km)	Variation
Année 2018	7,570	- 4,5 %
Année 2019	12,314	+ 62,7 %
Année 2020	12,876	+ 4,6 %
Année 2021	6,651	- 48,3 %
Année 2022	7,581	+ 14 %

Au cours des cinq (5) dernières années, 46,992 km de linéaire de réseau ont alors été renouvelés.

Depuis 2020, l'évolution du taux de renouvellement des réseaux d'eau potable est la suivante :

Taux de renouvellement des réseaux d'eau potable relevant du territoire du syndicat EBC	
Année 2020	0,651 %
Année 2021	0,443 %
Année 2022	0,438 %

Evolution du taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable du territoire du syndicat EBC



Dans ce cadre, pour l'exercice 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,438 %.

11. Les branchements en plomb

Depuis décembre 2013, la teneur en plomb des branchements ne doit plus excéder dix (10) microgramme par litre (µg/l). Au-delà de cette valeur, il convient de renouveler le branchement s'il est en service ou de le supprimer.

Au regard des données actuelles et de l'exécution, en cours, d'un marché portant renouvellement des branchements, le nombre de ces branchements n'est pas exhaustif. Une mise à jour de l'inventaire des branchements a été réalisé avec les exploitants.

Pour l'année 2022, les données concernant les branchements en plomb sont les suivantes :

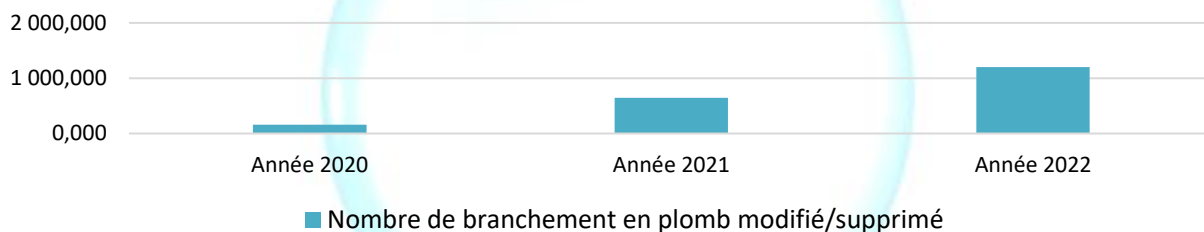
Territoire de distribution	Nombre total de branchement	Branchement en plomb modifié/supprimé		Branchement en plomb restant	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Commune de Bénouville	948	0	0 %	0	0 %
Commune de Biéville-Beuville	1 715	0	0 %	66	3,8 %
Commune de Blainville-sur-Orne	2 341	0	0 %	0	0 %
Commune de Caen	16 353	1 195	7,3 %	3 456	21,1 %
Commune de Carpiquet	1 660	0	0 %	65	3,9 %
Commune de Cormelles-le-Royal	2 282	0	0 %	0	0 %
Commune d'Epron	650	0	0 %	0	0 %
Commune de Fleury-sur-Orne	1 420	3	0,2 %	0	0 %
Commune de Hérouville-Saint-Clair	3 575	0	0 %	0	0 %
Ex-syndicat Région de Louvigny	10 639	0	0 %	38	0,4 %
Commune de Ouistreham	5 271	0	0 %	19	0,4 %
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	2 430	0	0 %	0	0 %
Commune de Sannerville	787	0	0 %	5	0,6 %
Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	4 163	0	0 %	38	0,9 %
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	1 306	0	0 %	0	0 %
Communes de Colleville-Montgomery et Hermanville-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	2 829	1	0 %	0	0 %
Commune de Lion-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	1 477	1	0,1 %	1	0,1 %
Ex-syndicat Ifs - Bourguébus	6 685	0	0 %	4	0,1 %
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	5 696	0	0 %	135	2,4 %
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	7 413	2	0 %	0	0 %
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	500	0	0 %	0	0 %
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	807	0	0 %	0	0 %
Ex-syndicat Caen Ouest	2 926	0	0 %	0	0 %

Territoire de distribution	Nombre total de branchement	Branchement en plomb modifié/supprimé		Branchement en plomb restant	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Ex-syndicat Val d'Odon	1 180	0	0 %	0	0 %
Ex-syndicat Région d'Evrecy	3 084	0	0 %	33	1,1 %
Ex-syndicat Source de Thaon	5 011	0	0 %	6	0,1 %
Commune de Troarn	1 533	0	0 %	0	0 %
TOTAL Territoire du syndicat EBC	94 681	1 202	1,3 %	3 866	4,1 %

Depuis 2020, l'évolution du nombre de branchements en plomb sur le territoire relevant du syndicat EBC est la suivante :

	Nombre total de branchement	Nombre de branchement en plomb modifiés/supprimés
Année 2020	92 604	158
Année 2021	93 774	646
Année 2022	94 681	1 202

Evolution du nombre de branchement en plomb modifié/supprimé sur le territoire du syndicat EBC



En 2022, mille deux cents deux (1 202) branchements en plomb ont été modifiés ou supprimés. Ces branchements sont désormais au nombre de 3 866 représentant alors 4,1 % des branchements installés sur le territoire du syndicat EBC (5,4% en 2021 et 6,1% en 2020).

12. L'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Le délai maximum d'ouverture des branchements (*indicateur D151.0*) correspond au temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'exploitant via son règlement de service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés ayant formulé une demande d'ouverture de branchement et dotés d'un branchement fonctionnel (*préexistant ou neuf*).

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le règlement unique du service de l'eau potable applicable à l'ensemble du territoire relevant du syndicat EBC homogénéise le délai maximal d'ouverture des branchements pour un nouvel abonné. Ce délai est de deux (2) jours ouvrés suivant la date d'effet de l'abonnement.

Le taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (*indicateur P152.1*) détermine, quant à lui, le pourcentage d'ouverture réalisé dans le délai précité. Il est obtenu par l'application de la formule ci-après :

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2022, les données sont les suivantes :

Territoire de distribution	Taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchements *	
	2021	2022
Commune de Bénouville	98,08 %	98,28 %
Commune de Biéville-Beuville	98,71 %	97,63 %
Commune de Blainville-sur-Orne	95,59 %	99,56 %
Commune de Caen	100 %	100 %
Commune de Carpiquet	100 %	99,50 %
Commune de Cormelles-le-Royal	98,33 %	97,09 %
Commune d'Epron	100 %	100 %
Commune de Fleury-sur-Orne	100 %	100 %
Commune de Hérouville-Saint-Clair	100 %	100 %
Ex-syndicat Région de Louvigny	98,30 %	99,07 %
Commune de Ouistreham	99,03 %	99,07 %
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	99,48 %	100 %
Commune de Sannerville	100 %	100 %
Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	97,20 %	97,81 %
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	99,31 %	99,13 %
Communes de Colleville-Montgomery et Hermanville-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	100 %	100 %
Commune de Lion-sur-Mer (Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer)	100 %	100 %
Ex-syndicat Ifs - Bourguébus	99,33 %	99,40 %
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	98,31 %	98,25 %
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	100 %	100 %
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	100 %	100 %
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	100 %	100 %
Ex-syndicat Caen Ouest	98,71 %	98,57 %
Ex-syndicat Val d'Odon	99,11 %	97,87 %
Ex-syndicat Région d'Evrecy	97,73 %	100 %
Ex-syndicat Source de Thaon	99,43 %	98,64 %
Commune de Troarn	100 %	100 %
TOTAL Territoire du syndicat EBC	99,25 %	99,48 %

* Source : Rapports d'activité des exploitants

Depuis 2020, l'évolution du taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchements pour un nouvel abonné sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

Taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchements pour un nouvel abonné	
Année 2020	99,20 %
Année 2021	99,25 %
Année 2022	99,48 %

Evolution du taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour un nouvel abonné du territoire du syndicat EBC



En 2022, le taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchements pour un nouvel abonné situé sur le territoire relevant du syndicat EBC est de 99,48 %.

13. Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (*indicateur P151.1*) permet de mesurer la continuité du service en suivant le nombre de coupures d'eau pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance. Ce taux est rapporté à 1 000 abonnés et il ne prend pas en compte les coupures chez un abonné notamment lors d'interventions effectuées sur son branchement.

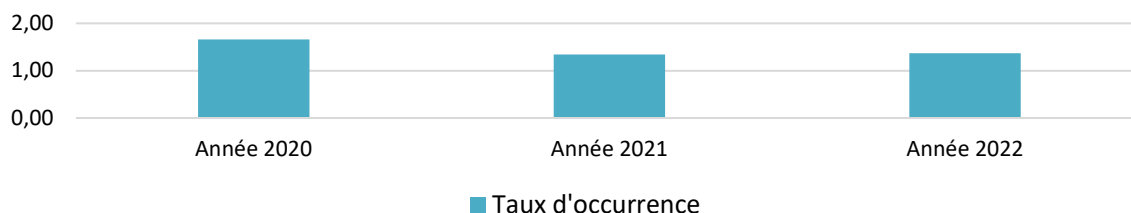
Ce taux est obtenu en application de la formule suivante :

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} \times 1000$$

Depuis 2020, l'évolution du nombre d'interruptions de service non programmées sur le territoire du syndicat EBC et le taux d'occurrence correspondant est la suivante :

Nombre d'interruptions de service non programmées			Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées
	Nombre	Variation	
Année 2020	180	+ 68,2 %	1,66 pour 1 000 abonnés
Année 2021	148	- 17,7 %	1,34 pour 1 000 abonnés
Année 2022	153	+ 3,4 %	1,37 pour 1 000 abonnés

Evolution du taux d'occurrence des interruptions de service non programmées sur le territoire du syndicat EBC



Pour l'année 2022, cent cinquante-trois (153) interruptions de service non programmées ont été dénombrées, soit un taux d'occurrence des interruptions de service non programmée de 1,37 pour 1 000 abonnés.

14. Le taux de réclamations

Le taux de réclamations (*indicateur P155.1*) exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service rapporté à 1 000 abonnés. Il tient compte des réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau (*goût, fuites avant compteur, lisibilité des factures, qualité de la relation clientèle, réclamations réglementaires y compris celles qui sont liées aux règlements de service...*) à l'exception de celles concernant le prix.

Le taux de réclamations est obtenu en application de la formule suivante :

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} \times 1000$$

Depuis 2020, l'évolution des réclamations est la suivante :

	Nombre de réclamations écrites enregistrées *		
	Par les exploitants / délégataires pour le compte du syndicat EBC	Par le syndicat EBC	Variation
Année 2020	80		- 33,3 %
Année 2021	109		+ 36,3 %
Année 2022	289		+ 165,1 %

* Source : Rapports d'activité des exploitants

Depuis 2020, l'évolution du taux de réclamations sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

Taux de réclamations		
	Taux	Variation
Année 2020	0,74 pour 1 000 abonnés	- 35,6 %
Année 2021	0,99 pour 1 000 abonnés	+ 33,8 %
Année 2022	2,58 pour 1 000 abonnés	+ 160,6 %

Pour l'année 2022, le taux de réclamations est de 2,58 pour 1 000 abonnés.

15. Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (*indicateur P154.0*) est calculé en application de la formule suivante :

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} \times 100$$

Ne sont pris en compte que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers ainsi que les éventuels avoirs distribués (*par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite*).

Toute facture d'eau consommée impayée totalement ou partiellement est comptabilisée quel que soit le motif du non-paiement.

Au 31 décembre 2022, ces factures avec le taux d'impayés correspondant sont les suivantes :

Entité concernée		Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Commune de Bénouville	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	850,35	5 811,81	5 885,64
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	222 675	213 314	188 423
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,38 %	2,72 %	3,12 %
Commune de Biéville-Beuville	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	2 770,70	2 070,12	5 200,82
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	301 293	347 126	360 016
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,92 %	0,60 %	1,44 %
Commune de Blainville-sur-Orne	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	5 141,94	5 166,22	11 218,76
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	505 626	514 441	523 487
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	1,02 %	1,00 %	2,14 %
Commune de Caen	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	223 273	221 016	189 850
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	11 798 856	11 168 372	11 712 651
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	1,89 %	1,98 %	1,62 %
Commune de Carpiquet	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	3 097,29	3 807,37	8 806,74
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	287 552	332 601	366 498
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	1,08%	1,14 %	2,40 %

Entité concernée		Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Commune de Cormelles-le-Royal	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	7 522,58	3 530	5 298,49
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	248 849	384 226	411 412
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	3,02 %	0,92 %	1,29 %
Commune d'Epron	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	449,88	1 041,06	390
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	129 215	146 017	163 853
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,35 %	0,71 %	0,24 %
Commune de Fleury-sur-Orne	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	9 923	9 879	11 242
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	552 215	562 048	537 160
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	1,80 %	1,76 %	2,09 %
Commune de Hérouville-Saint-Clair et Commune de Sannerville	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	498	476,21	n.d*
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	1 982 728,20	2 429 195	n.d*
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,03 %	0,02 %	n.d*
Commune de Ouistreham	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	13 760,53	15 920,53	20 876,18
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	1 290 946	1 246 666	1 298 766
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	1,07 %	1,28 %	1,61 %
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	1 111,05	1 151,16	939
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	78 335	82 410	82 478
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	1,42 %	1,40 %	1,14 %
Commune de Saint-Germain-la Blanche-Herbe	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	5 846	4 574	8 909
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	191 977	181 938	220 762
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	3,05 %	2,51 %	4,04 %
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	2 651,56	3 227,50	3 012,43
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	428 353	465 636	465 485
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,62 %	0,69 %	0,65 %

* n.d : Donnée non disponible

Entité concernée		Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	8 161,67	4 886,80	7 556,38
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	889 692	917 366	946 494
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,92 %	0,53 %	0,80 %
Ex-syndicat Caen Ouest	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	4 428,14	3 986,06	7 726,22
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	666 969	681 286	715 323
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,66 %	0,59 %	1,08 %
Ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	2 454,44	1 656,61	1 628,31
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	268 519	283 546	277 954
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,91 %	0,58 %	0,59 %
Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer - Part Colleville - Hermanville	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	13 098	9 058	7 207
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	774 460	831 414	782 150
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	1,69 %	1,09 %	0,92 %
Ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer - Part Lion-sur-Mer	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	7 627	3 128	11 242
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	365 249	383 061	374 967
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	2,09 %	0,82 %	3,00 %
Ex-syndicat Ils - Bourguébus	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	26 287,33	24 914	23 125,96
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	1 658 887	1 766 188	1 755 779
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	1,58 %	1,41 %	1,32 %
Ex-syndicat Région de Louvigny	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	19 646,39	24 828	32 877,64
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	2 656 245	2 839 938	2 845 435
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,74 %	0,87 %	1,16 %
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	13 830,78	10 801	20 083,24
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	1 341 544	1 619 064	1 793 673
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	1,03 %	0,67 %	1,12 %
Ex-syndicat Mondeville Colombelles - Giberville	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	64 190	63 453	67 454
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	2 847 860	2 841 851	2 859 207
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	2,25 %	2,23 %	2,36 %

Entité concernée		Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Ex-syndicat Val d'Odon	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	2 644,72	2 706	2 666,57
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	348 507	370 919	377 574
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,76 %	0,73 %	0,71 %
Ex-syndicat Source de Thaon	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	9 498,98	6 686	13 951,47
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	1 192 989	1 248 592	1 279 533
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,80 %	0,54 %	1,09 %
Ex-syndicat Région d'Evrecy	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	13 272,92	4 609	8 669,97
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	787 605	808 398	835 110
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	1,69 %	0,57 %	1,04 %

16. Les abandons de créance et les versements à un fonds de solidarité

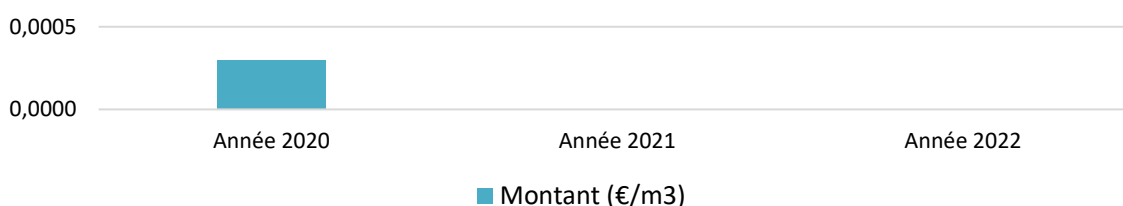
Cet indicateur (*indicateur P109.0*) a pour objet de mesurer l'implication sociale du service. Il représente la part de la solidarité aux abonnés les plus démunis dans le prix de l'eau. Dans ce cadre, il tient compte :

- Des versements effectués au profit d'un fonds créé en application de l'article L.261-4 du code de l'action sociale et des familles (*fonds de solidarité logement - FSL, par exemple*) pour aider les personnes en difficulté,
- Des abandons de créances à caractère social votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (*notamment ceux qui sont liés au FSL*).

Depuis 2020, l'évolution des abandons de créance et des versements à un fonds de solidarité est la suivante :

Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité			
	Montant (€)	Montant (€/m3)	Variation
Année 2020	4 106,86 €	0,0003 €/m3	0 %
Année 2021	497,99 €	-	-
Année 2022	951,47 €	-	-

Evolution des abandons de créance et des versements à un fonds de solidarité sur le territoire du syndicat EBC



En 2022, 951,47 € de créances ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité.

C. Les études et les travaux

1. Les créations/extensions et les renouvellements/améliorations du réseau d'eau potable

a. Les ouvrages de distribution

➤ ***La réhabilitation du réservoir du centre hospitalier universitaire (CHU) de Caen Normandie***

Une négociation a été engagée avec les services du CHU afin de transférer la propriété de l'ouvrage vers le syndicat EBC. En parallèle, un programme de travaux de réhabilitation a été finalisé à partir d'études de diagnostic, qui ont permis d'engager les études de conception. L'appel d'offres sera lancé dès que la propriété de l'ouvrage sera acquise.

L'enveloppe de l'opération est estimée à 1 320 000 € HT.

➤ ***La réhabilitation partielle du réservoir de Sannerville***

Le réservoir de Sannerville a fait l'objet d'un diagnostic « génie civil » en avril 2019. Une étude a été lancée en juin 2019 pour définir les travaux à réaliser ainsi que leur enveloppe financière. Au vu du montant total d'une réhabilitation complète (555 000€ HT) et de l'état d'avancement du schéma directeur d'alimentation en eau potable, il a été décidé de procéder aux travaux jugés essentiels, à savoir :

- La remise en sécurité et la mise aux normes des éléments de serrurerie (*garde-corps, échelles, ventilations...*),
- L'amélioration de la protection de l'accès au réservoir et au forage selon les recommandations de l'agence régionale de santé (ARS - *remplacement de la clôture et du portail, remplacement de la trappe sur le regard de tête de forage...*),
- Le comblement du forage abandonné et la démolition du local technique,
- Le remplacement uniquement de la partie basse des colonnes montantes et descendantes, de l'extérieur jusqu'aux pièces en fonte situées au rez-de-chaussée pour la conduite d'alimentation et de distribution, y compris le remplacement de ces pièces et jusqu'à la canalisation PVC au niveau rez-de-chaussée pour la conduite de vidange/trop-plein,
- Le nettoyage de la sous-face de cuve (*enlèvement du dépôt verdâtre*).

Le marché a été attribué à l'entreprise SADE CGTH. Les travaux ont commencé en mai 2021 et se sont terminés fin septembre 2022.

Le coût de l'opération est de 270 000 € HT.

➤ ***La réhabilitation du réservoir d'Hérouville-Saint-Clair***

Le réservoir d'Hérouville-Saint-Clair (1 500 m³) est constitué de métal. Cette particularité nécessite un ravalement plus fréquent afin de garantir sa pérennité dans le temps. Le dernier en date a été réalisé en 2000.

De plus, un diagnostic de la structure a été réalisé. De fortes dégradations de l'acier ont été constatées au pied du réservoir, sur le dôme et sur les conduites. La corrosion est due à la présence d'eau en permanence causée par les complexes d'étanchéité et des problèmes d'écoulement des eaux météoriques. On note également la présence d'amiante de plomb et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Enfin, une mise aux normes d'un point de vue « sécurité » est obligatoire.

Les travaux consisteraient à :

- La reprise des corrosions et le ravalement général,
- L'étanchéité des dômes,
- Le traitement des lanterneaux,
- Le traitement des conduites externes dans la chambre à vanne et dans le fût,
- La mise en sécurité du site : Pose de double porte, trappe, garde-corps...

Au vu de la complexité du renouvellement de la nourrice située sous les cuves, la maîtrise d'œuvre a proposé le passage des six (6) canalisations en extérieur et une modification de la chambre d'arrivée au pied du réservoir.

Le réservoir étant classé « monument remarquable », une autorisation de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) est nécessaire.

Le syndicat EBC a donc décidé d'attendre les conclusions du schéma directeur d'alimentation en eau potable pour statuer de la nécessité de garder le réservoir dans le cadre de la distribution d'eau potable ou de le désaffecter.

Le coût prévisionnel des travaux est évalué à 2 000 000 € HT.

➤ **La création d'un réservoir sur tour et de ses canalisations à Bénouville**

Les communes de Bénouville et de Saint-Aubin-d'Arquenay sont alimentées en direct par des communes voisines et ne possèdent pas de réserve propre. Afin de sécuriser leur alimentation en eau, le syndicat EBC a décidé de construire un réservoir sur tour d'une capacité de 800 m³ alimenté par l'adduction Nord ainsi que les conduites permettant de relier l'ouvrage aux réseaux de distribution existant sur un linéaire d'environ 2 700 mètres.

Les travaux de conduites ont commencé en février 2021 par l'entreprise SITPO.

Les travaux de génie civil réalisés par la société VAUBAN GC ont commencé en juin 2021 et se sont achevés en mars 2022 par les essais d'étanchéité.

La mise en service du réservoir avec les raccordements a eu lieu en juin 2022. Les levées de réserves sont intervenues en novembre 2022.

En parallèle, la destruction du réservoir de Saint-Aubin-d'Arquenay et le comblement du forage se trouvant au pied sont programmés en 2023.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 3 000 000 € HT.

b. Les canalisations de distribution

Au cours de l'année 2022, les travaux suivants ont été réalisés :

Commune	Localisation	Canalisation (ml)		Montant hors taxe (HT)
		Réhabilitation	Création	
Authie	Rue de Saint-Vigor		35	5 900 €
Avenay	Route d'Amayé	120		39 000 €
Baron-sur-Odon	Rue des hautes sentes		55	11 800 €

Commune	Localisation	Canalisation (ml)		Montant hors taxe (HT)
		Réhabilitation	Création	
Basly	RD 83		22	13 500 €
Bretteville-sur-Odon	Triangle des crêtes	85		62 000 €
Caen	Rue de la folie	1 293		238 000 €
	Venelle Saint-Nicolas	42		14 000 €
Colombelles	Rue Diderot/rue Jean Moulin	375		106 000 €
	Rue de l'avenir	76		46 000 €
Cormelles-le-Royal	Rue des écoles	145		53 000 €
Cuverville	Route de Démouville		20	7 500 €
Esquay-Notre-Dame	Rue du stade et rue des sept acres	456		84 000 €
Eterville	Route d'Aunay		220	30 000 €
Fontaine Etopefour	Rue de Gournay	330		80 000 €
Grainville-sur-Odon	Rue de Fribourg		35	8 500 €
Ifs	Rue Maisonneuve	100		43 000 €
	Rue de Picardie - Rue de Champagne	622		173 000 €
Laize Clinchamps	Chemin de la chesnaie	100		34 000 €
Mondeville	ZAC Valleuil	120		33 000 €
Rosel	Rue de l'église	330		81 000 €
Rots	Rue froide	565		268 000 €
	Rue de la dime	550		
Saint- Aubin-d 'Arquenay	Rue au bouleu	103 avec reprise branchement et suppression conduite		133 000 €
Saint-Contest	Rue du stade		76	16 000 €
Saint-Manvieu-Norrey	Rue Baker	550		158 000 €
Sainte-Honorine-du-Fay	Rue de l'ormelet		85	22 000 €
Thue et Mue (Bretteville l'Orgueilleuse)	Rue Frantz Litz - Rue de la Délivrande - Impasse du Chironne	402		152 000 €
	Rue Van Beethoven/rue Frédéric Chopin	670		175 000 €
Verson	Avenue Leclerc	355		146 000 €
	Rue de l'église	192		118 000 €
Total Territoire du syndicat EBC		7 581	548	2 351 200 €

2. Les opérations du programme 2022 en cours au 31 décembre 2022 ou reportées sur l'exercice 2023 ou ultérieur

Légende :

Etudes réalisées - Travaux en cours 2022/2023	Etudes 2022 - Travaux 2023
Opérations reportées	Etudes et travaux 2023 ou ultérieur

Commune	Localisation - Opération	Montant HT
Caen	Authie Nord Voie Est Ouest	55 000 €
Cairon	RD 22	255 000 €
Cambes-en-Plaine	La fosse de Matthieu	76 000 €
Colleville-Montgomery	Boulevard maritime	49 000 €
Colombelles	Rue de l'avenir	75 000 €
Feuguerolles-Bully	Route de Caen et rue des hauts vents	240 000 €
Fleury-sur-Orne	Rue Varlin	90 000 €
Mondeville	Rue Emile Zola	1 310 000 €
Rots	Rue de la croix Vautier	235 000 €
Sous Total - Etude 2022 - Travaux 2023		2 385 000 €
Amayé-sur-Orne	RD 212 et rue de la Résidence	240 000 €
Biéville-Beuville	Ferme Bellevue	120 000 €
Caen	Rue de la Délivrande	1 500 000 €
Thue et Mue (<i>Cheux</i>)	Route d'Aunay - Rue de la Bouille	230 000 €
Grentheville	Route de Soliers	250 000 €
Eterville	Rue de la couture	200 000 €
Fontenay-le-Marmion	Rue des écoles	105 000 €
Grainville-sur-Odon	Rue du château d'eau	200 000 €
Laize-Clinchamps	Chemin des moulins	135 000 €
	Rue de la cavée	130 000 €
Lion-sur-Mer	Rue Foch	170 000 €
Louvigny	Rue du jardin rouge - Rue Tombette	60 000 €
Mathieu	Park Viking	100 000 €
May-sur-Orne	Place du Lavoir	125 000 €
Rosel	Hameau Gruchy	545 000 €
Rots	Rue de l'abbaye	100 000 €
Saint-André-sur-Orne	Rue Caillemer	201 000 €
Saint-Manvieu-Norrey	Rue centrale	130 000 €
Sainte-Honorine-du-Fay	Rue des érables	96 000 €
Vieux	Chemin des clos	70 000 €
Sous Total - Etudes et travaux 2023 ou ultérieur		4 707 000 €
TOTAL - Territoire du syndicat EBC		7 092 000 €

3. Les opérations relevant d'une convention de maîtrise d'ouvrage

Le syndicat EBC confie temporairement la maîtrise d'ouvrage de ses travaux d'extension ou de renouvellement de réseaux de distribution en eau potable à la communauté urbaine Caen la mer, pour permettre de mutualiser avec les opérations de réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales qui se réalisent en tranchées communes. Les opérations réalisées sous convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sont précisées dans les tableaux ci-dessous.

Légende :

Etudes réalisées - Travaux en cours 2022-2023	Etudes 2022 - Travaux 2023
Opérations reportées	Etudes et travaux 2023 ou ultérieur

Commune	Localisation - Opération	Montant HT
Biéville-Beuville	Rue de la charrière - RD	120 000 €
Caen	Rue d'Auge et rue Saint-Michel	1 450 000 €
	Rue du Vaugueux	290 000 €
Ouistreham	Quartier des Charmettes	400 000 €
	Rue Andry	475 000 €
Troarn	Rue des pervenches et route de Rouen	75 000 €
Sous total - Etudes réalisées - Travaux en cours 2022-2023		2 810 000 €
Caen	Rond-point de Bourgogne	410 000 €
	Palais des sports	115 000 €
	Rue du Général Moulin	735 000 €
Cuverville	Route de Sannerville	145 000 €
Ifs	Rue de Bretteville	300 000 €
Sous total - Etudes 2022 - Travaux 2023		1 705 000 €
Caen	Rue des fauvelles - Rue Ernest Manchon - Rue Edmond Boca	125 000 €
	Rue Bellivet - Place Foch	280 000 €
	Rue de Bourgogne	705 000 €
	Clos Charmant	15 000 €
Colleville-Montgomery	Rue de la mer	80 000 €
Colombelles	Rue Jean Jaurès - Rue Salengro	450 000 €
Démouville	Rue de la montagne	190 000 €
Grentheville	Route de Soliers	250 000 €
Hérouville-Saint-Clair	Boulevard de la grande Delle	695 000 €
Mondeville	Rue Calmette - Impasse du Dan	25 000 €

Commune	Localisation - Opération	Montant HT
Mouen	Route de Bretagne	580 000 €
Ouistreham	Avenue de la Plage et de la Hève	950 000 €
Sannerville	Rue de la Libération	430 000 €
Saint-André-sur-Orne	Rue de l'église - Chemin des saules	110 000 €
Soliers	ZA Bréholles	95 000 €
Troarn	Rue du bois - Rue du Muguet	360 000 €
Tourville-sur-Odon	RD 89	110 000 €
Verson	Rue de la croix Beaujard - Rue verte colline - Avenue des coteaux - Rue du Hameau Foulon	295 000 €
Sous total - Etudes et travaux 2023 ou ultérieur		5 745 000 €
TOTAL - Territoire du syndicat EBC		10 260 000 €

4. L'instruction des documents d'urbanisme sous l'angle de l'eau potable

Dans le cadre de l'instruction des documents d'urbanisme (*permis de construire, déclaration préalable...*), le syndicat EBC, en tant que personne publique, est chargée de formuler un avis technique sous l'angle de l'eau potable pour tous documents d'urbanisme.

L'objectif principal de l'instruction est de contrôler chaque projet sous l'angle de l'eau potable. Cette instruction technique permet de définir :

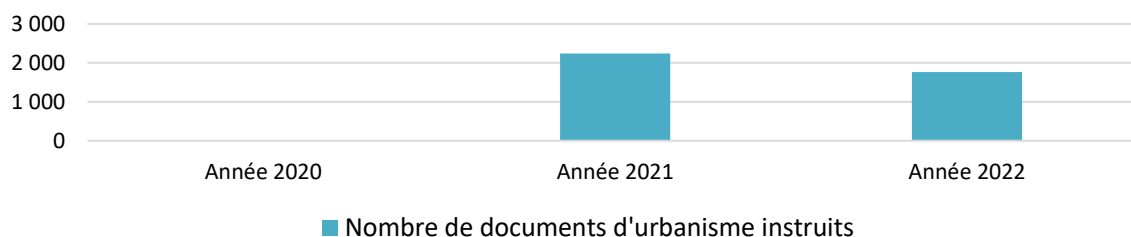
- La capacité du réseau à fournir en eau potable le projet,
- Les conditions et les modalités auxquelles est soumis le raccordement.

Depuis 2020, l'évolution du nombre de documents d'urbanisme instruits par le syndicat EBC est la suivante :

Documents d'urbanisme instruits sous l'angle de l'eau potable		
	Nombre	Variation
Année 2020	*	
Année 2021	2 237	-
Année 2022	1 760	- 2,1 %

* Donnée non disponible

Evolution du nombre de documents d'urbanisme instruits par le syndicat EBC



En 2022, le syndicat EBC a donc instruit 1 760 documents d'urbanisme.

5. La synthèse des montants financiers

Depuis 2020, l'évolution des montants financiers liés aux travaux sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

	Travaux réalisés pendant le dernier exercice budgétaire		Subvention		Montant des contributions du budget général
	Montant HT	Variation	Montant	Pourcentage du montant total des travaux réalisés	
Exercice 2020	6 454 702 €	+ 132,6 %	18 073 €	0,2 %	0 €
Exercice 2021	5 901 715 €	- 8,6 %	20 982 €	0,4 %	0 €
Exercice 2022	7 801 254 €	+ 32,2 %	909 958 €	12 %	0 €

D. Les finances

1. Le compte administratif

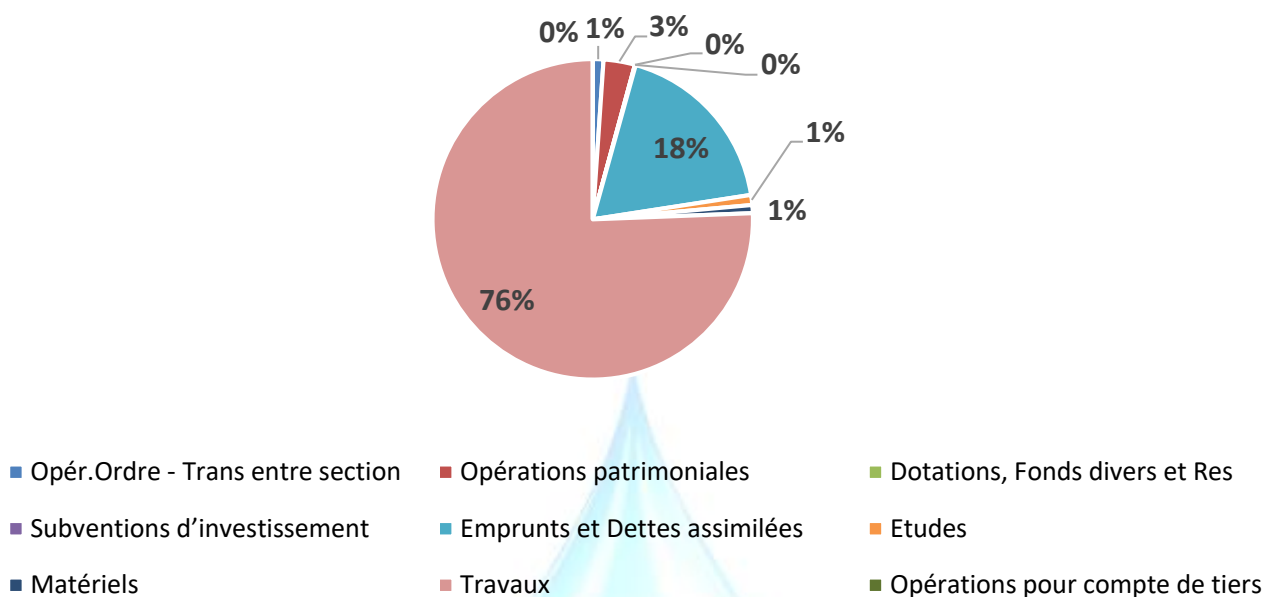
a. La section d'investissement

Dépenses d'investissement - En euros (€)

Libellé	Année 2020		Année 2021		Année 2022	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
Opér.Ordre Trans entre section	270 000	31 779	86 000	85 376	275 000	270 675,91
Opérations patrimoniales	1 050 000	721 240	1 050 000	249 966	1 050 000	0
Dotations, Fonds divers et Réserves	0	0	0	0	0	0
Subventions d'investissement	0	0	0	6 446	0	0
Emprunts et Dettes assimilées	1 437 000	1 436 478	1 436 000	1 439 957	1 500 000	1 539 814,52
Etudes	355 934	61 606	216 050	79 570	79 800	233 607,74
Matériels	71 000	37 796	114 150	64 403	131 000	122 887,56
Travaux	16 982 154	6 454 702	10 954 540	5 971 715	9 663 200	7 801 253,52
Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	298 200	73 201,95
TOTAL	20 166 088	8 743 601	13 856 740	7 897 433	12 997 200	10 041 441,20

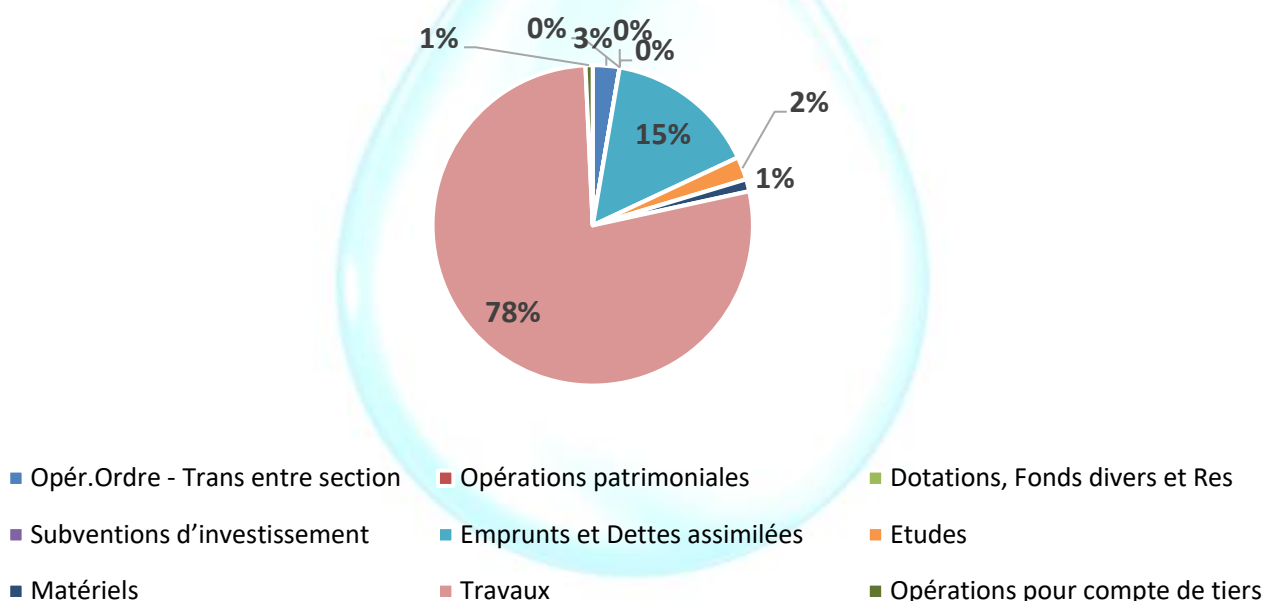
Au regard du tableau, ci-avant, les dépenses d'investissement réalisées en 2021 et 2022 sont réparties de la manière suivante :

Répartition des dépenses d'investissement réalisées en 2021



Au cours de l'exercice 2021, 57 % des dépenses d'investissement inscrites au budget ont été réalisés.

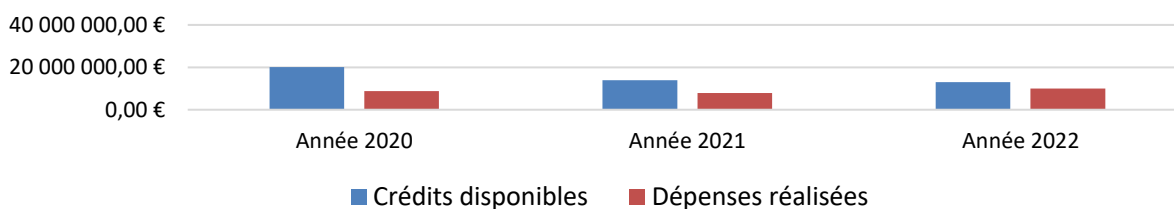
Répartition des dépenses d'investissement réalisées en 2022



Au cours de l'exercice 2022, 77 % des dépenses d'investissement inscrites au budget ont été réalisés.

L'évolution des dépenses d'investissement inscrites et réalisées pour les années 2020 à 2022 figure ci-après.

Evolution des dépenses d'investissement

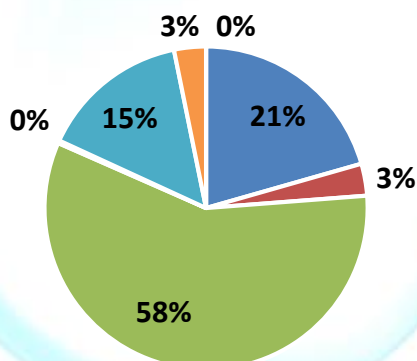


Recettes d'investissement - En euros (€)

Libellé	Année 2020		Année 2021		Année 2022	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
Opér.Ordre Trans entre section	1 225 600	1 213 696	1 485 000	1 609 030	2 914 050	2 785 362
Opérations patrimoniales	1 050 000	721 240	1 050 000	249 966	1 050 000	0
Dotations, Fonds divers et Réserves	2 102 031	2 102 031	0	4 520 224	0	8 389 954
Subventions d'investissement	272 846	18 073	27 500	20 983	27 500	909 598
Emprunts et Dettes assimilées	990 383	0	7 917 850	1 168 715	5 122 060	2 069 203
Autres immobilisations financières	1 265 000	702 353	950 000	249 648	950 000	0
Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	298 200	0
TOTAL	6 905 860	4 757 393	11 430 350	7 818 566,24	10 361 810	14 154 117

Au regard du tableau, ci-avant, les recettes d'investissement réalisées en 2021 et 2022 sont réparties de la manière suivante :

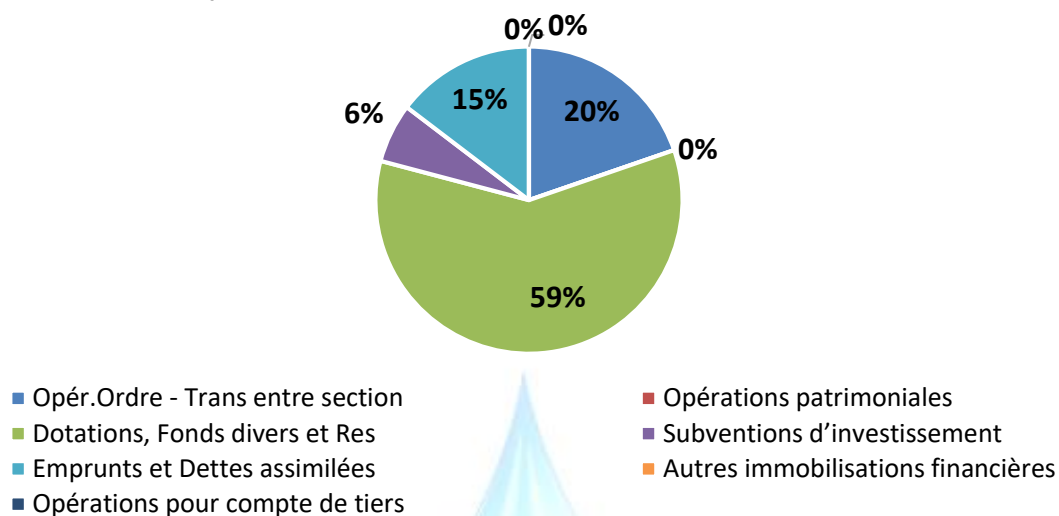
Répartition des recettes d'investissement réalisées en 2021



- Opér.Ordre - Trans entre section
- Opérations patrimoniales
- Dotations, Fonds divers et Res
- Subventions d'investissement
- Emprunts et Dettes assimilées
- Autres immobilisations financières
- Opérations pour compte de tiers

Au cours de l'exercice 2021, 68,4 % des recettes d'investissement inscrites au budget ont été réalisés.

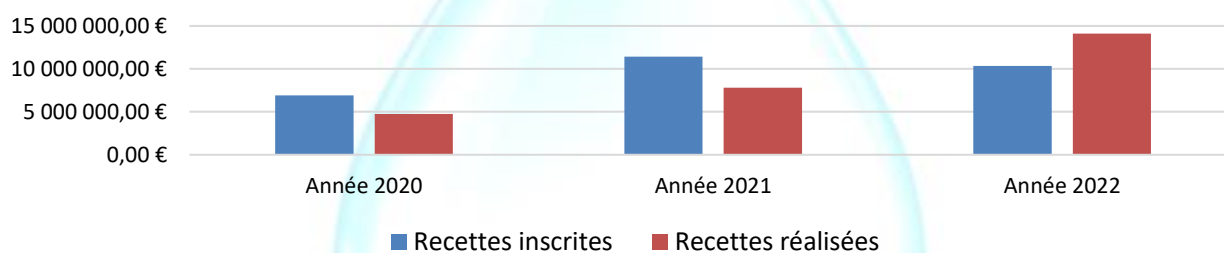
Répartition des recettes d'investissement réalisées en 2022



Au cours de l'exercice 2022, 136 % des recettes d'investissement inscrites au budget ont été réalisées.

L'évolution des recettes d'investissement inscrites et réalisées pour les années 2020 à 2022 figure ci-après.

Evolution des recettes d'investissement



Pour l'exercice 2022, la dotation aux amortissements inscrite au budget a été de 2 785 362 €.

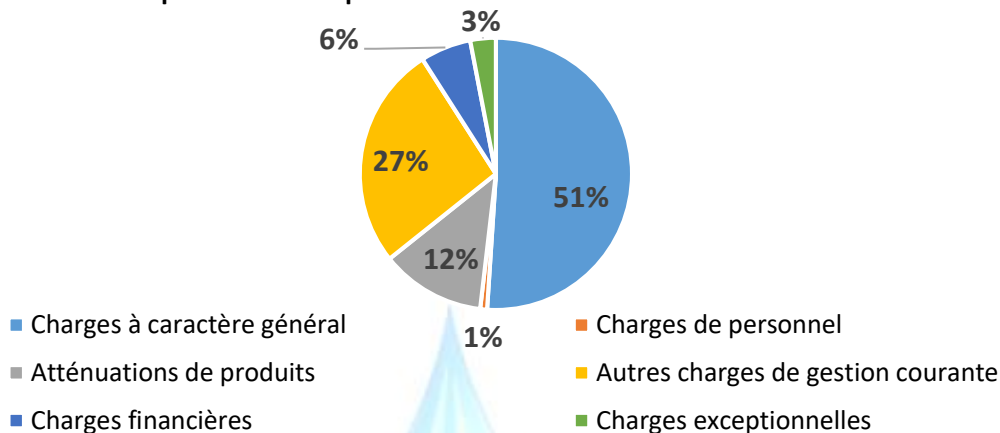
b. La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement - En euros (€)

Libellé	Année 2020		Année 2021		Année 2022	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
Charges à caractère général	3 560 860	3 099 187	3 589 910	3 237 392	3 234 860	2 512 031
Charges de personnel	245 000	184 534	230 000	51 798	0	0
Atténuations de produits	513 000	22 453	513 000	788 309	513 000	506 565
Autres charges de gestion courante	1 685 700	1 679 262	1 700 700	1 690 594	1 731 700	1 700 656
Charges financières	470 000	419 587	450 000	382 422	415 000	380 351
Charges exceptionnelles	85 000	3 170	135 000	192 711	135 000	270 238
TOTAL	6 559 560	5 408 194	6 618 610	6 343 226	6 029 560	5 369 841

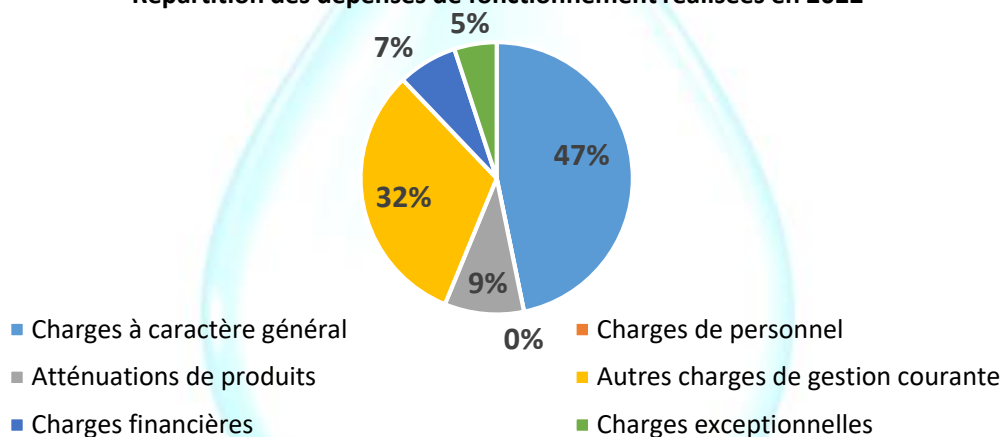
Au regard du tableau, ci-avant, les dépenses de fonctionnement réalisées en 2021 et 2022 sont réparties de la manière suivante :

Répartition des dépenses de fonctionnement réalisées en 2021



Au cours de l'exercice 2021, 95,8 % des dépenses de fonctionnement inscrites au budget ont été réalisés.

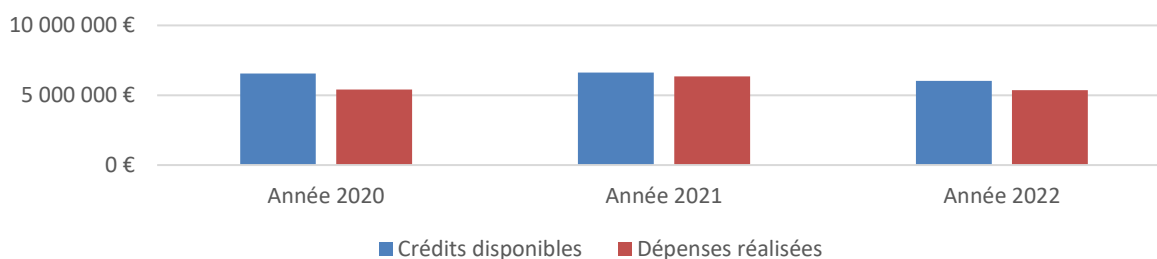
Répartition des dépenses de fonctionnement réalisées en 2022



Au cours de l'exercice 2022, 89 % des dépenses de fonctionnement inscrites au budget ont été réalisés.

L'évolution des dépenses de fonctionnement inscrites et réalisées pour les années 2020 à 2022 figure ci-après.

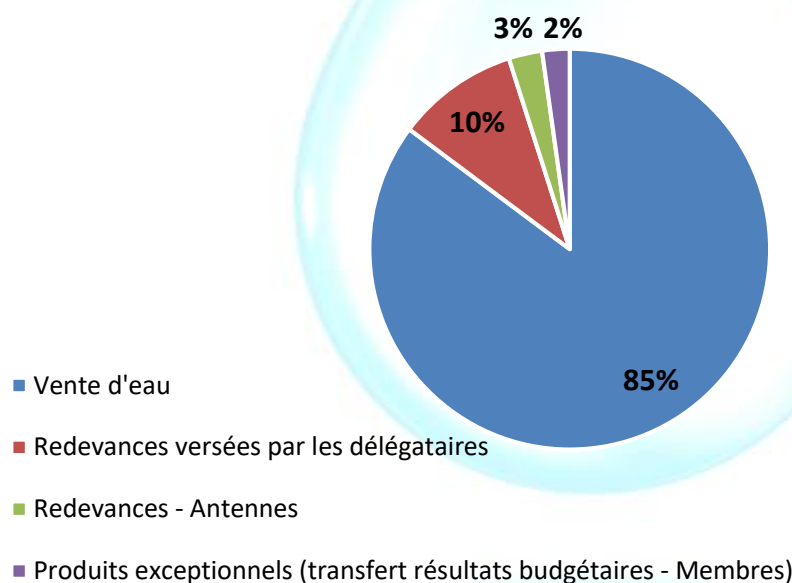
Evolution des dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement - En €						
Libellé	Année 2020		Année 2021		Année 2022	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
Vente d'eau	9 302 000	9 022 509	9 299 000	10 499 075	11 499 000	10 729 189
Indemnités de transfert	0	0	0	0	0	0
Mise à disposition de personnel	230 000	201 671	200 000	47 525	0	0
Redevances versées par les délégataires	1 350 000	1 351 932	1 370 000	1 216 629	230 000	238 381
Redevances - Antennes	60 000	94 989	60 000	333 011	60 000	286 825
Produits exceptionnels (transfert résultats budgétaires - membres)	15 000	4	15 000	272 588	15 000	6 998
Produits financiers	0	0	0	0	0	0
TOTAL	10 957 000	10 671 105	10 944 000	12 368 828	11 804 000	11 291 393

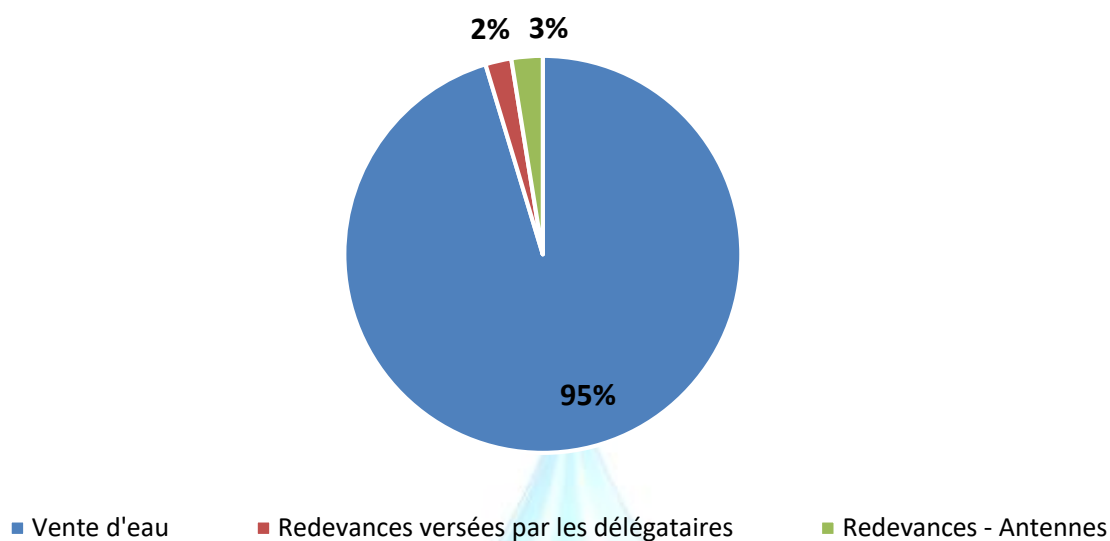
Au regard du tableau, ci-avant, les recettes de fonctionnement réalisées en 2021 et 2022 sont réparties de la manière suivante :

Répartition des recettes de fonctionnement réalisées en 2021



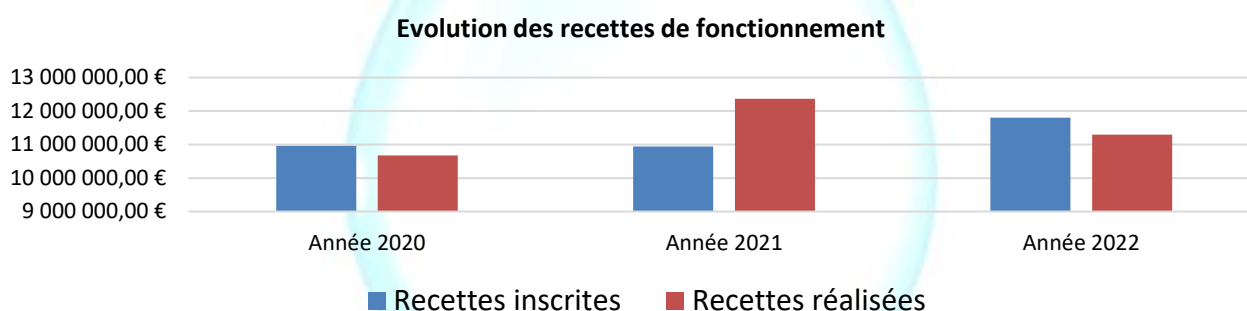
Au cours de l'exercice 2021, 113 % des recettes de fonctionnement inscrites au budget ont été réalisés.

Répartition des recettes de fonctionnement réalisées en 2022



Au cours de l'exercice 2022, 96 % des recettes de fonctionnement inscrites au budget ont été réalisées.

L'évolution des recettes de fonctionnement inscrites et réalisées pour les années 2020 à 2022 figure ci-après.



2. La dette

a. L'état et l'encours de la dette

Au 31 décembre 2022, cinquante-cinq (55) contrats d'emprunts sont en cours. L'encours de la dette s'élève à 16 077 738 €.

Etat de la dette - En €			
	Encours de la dette au 31 décembre	Montant remboursé durant l'exercice en €	
		En capital	En intérêts
Année 2020	15 564 945	1 436 478	419 587
Année 2021	15 424 962	1 439 957	382 422
Année 2022	16 077 738	1 539 814	380 351

b. La durée d'extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette (*indicateur P153.2*) se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service de distribution de l'eau potable si le syndicat EBC affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou l'épargne brute annuelle (*recettes réelles - dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49*).

Cette durée est calculée comme suit :

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Encours de la dette en €	Epargne brute annuelle en €	Capacité de désendettement en année
Année 2020	15 564 945	5 262 914	2,96
Année 2021	15 424 962	6 025 602	2,56
Année 2022	16 077 738	5 982 504	2,73

Pour l'année 2022, la durée d'extinction de la dette est de deux (2) ans et neuf (9) mois.



V. LA TARIFICATION DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

A. Les modalités de la tarification

1. Le service de production de l'eau potable

Dans le cadre du service de production de l'eau potable, le syndicat EBC a institué, par une délibération du comité syndical en date du 10 décembre 2019, une tarification applicable aux entités membres du syndicat. Par ailleurs, conformément aux dispositions juridiques en vigueur (*article L.213-10-9 du code de l'environnement*), une redevance est instaurée pour le compte de l'agence de l'eau Seine Normandie (AESN) pour les prélèvements d'eau dans le milieu naturel.

La contribution des entités membres du syndicat EBC est la suivante :

Contribution pour le syndicat EBC			
		Montant en euros (€) par mètre cube (m3) hors taxe (HT)	Variation
Année 2018	Au 1 ^{er} janvier	0,10 €	+ 8 %
Année 2019	Au 1 ^{er} juillet	0,102 €	
Année 2020	Au 1 ^{er} janvier	0,104 €	
Année 2021	Au 1 ^{er} janvier	0,106 €	
Année 2022	Au 1 ^{er} janvier	0,108 €	

2. Le service de distribution de l'eau potable

La facture d'eau potable comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (*abonnement*).

B. La facturation du service de l'eau potable pour 120 mètres cube (m3)

Le prix du service de l'eau toutes taxes comprises (TTC) pour 120 m3 (*indicateur D102.0*) intègre toutes les composantes du service rendu (*production, transfert, distribution*) ainsi que les redevances « préservation des ressources » et « pollution de l'eau d'origine domestique » de l'agence de l'eau et, le cas échéant, celle des voies navigables de France (*prélèvement en rivière*) ainsi que la TVA. Ce prix prend notamment en compte la nature et la qualité de la ressource en eau, les conditions géographiques, la densité de population, le niveau de service choisi, la politique de renouvellement du service, les investissements réalisés et leur financement.

Au regard des modes de gestion du service de l'eau potable sur le territoire du syndicat EBC, les prix TTC du service pour 120 m3 sont les suivants :

Commune de Bénouville (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022		Au 1 ^{er} janvier 2023	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	4,00	4,00	4,00	4,00	4,08	4,08
Part variable De 1 à 60 m3	0,03	1,80	0,03	1,80	0,031	1,86
Part variable De 61 à 120 m3	0,15	9,00	0,15	9,00	0,153	9,18
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,102	12,24
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	32,42	32,42	33,59	33,59	36,4	36,4
Part variable Importation	0,6455	77,46	0,6691	80,292	0,6691	80,292
Part variable Distribution	0,0456	5,472	0,0473	5,676	0,0512	6,144
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,6
Préservation des ressources en eau	0,063	7,56	0,073	8,76	0,073	8,76
TOTAL HT		195,31		200,72		204,56
TVA	5,5 %	10,74	5,5 %	11,04	5,5 %	11,25
TOTAL TTC		206,05		211,76		215,81
Au m3		1,72		1,76		1,80

Commune de Biéville-Beuville (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022		Au 1 ^{er} janvier 2023	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	21,39	21,39	21,39	21,39	52,73	52,73
Part variable	0,4509	54,11	0,4509	54,11	0,60	72,00
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,50	60,36
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	29,46	29,46	30,31	30,31		
Part variable Distribution	0,512	61,44	0,527	63,24		
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
TOTAL HT		224,00		226,65		230,69
TVA	5,5 %	12,32	5,5 %	12,46	5,5 %	12,68795
TOTAL TTC		236,32		239,11		243,38
Au m3		1.97		1.99		2.03

Commune de Blainville-sur-Orne (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022		Au 1 ^{er} janvier 2023	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	12,70	12,70	12,70	12,70	27,72	27,72
Part variable De 0 à 60 m3	0,5236	31,42	0,5236	31,42	0,464	27,84
Part variable De 61 à 120 m3	0,5281	31,69	0,5281	31,69	0,468	28,08
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,503	60,36
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	14,19	14,19	14,48	14,48		
Part variable Distribution	0,2491	29,089	0,2542	30,504		
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,6	0,38	45,6
Préservation des ressources en eau	0,065	7,80	0,07	8,40		
TOTAL HT		185,28		186,79		189,60
TVA	5,5 %	10,19	5,5 %	10,27	5,5 %	10,43
TOTAL TTC		195,47		197,06		200,03
Au m3		1,63		1,64		1,67

Commune de Caen (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022		Au 1 ^{er} janvier 2023	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	0	0	0	0	41,88	41,88
Part variable	0,1238	14,856	0,4838	58,056	0,6292	75,506
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,503	60,36
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	39,60	39,60	41,06	41,06		
Part variable Distribution	0,767	90,022	0,420	50,34		
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,6
Préservation des ressources en eau	0,0838	10,056	0,1067	12,804		
TOTAL HT		214,13		219,86		223,35
TVA	5,5 %	11,78	5,5 %	12,09	5,5 %	12,28
TOTAL TTC		225,91		231,95		235,63
Au m3		1,88		1,93		1,96

Commune de Carpiquet (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022		Au 1 ^{er} janvier 2023	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	0	0	0	0	41,88	41,88
Part variable	0,68	81,6	0,68	81,6	0,6292	75,506
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,503	60,36
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	18,39	18,39	18,88	18,88		
Part variable Distribution	0,2168	26,016	0,2224	26,688		
Abonnement location	11,65	11,65	11,96	11,96		
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,6	0,38	45,6
TOTAL HT		195,26		196,73		223,35
TVA	5,5 %	10,74	5,5 %	10,82	5,5 %	12,28
TOTAL TTC		206,00		207,55		235,63
Au m3		1,72		1,73		1,96

Commune d'Epron (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022		Au 1 ^{er} janvier 2023	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	9,28	9,28	9,28	9,28	9,47	9,47
Part variable	0,88	105,6	0,88	105,6	0,898	107,76
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,102	12,24
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	21,33	21,33	21,88	21,88	22,5	22,5
Part variable Distribution	0,1894	22,728	0,1943	23,316	0,1998	23,976
Abonnement Location	0	0	0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,6	0,38	45,6
TOTAL HT		216,54		217,68		221,55
TVA	5,5 %	11,91	5,5 %	11,97	5,5 %	12,19
TOTAL TTC		228,45		229,65		233,73
Au m3		1,90		1,91		1,95

Commune de Fleury-sur-Orne (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022		Au 1 ^{er} janvier 2023	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	6,34	6,34	6,34	6,34	43,15	43,15
Part variable	0,44	52,8	0,44	52,8	0,9	108
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,503	60,36
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	35,48	35,48	35,96	35,96		
Part variable Distribution	0,7467	89,60	0,7569	90,83		
Abonnement Location	0	0	0	0		
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,6
Préservation des ressources en eau	0,08	9,60	0,08	9,60		
TOTAL HT		251,42		253,13		257,11
TVA	5,5 %	13,83	5,5 %	13,92	5,5 %	14,14
TOTAL TTC		265,25		267,05		271,25
Au m3		2,21		2,23		2,26

Commune de Hérouville-Saint-Clair (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022		Au 1 ^{er} janvier 2023	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	17,24	17,24	17,24	17,24	17,58	17,58
Part variable	1,1947	143,364	1,1947	143,364	0,82	98,4
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,503	60,36
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,6	0,38	45,6
Préservation des ressources en eau	0	0	0	0		
TOTAL HT		218,20		218,20		221,94
TVA	5,5 %	12,00	5,5 %	12,00	5,5 %	12,21
TOTAL TTC		230,21		230,21		234,15
Au m3		1,92		1,92		1,95

Commune de Ouistreham (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022		Au 1 ^{er} janvier 2023	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	1,00	1,00	1,00	1,00	1,02	1,02
Part variable De 0 à 60 m3	0,45	27,00	0,45	27,00	0,52	62,40
Part variable De 61 à 120 m3	0,57	34,20	0,57	34,2		
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,102	12,24
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	33,64	33,64	34,66	34,66	36,75	36,75
Part variable Distribution	0,6865	82,38	0,7072	84,864	0,7499	89,988
Abonnement Location	0	0	0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,6
Préservation des ressources en eau	0,095	11,40	0,11	13,20	0,12	14,4
TOTAL HT		247,22		252,52		262,40
TVA	5,5 %	13,60	5,5 %	13,89	5,5 %	14,43
TOTAL TTC		260,82		266,41		276,83
Au m3		2,17		2,22		2,31

Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022		Au 1 ^{er} janvier 2023	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	8,08	8,08	8,08	8,08	21,52	21,52
Part variable	0,51	61,20	0,51	61,20	0,56	67,2
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,503	60,36
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	12,68	12,68	13,02	13,02		
Part variable Distribution	0,419	50,28	0,43	51,6		
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,6
TOTAL HT		189,84		191,50		194,68
TVA	5,5 %	10,44	5,5%	10,53	5,5 %	10,71
TOTAL TTC		200,28		202,03		205,39
Au m3		1.67		1.68		1.71

Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022		Au 1 ^{er} janvier 2023	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	8,00	8,00	8,00	8,00	41,88	41,88
Part variable	0,11	13,20	0,11	13,2	0,6292	75,506
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,503	60,36
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	39,84	39,84	40,90	40,90		
Part variable Distribution	0,8466	101,595	0,8691	104,286		
Abonnement Location	0	0	0	0		
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,6
Préservation des ressources en eau	0,005	0,60	0,005	0,60		
TOTAL HT		220,84		224,59		223,35
TVA	5,5 %	12,15	5,5 %	12,35	5,5 %	12,28
TOTAL TTC		232,98		236,94		235,63
Au m3		1.94		1.97		1.96

Territoire de l'ex-syndicat Démouville - Cuverville (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022		Au 1 ^{er} janvier 2023	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	26,56	26,56	26,56	26,56	47,46	47,46
Part variable	0,381	45,72	0,381	45,72	0,38	45,6
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,503	60,36
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	19,50	19,50	19,97	19,97		
Part variable Distribution	0,3239	38,86	0,3317	39,804		
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,6
Préservation des ressources en eau	0,045	5,40	0,05	6,00		
TOTAL HT		193,65		195,65		199,02
TVA	5,5 %	10,65	5,5 %	10,76	5,5 %	10,95
TOTAL TTC		204,30		206,41		209,97
Au m3		1,70		1,72		1,75

Territoire de l'ex-syndicat Sannerville - Touffréville (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022		Au 1 ^{er} janvier 2023	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	21,6	21,60	21,60	21,60	22,03	22,03
Part variable	1,13	135,60	1,13	135,60	1,05	126,00
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,50	60,36
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0,29	34,80	0,29	34,80		
TOTAL HT		249,60		249,60		253,99
TVA	5,5 %	13,73	5,5 %	13,73	5,5 %	13,97
TOTAL TTC		263,33		263,33		267,96
Au m3		2,19		2,19		2,23

Territoire de l'ex-syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022		Au 1 ^{er} janvier 2023	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	9,16	9,16	9,16	9,16	9,34	9,34
Part variable	0,5774	69,288	0,5774	69,288	0,59	70,8
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,102	12,24
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	26,03	26,03	26,74	26,74	30,91	30,91
Part variable Distribution	0,572	68,64	0,5774	69,288	0,627	75,24
Abonnement Location	0	0	0	0		
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,6	0,38	45,6
Préservation des ressources en eau	0,1089	13,068	0,112	13,44	0,1	12
TOTAL HT		243,79		245,52		256,13
TVA	5,5 %	13,41	5,5 %	13,50	5,5 %	14,09
TOTAL TTC		257,19		259,02		270,21
Au m3		2,14		2,16		2,25

Territoire de l'ex-syndicat Caen Ouest (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022		Au 1 ^{er} janvier 2023	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	5,00	5,00	5,00	5,00	22,71	22,71
Part variable	0,328	39,36	0,328	39,36	1,01	121,2
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,503	60,36
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	16,96	16,96	17,26	17,26		
Part variable Distribution	0,942	113,04	0,959	115,08		
Abonnement Location	0	0	0	0		
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,6	0,38	45,6
Préservation des ressources en eau	0,11	13,20	0,10	12,00		
TOTAL HT		245,16		246,30		249,87
TVA	5,5 %	13,48	5,5 %	13,55	5,5 %	13,74
TOTAL TTC		258,64		259,85		263,61
Au m3		2,16		2,17		2,20

Territoire de l'ex-syndicat Cheux - Saint-Manvieu (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022		Au 1 ^{er} janvier 2023	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	10,90	10,90	10,90	10,90	55,62	55,62
Part variable	0,81	97,20	0,81	97,20	0,82	98,4
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,503	60,36
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	42,48	42,48	43,63	43,63		
Part variable Distribution	0,3729	44,748	0,383	45,96		
Abonnement Location	0	0	0	0		
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,6	0,38	45,6
Préservation des ressources en eau	0	0	0	0		
TOTAL HT		252,93		255,29		259,98
TVA	5,5 %	13,91	5,5 %	14,04	5,5 %	14,30
TOTAL TTC		266,84		269,33		274,28
Au m3		2,22		2,24		2,29

Territoire de l'ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer						
Part Colleville - Hermanville (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022		Au 1 ^{er} janvier 2023	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	6,12	6,12	6,12	6,12	6,24	6,24
Part variable	0,1856	22,272	0,1856	22,272	0,19	22,8
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,102	12,24
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	50,56	50,56	51,74	51,74	53,68	53,68
Part variable Distribution	1,031	123,72	1,055	126,60	1,095	131,4
Abonnement Location	0	0	0	0		
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,6
Préservation des ressources en eau	0,0912	10,944	0,066	7,92	0,066	7,92
TOTAL HT		271,22		272,25		279,88
TVA	5,5 %	14,92	5,5 %	14,97	5,5 %	15,39
TOTAL TTC		286,13		287,23		295,27
Au m3		2,38		2,39		2,46

Territoire de l'ex-syndicat Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer						
Part Lion-sur-Mer (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022		Au 1 ^{er} janvier 2023	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	6,12	6,12	6,12	6,12	6,24	6,24
Part variable	0,1856	22,27	0,1856	22,27	0,19	22,80
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,102	12,24
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	50,52	50,52	51,62	51,62	53,52	53,52
Part variable Distribution	1,03	123,60	1,0533	126,40	1,09	131,05
Abonnement Location	0	0	0	0		
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,6
Préservation des ressources en eau	0,066	7,92	0,066	7,92	0,066	7,92
TOTAL HT		268,03		271,93		279,37
TVA	5,5 %	14,74	5,5 %	14,96	5,5 %	15,37
TOTAL TTC		282,77		286,88		294,74
Au m3		2,36		2,39		2,46

Territoire de l'ex-syndicat lfs - Bourguébus (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022		Au 1 ^{er} janvier 2023	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	12,00	12,00	12,00	12,00	12,24	12,24
Part variable De 1 à 100 m3	0,44	44,00	0,44	44,00	0,462	55,44
Part variable De 101 à 120 m3	0,52	10,40	0,52	10,4		
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,102	12,24
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	43,84	43,84	44,44	44,44	45,71	45,71
Part variable	0,675	81,00	0,6841	82,092	0,7037	84,444
Abonnement Location	0	0	0	0		
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,6
Préservation des ressources en eau	0	0	0	0		
TOTAL HT		248,84		250,53		255,67
TVA	5,5 %	13,69	5,5 %	13,78	5,5 %	14,06
TOTAL TTC		262,53		264,31		269,74
Au m3		2,19		2,20		2,25

Territoire de l'ex-syndicat Région de Louvigny (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022		Au 1 ^{er} janvier 2023	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	31,50	31,50	31,50	31,50	72,69	72,69
Part variable	0,6394	76,728	0,6394	76,728	1,03	123,6
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,503	60,36
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	39,21	39,21	39,76	39,76		
Part variable	0,754	90,48	0,764	91,68		
Abonnement Location	0	0	0	0		
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,6
Préservation des ressources en eau	0,0003	0,036	0,0003	0,036		
TOTAL HT		295,55		297,30		302,25
TVA	5,5 %	16,26	5,5 %	16,35	5,5 %	16,62
TOTAL TTC		311,81		313,66		318,87
Au m3		2,60		2,61		2,66

Commune de Cormelles-le-Royal (en €) *						
	Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022		Au 1 ^{er} janvier 2023	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	10,24	10,24	10,24	10,24	15,85	15,85
Part variable	0,511	61,32	0,511	61,32	0,4	48
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,503	60,36
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	5,21	5,21	5,30	5,30		
Part variable Distribution	0,2701	32,412	0,2739	32,868		
Abonnement Location	0	0	0	0		
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,6
Préservation Ressources en eau	0,0003	0,036	0,0003	0,036		
TOTAL HT		166,82		167,36		169,81
TVA	5,5 %	9,17	5,5 %	9,21	5,5 %	9,34
TOTAL TTC		175,99		176,57		179,15
Au m3		1,47		1,47		1,49

* La commune de Cormelles-le-Royal a intégré, au 1^{er} janvier 2019, le périmètre de la convention de DSP applicable sur le territoire de l'ex-syndicat de la région de Louvigny

Territoire de l'ex-syndicat Région de May-sur-Orne (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022		Au 1 ^{er} janvier 2023	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	6,28	6,28	6,28	6,28	50,39	50,39
Part variable De 0 à 60 m3	0,43	25,80	0,43	25,80	0,85	102,42
Part variable De 61 à 120 m3	0,46	27,60	0,46	27,60		
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,503	60,36
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	42,33	42,33	43,12	43,12		
Part variable	0,771	92,52	0,785	94,20		
Abonnement Location	0	0	0	0,00		
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0	0	0	0		
TOTAL HT		252,13		254,60		258,77
TVA	5,5 %	13,87	5,5 %	14,00	5,5 %	14,23
TOTAL TTC		266,00		268,60		273,00
Au m3		2,22		2,24		2,28

Territoire de l'ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022		Au 1 ^{er} janvier 2023	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	3,82	3,82	3,82	3,82	30,70	30,70
Part variable	0,3961	47,53	0,3961	47,53	0,93	111,86
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,10	12,00	0,50	60,36
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	24,46	24,46	26,28	26,28		
Part variable	0,8480	101,76	0,9116	109,39		
Abonnement Location	0	0	0	0		
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0,1048	12,58	0,1048	12,58		
TOTAL HT		247,75		257,20		248,52
TVA	5,5 %	13,63	5,5 %	14,15	5,5 %	13,67
TOTAL TTC		261,38		271,34		262,19
Au m3		2,18		2,26		2,18

Territoire de l'ex-syndicat Région d'Evrecy (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022		Au 1 ^{er} janvier 2023	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	25,00	25,00	25,00	25,00	25,50	25,50
Part variable de 1 à 50	0,89	44,50	0,89	44,50	0,91	45,50
Part variable de 50 à 120	1,13	79,10	1,13	79,10	1,15	80,50
Part Syndicale EBC Production		0		0		
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	43,08	43,08	44,52	44,52	48,50	48,50
Part variable	0,7436	89,23	0,7685	92,22	0,84	100,44
Abonnement Location		0		0		
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau		0		0		
TOTAL HT		326,51		330,94		346,04
TVA	5,5 %	17,96	5,5 %	18,20	5,5 %	19,03
TOTAL TTC		344,47		349,14		365,07
Au m3		2,87		2,91		3,04

Territoire de l'ex-syndicat Source de Thaon (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022		Au 1 ^{er} janvier 2023	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	26,2	26,20	26,20	26,20	59,69	59,69
Part variable	0,9884	118,61	0,9884	118,61	0,97	116,40
Part Syndicale EBC Production	0,08	9,60	0,08	9,60	0,50	60,36
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	31,8	31,80	32,62	32,62		
Part variable	0,358	42,96	0,367	44,04		
Abonnement Location	0	0	0	0		
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0,01	1,20	0,008	0,96		
TOTAL HT		275,97		277,63		282,05
TVA	5,5 %	15,18	5,5 %	15,27	5,5 %	15,51
TOTAL TTC		291,15		292,90		297,56
Au m3		2,43		2,44		2,48

Territoire de l'ex-syndicat Val d'Odon (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022		Au 1 ^{er} janvier 2023	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	35,87	35,87	35,87	35,87	98,85	98,85
Part variable	0,8269	99,23	0,8269	99,23	1,53	183,60
Part Syndicale EBC Production	0		0		0,50	60,36
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	59,11	59,11	61,04	61,04		
Part variable	1,1302	135,62	1,1672	140,06		
Abonnement Location	0	0	0	0		
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0	0	0	0		
TOTAL HT		375,43		381,80		388,41
TVA	5,5 %	20,65	5,5 %	21,00	5,5 %	21,36
TOTAL TTC		396,08		402,80		409,77
Au m3		3,30		3,36		3,41

Commune de Troarn (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2021		Au 1 ^{er} janvier 2022		Au 1 ^{er} janvier 2023	
	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3	Unité	Sur 120 m3
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	11,28	11,28	11,28	11,28	11,51	11,51
Part variable	0,39	46,80	0,39	46,80	0,40	48,00
Part Syndicale EBC Production	0	0	0	0	0,10	12,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	25,34	25,34	26,46	26,46	34	34
Part variable	0,5977	71,72	0,7029	84,35	0,79	94,48
Abonnement Location	0	0	0	0		
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	0,38	45,60
Préservation des ressources en eau	0,1242	14,90	0,1375	16,50	0,1375	16,50
TOTAL HT		215,65		230,99		262,09
TVA	5,5 %	11,86	5,5 %	12,70	5,5 %	14,41
TOTAL TTC		227,51		243,69		276,50
Au m3		1,90		2,03		2,30

La synthèse des prix TTC du service de l'eau potable, par ordre croissant, pour l'année considérée sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

Territoire concerné	Prix TTC du service de l'eau potable au 1 ^{er} janvier 2023 (en €)	
	Unité - m3	120 m3
Commune de Cormelles-le-Royal	1,49	179,15
Commune de Blainville-sur-Orne	1,67	200,03
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	1,71	205,39
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	1,75	209,97
Commune de Bénouville	1,80	215,81
Commune d'Epron	1,95	233,73
Commune de Hérouville-Saint-Clair	1,95	234,15
Commune de Carpiquet	1,96	235,63
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	1,96	235,63
Commune de Caen	1,96	235,63
Commune de Biéville-Beuville	2,03	243,38
Ex-syndicat de Mondeville - Colombelles - Giberville	2,18	262,19
Ex-syndicat de Caen Ouest	2,20	263,61
Commune de Sannerville	2,23	267,96
Ex-syndicat de Ifs - Bourguébus	2,25	269,74
Ex-syndicat de Bretteville-l'Orgueilleuse	2,25	270,21
Commune de Fleury-sur-Orne	2,26	271,25
Ex-syndicat de la Région de May-sur-Orne	2,28	273,00
Ex-syndicat de Cheux - Saint-Manvieu	2,29	274,28
Commune de Troarn	2,30	276,50
Commune de Ouistreham	2,31	276,83
Ex-syndicat de Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer <i>Part Lion-sur-Mer</i>	2,46	294,74
Ex-syndicat de Colleville - Hermanville - Lion-sur-Mer <i>Part Colleville-Hermanville</i>	2,46	295,27
Ex-syndicat Source de Thaon	2,48	297,56
Ex-syndicat Région de Louvigny	2,66	318,87
Ex-syndicat Région d'Evrecy	3,04	365,07
Ex-syndicat Val d'Odon	3,41	409,77



VI. LES ACTIONS DE SOLIDARITE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Dans le cadre de la loi dite "Oudin" de 2005 (*loi n° 2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement - Article L.1115-1-1 du code général des collectivités territoriales*), les communes, établissements publics de coopération intercommunale et syndicats mixtes chargés des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement ont la possibilité de subventionner, dans la limite de 1 % des ressources qui sont affectées au budget de ces services, des actions de solidarité internationale (*actions de coopération ou d'aide au développement*) dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Les projets soutenus doivent concerner principalement les travaux de première nécessité pour l'accès à l'eau potable ainsi que les travaux de salubrité publique inhérents à l'assainissement des eaux usées.

Le syndicat EBC s'est emparé, dès 2009, de ce dispositif, en choisissant de soutenir plusieurs associations installées sur son territoire et de subventionner leurs projets liés à l'accès à l'eau potable, notamment en Afrique.

Pour l'année 2022, lors d'une séance en date du 13 décembre, le comité syndical a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Association concernée	Projet		Montant de la subvention accordée
	Localisation	Description	
DIOKO	Village de Mar Lodg et Mar Fafaco - Commune de Fimela - Région du Sine Saloum - Sénégal	Raccordement d'une centaine de familles (1 000 personnes) + l'école publique de l'île de Mar Lodg, au réseau d'eau potable du continent.	5 200 €
COOPASOL	Canton de Kornaka (5 communes totalisant plus de 500 000 habitants sur 5 373 km ²) - Niger	Projet 2022-2025, volet adaptation au changement climatique, ayant pour objectif l'amélioration de l'accès à l'eau potable, pour deux villages du canton : - Transformation de deux forages équipés de pompes à motricité humaine en postes d'eau autonomes - Mise en place de dispositifs de gestion adaptés / formation de deux Associations des Usagers du Service Public de l'Eau (AUSPE)	8 000 €
FORAGE MALI	Région Kayes / cercle de kita (33 communes totalisant plus de 450 000 habitants sur 35 250 km ²) - Mali	Programme Kita 2 : 13 villages - 12 000 habitants - Pompes à motricité humaine (<i>accès à l'eau</i>) ou selon les travaux de forage (<i>débites</i>) : Système hydraulique villageois amélioré (<i>réservoir, distri robinets / énergie photovoltaïque</i>) Ou, selon les travaux de forage (<i>débites</i>) : Alimentation en Eau Sommaire (<i>réservoir 10 m3, distri bornes fontaines / énergie photovoltaïque et départ pour extension du réseau</i>)	8 000 €*
Montant total des subventions accordées			21 200 €

* En raison de la situation au Mali, ce projet n'a pu être réalisé. La subvention correspondante n'a alors pas été versée

Depuis 2020, l'évolution de la coopération décentralisée menée par le syndicat EBC est la suivante :

	Nombre de projet subventionné	Montant total des subventions accordées
Année 2020	2	15 410 €
Année 2021	6	31 730 €
Année 2022	2	21 200 €



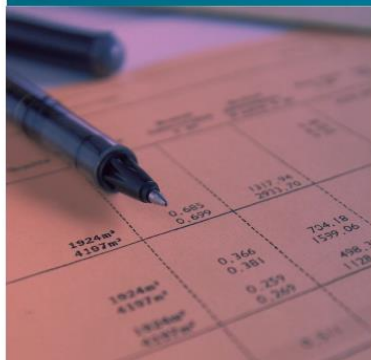
VII. LE TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

Thème	Type d'indicateurs	Code réglementaire	Libellé	Données 2022	Numéro de page
Abonnés	Indicateur descriptif	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	303 987	p.77
Abonnés	Indicateur descriptif	D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	22 prix différents compris entre 179,15 € et 409,77 €	p.122
Abonnés	Indicateur descriptif	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	2 jours ouvrés	p.100
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99,4 % (<i>production</i>) 99,9 % (<i>distribution</i>)	p.52 et p.94
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	59 % (<i>production</i>) 89,9 % (<i>distribution</i>)	p.52 et p.94
Réseau	Indicateur de performance	P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	92/120 (<i>production</i>) 101/120 (<i>distribution</i>)	p.56 et p.79
Réseau	Indicateur de performance	P104.3	Rendement du réseau de distribution	88, 19 %	p.88
Réseau	Indicateur de performance	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	3,52 m3/j/km	p.90
Réseau	Indicateur de performance	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	3,30 m3/j/km	p.92
Réseau	Indicateur de performance	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,438 %	p.98
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	78,5 %	p.33
Gestion financière	Indicateur de performance	P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	951,47 €	p.107
Abonnés	Indicateur de performance	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	1,37 pour 1 000 abonnés	p.102
Abonnés	Indicateur de performance	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	99,48 %	p.100
Gestion financière	Indicateur de performance	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	3,58 ans (<i>production</i>) 2,73 ans (<i>distribution</i>)	p.71 et p.121
Gestion financière	Indicateur de performance	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	24 taux différents compris entre 0,49 % et 4,04 %	p.104
Abonnés	Indicateur de performance	P155.1	Taux de réclamations	2,58 pour 1 000 abonnés	p.103

**VIII. LA NOTE ANNUELLE DE L'AGENCE DE L'EAU (AESN)
SUR LES REDEVANCES FIGURANT SUR LA FACTURE D'EAU
DES ABONNES ET SUR LA REALISATION DE
SON PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION**

Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m³.

Source : agence de l'eau Seine-Normandie - Étude sur le prix de l'eau - 2021

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :
www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau

- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

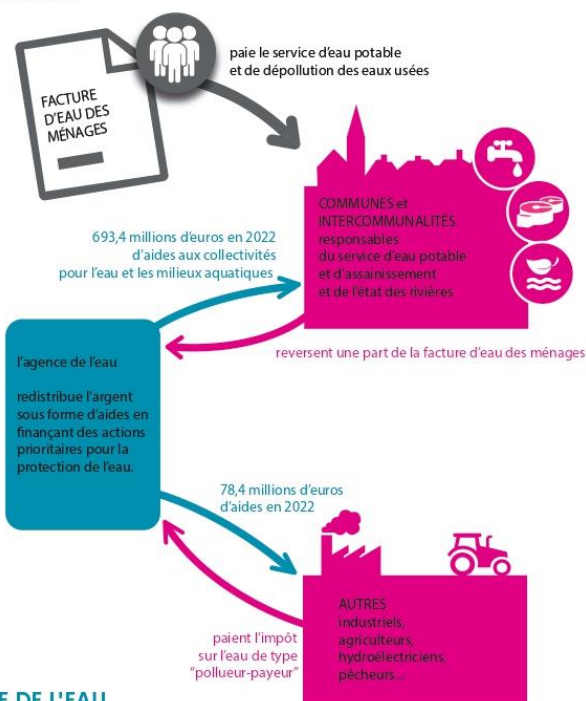
www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'assainissement et d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS > des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 690 millions d'euros dont plus de 424 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

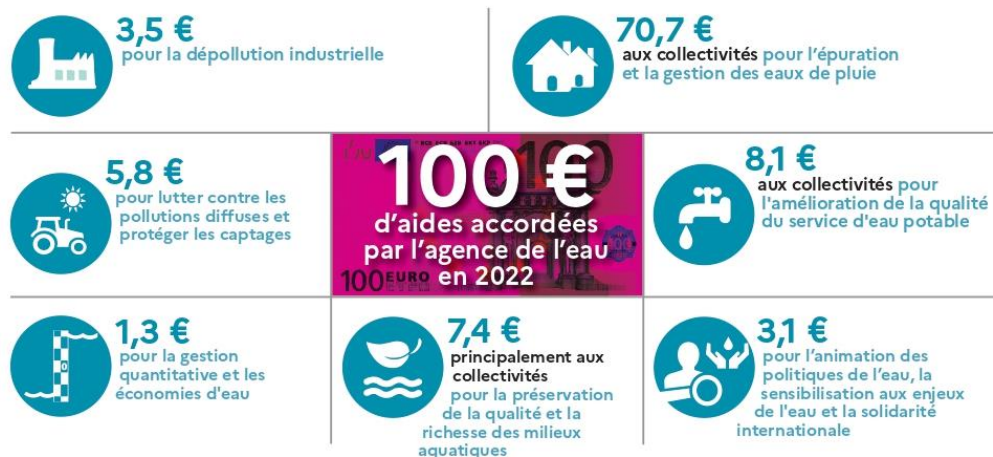


À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

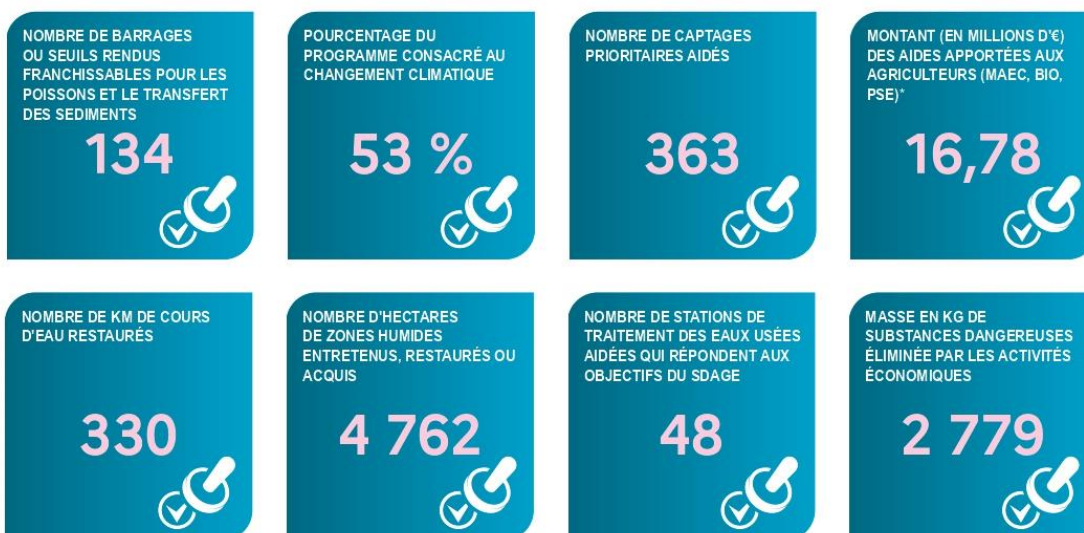
Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022)



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie. 3721 projets portés par les collectivités, les entreprises, les agriculteurs et les associations représentent 1,6 milliard d'euros de travaux aidés par l'agence de l'eau, pour 804,5 millions d'euros d'aides.

Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité et pour l'adaptation au changement climatique.



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

53 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- études ;
- sensibilisation.

PLAN BAIGNADE

L'objectif du plan baignade, lancé en 2018, est de rendre la Seine baignable dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024, et, de façon pérenne. 62 % des travaux prévus ont été engagés par les maîtres d'ouvrage à fin 2022. Ces investissements d'un montant de 729 M€ sont financés par l'agence de l'eau à hauteur de 390 M€ dont 191,4 M€ en 2022.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 23 mars 2022, le comité de bassin Seine-Normandie a adopté le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures qui l'accompagne. Les collectivités, acteurs majeurs du SDAGE, sont concernées par un grand nombre de dispositions : <https://bit.ly/collectivites-acteurs-du-sdage>



<https://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/sdage>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

3

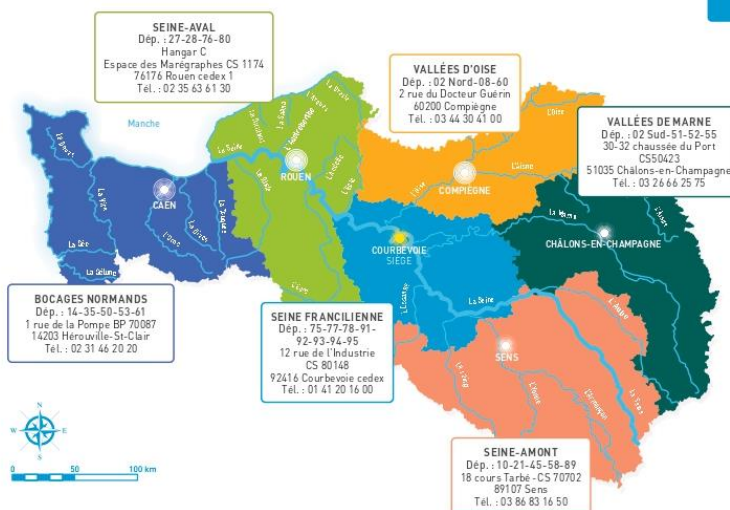
VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE

12 Rue de l'Industrie,
CS 80148
92416 Courbevoie cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

L'agence de l'eau Seine-Normandie du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8138 communes et 18,3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

ensemble
DONNONS
vie à l'eau
Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR

eau-seine-normandie.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
eau
seine
NORMANDIE



Retrouvez
la campagne de
communication

www.lesagencesdeleau.fr/
comprendre-apprendre-agir-pour-leau

➔ bit.ly/Podcasts-Eau





VOTRE SERVICE PUBLIC DE L'EAU



Communauté urbaine Caen la mer
Hôtel de la communauté urbaine
Direction du cycle de l'Eau
16, rue Rosa Park - CS 52700
14027 Caen Cedex 9